



7.7.89

ÉTUDES

HISTORIQUES,

POLITIQUES ET MORALES,

SUR L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE,
VERS LE MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

PAR

Le prince de Polignac.

« Felix qui potuit rerum cognoscere causas. »
(VIRGILE.)

TOME PREMIER.

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
AD. WAHLEN ET COMPAGNIE.

1845.

AVANT-PROPOS.

Le temps détruit bien des illusions : aussi, en livrant au public les observations que renferme cet ouvrage, j'ai compté, je l'avoue, sur ses leçons. Jamais, en effet, siècle ne fut plus fécond que le nôtre en déceptions; nous en avons tous été plus ou moins les dupes, parce que tous aussi, plus ou moins, nous avons eu foi en ses promesses mensongères; d'où je tire cette conséquence, qu'ayant, à différents degrés, bu presque tous à la coupe de l'erreur, nous devons aujourd'hui réciproquement

bannir de nos paroles toute amère récrimination, tout reproche entaché d'un sentiment de haine ou de colère. Nous devons donc séparer les *hommes* des *principes;* dire, sans doute, la vérité sur les uns et les autres, mais ne conserver de réprobation que pour les principes, lorsqu'ils sont dangereux et condamnables, parce que seuls ils renferment le mal, et que le reste n'est le plus souvent que le résultat de la domination qu'ils exercent sur des esprits faibles, turbulents ou exaltés : agir autrement, après les terribles péripéties politiques qui se sont succédé en France depuis plus d'un demi-siècle, serait transformer ce pays en une arène sanglante et y précipiter les citoyens, armés du glaive de la vengeance.

Quant à moi, je déclare avoir peu connu ces violentes impressions qui dominent et tyrannisent l'âme, ces passions tumultueuses qui font du cœur de l'homme un volcan perpétuel; et, cependant, j'ai eu aussi ma part d'adversités, de proscriptions et de périls dans le long drame de nos discordes civiles. Cette part a été large et douloureuse; mais aux jours de la prospérité (car j'ai eu également les

miens), je ne me suis rappelé le passé que pour apprendre à soulager le malheur des autres; j'en pourrais citer de nombreux exemples. Je suis loin toutefois de m'en faire un mérite, puisque aucun mouvement haineux, je le répète, ne trouva jamais place dans mon cœur : d'ailleurs les sentiments de modération que j'ai été à même de manifester n'ont pas été stériles pour moi; c'est à eux sans doute que je dois d'avoir rencontré, dans le cours d'une vie sans cesse agitée, de nombreux amis, indifférents aux dangers qui pouvaient accompagner leurs témoignages de dévouement; c'est à eux aussi que je suis peut-être redevable de l'estime dont mes adversaires politiques les plus violents m'ont donné divers témoignages dans toutes les positions de ma vie, heureuse ou malheureuse, où l'inconstante fortune s'est plu à me placer.

Peu de personnes ont été, autant que moi, en butte aux emportements et aux injustices d'une presse irritée; s'il me fallait esquisser mon portrait politique d'après les nombreux écrits publiés avant et depuis 1830, certes mon embarras serait grand, car tous ces écrits diffèrent étrangement

et présentent d'absurdes contrastes; d'après eux, j'eusse, à la fois, été partisan et promoteur d'opinions libérales, absolutistes, doctrinaires, monarchiques et constitutionnelles (1).

Mais au milieu de ce conflit de jugements opposés sur mon compte, je dois dire que mes adversaires politiques ont, dans tous les temps, unanimement rendu justice à la *franchise* et à la *loyauté* de mon caractère, ainsi qu'à la *probité* et à la *sincérité* de mes opinions politiques (2). Ce

(1) Voyez les journaux libéraux de 1815 et de 1829. — Mazas, *Mémoires pour servir à la révolution de* 1830, pag. 65. — *Journal des Débats*, 5 juillet 1819, etc., etc., et autres. — Voyez aussi *la Gazette de France* pendant les trois premières années qui ont suivi la révolution de 1830.

(2) Que mes lecteurs me permettent de citer ici quelques-unes des paroles de ceux qui m'ont, je puis le dire, si cruellement combattu. — « Le nom de Polignac rappelle tous les » genres de gloire, de fidélité et de dévouement à la monar- » chie légitime. » (*Journal des Débats*, 6 juillet 1829.) — « M. de Polignac est un parfait honnête homme, loyal, reli- » gieux, bon époux, bon père, bon ami, et dévoué au roi. Il » a un caractère courageux. » (*Le Temps*, janvier 1830. — A la même époque, *le Commerce*, journal libéral, s'étonnant que je ne reculasse pas devant les difficultés du moment, ajoutait : « Ce rêve est cependant celui *d'un galant homme*, » *d'un homme d'honneur.* » — Pendant le procès des minis-

témoignage d'estime de leur part a été d'un grand prix à mes yeux, et je le préfère de beaucoup aux éloges trompeurs d'une *popularité* momentanée, que, comme tout autre, j'eusse sans doute pu acquérir, s'il ne m'eût fallu l'acheter par l'abandon de mes propres convictions. J'ai vu, durant nos discordes civiles, bien des hommes sacrifier sur les autels de cette idole du jour, se plier servilement à ses capricieuses volontés, changer avec elle d'opinion et de langage, et tomber néanmoins dans la disgrâce ou dans l'oubli. J'ai vu aussi d'imprudents agitateurs et d'égoïstes ambitieux

tres, en décembre 1830, *le Temps*, feuille dévouée à la révolution de juillet, après avoir parlé de la fermeté que j'avais, dit-il, montrée dans toute ma captivité et aux débats judiciaires, termina son article par ces mots : « On ne peut » s'empêcher de songer qu'il laissera aux siens la mémoire » d'une vie presque irréprochable. » (*Temps*, décembre 1831.) — A la séance des députés, du 1er avril 1834, le duc de Broglie, alors ministre, en prononçant mon nom à la tribune, parla avec éloge de la *loyauté* de mon caractère. — Le général Lamarque et M. Mauguin, tous deux députés, approuvèrent hautement, aux séances des 18 janvier 1831 et 1er avril 1834, la manière *digne et ferme*, dirent-ils, avec laquelle j'avais *dirigé les affaires de la France à l'extérieur*, etc., etc.

briguer, pour rétablir ou mieux avancer leurs affaires, les faveurs périlleuses d'une multitude toujours frondeuse et toujours portée au changement. Quelques-uns, il est vrai, ont réussi à ce jeu aventureux, mais ce n'est guère qu'aux dépens de la moralité de leur caractère ; je plains leurs succès plutôt que je ne les envie. La moralité politique, dans les choses comme dans les hommes, me paraît être en tout temps ce qu'il faut rechercher avec le plus d'ardeur et de persévérance, mais principalement dans les crises d'une grande perturbation sociale, car elle est alors plus rare encore à rencontrer. Les passions, à l'aide desquelles ces commotions politiques se préparent et s'opèrent, pervertissent insensiblement les esprits et les cœurs ; la mauvaise foi *triomphante* se nomme bientôt *habileté*, et l'intérêt *privé* se couvre souvent du masque de l'intérêt *public ;* aussi peut-on dire avec assurance que toute révolution contre un ordre de choses établi depuis plusieurs générations, ne peut s'opérer qu'en l'absence de toute moralité politique. Au reste, l'exactitude de cette assertion sera plus d'une fois démontrée dans

le cours de cet écrit; je n'insisterai donc pas ici sur ce qu'elle a de vrai.

Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment l'objet. Ce n'est pas l'histoire que j'ai eu l'intention d'écrire; mon dessein a été seulement de présenter quelques observations, sous la forme d'études historiques et politiques, sur l'ensemble des grands événements qui agitent notre globe depuis plus d'un demi-siècle; de remonter jusqu'à l'origine de ces événements et d'en tracer rapidement la marche, le développement et les effets. Cette tâche est peut-être au-dessus de mes forces, je ne le nie pas; mais au moins ai-je cherché à la remplir avec franchise et sincérité. J'aurais sans doute pu rendre cet ouvrage plus piquant aux yeux de certaines gens, *grands chercheurs* de petits scandales ou de petites roueries politiques; les matériaux, certes, ne m'eussent pas manqué, car j'ai été en rapport avec presque tous les personnages importants de l'époque; mais la gravité qui doit régner dans cet écrit m'interdit l'usage de tout ce qui ne se rattache pas directement aux sujets que je traite; d'ailleurs ce sont les *choses* et

non les *hommes* que j'ai en vue, et je ne parle de ceux-ci qu'alors que la nécessité m'en impose la loi; au moins me suis-je efforcé de ne le faire qu'avec modération et impartialité, sans toutefois faillir à ce que je crois être la vérité.

Si le jugement que j'ai porté sur quelques personnages est erroné, je déclare que l'erreur que j'ai commise à leur égard l'a été de bonne foi, et je désire qu'elle soit rectifiée. C'est même dans cette intention que je livre au public la première partie de cet ouvrage, avant que la seconde soit achevée. J'indique, dans l'introduction qui suit cet avant-propos, les motifs du retard qu'a éprouvé cette publication; je ne puis guère toutefois l'ajourner plus longtemps. En voici la raison : la mort éclaircit les rangs de ceux qui ont figuré dans les derniers temps de nos discordes intérieures; or, comme je parle de plusieurs d'entre eux, je regretterais de ne paraître m'expliquer ouvertement sur leur compte que parce qu'ils sont dans l'impuissance de me répondre. La même raison m'a porté à publier cet écrit de mon vivant, car je répugne à la pensée de m'envelopper dans la ma-

jesté de la tombe (sur laquelle spécule souvent l'auteur passionné), dans le but d'attaquer sans danger ceux que je laisse après moi. Il faut oser parler tout haut à tous et devant tous, ou bien s'abstenir de frapper quand on veut se tenir dans l'ombre. Aussi le poignard n'est-il pas mon arme, car on peut le cacher.

Ces études historiques et politiques sur l'état actuel de la société européenne, forment deux parties distinctes : la première se rapporte exclusivement à la France; la seconde traitera des autres nations européennes. L'absence de quelques matériaux, que j'espère pouvoir bientôt me procurer, m'empêche de faire paraître celle-ci en même temps que l'autre, mon désir étant de me garder autant que possible contre toute erreur. J'aurais même retardé la publication de la première partie, afin de vérifier encore quelques-unes des citations qui s'y trouvent rapportées, si les observations que je viens de faire ci-dessus n'eussent hâté ma détermination.

Néanmoins, si quelques inexactitudes ont échappé à mon attention, je prie mes lecteurs de

prendre en considération qu'il m'a quelquefois été difficile, dans la retraite que j'habite depuis plusieurs années, de me procurer tous les livres dont j'ai pu avoir besoin; cet isolement n'a sans doute pas été sans inconvénients pour moi, mais, d'un autre côté, il m'a offert d'inappréciables avantages. On ne peut méditer avec fruit sur ce qu'on a vu, ni asseoir de jugements sains sur les événements dont on retrace le cours dans sa mémoire, que lorsque l'esprit est libre et dégagé de toute violente préoccupation : le tumulte des affaires, les vives émotions qu'elles occasionnent nuisent à la rectitude de nos idées, à la sage et impartiale appréciation des faits. Il faut se retirer un instant du combat quand on veut considérer l'ensemble de la bataille. L'agitation des camps politiques enlève souvent le calme de la réflexion. C'est ce repos après la lutte, cette tranquillité morale, si précieuse dans des temps d'orage, que je suis venu chercher dans le pays où je réside en ce moment (1). Je vois autour de moi une société que l'égarement des passions n'a pas encore atteinte

(1) Le royaume de Bavière.

ou désorganisée; qui, fidèle à son Dieu, dévouée à son chef, ne prend pas la colère de l'impie pour un acte d'indépendance, ni l'esprit de révolte pour un progrès dans la civilisation. Le prince appelé à régner sur elle est, il est vrai, du nombre de ceux qui comprennent qu'aujourd'hui, chez les rois, le cœur, mieux encore que le front, doit porter la couronne; tant est, que l'accord qui règne dans toutes les classes de la société confiée à ses soins, les sentiments qui paraissent en animer tous les membres, promettent à cette paisible portion de la population européenne de longues années de bonheur et de prospérité.

C'est donc dans le silence de la retraite, éloigné du mouvement et du choc des passions, que j'ai tracé les réflexions que je présente à mes lecteurs. Aucune influence politique, aucun souvenir personnel n'est venu troubler le repos d'esprit et de cœur qui a dû présider à ce travail; et c'est dans les mêmes dispositions de modération et d'impartialité que je prie le public de vouloir bien en accueillir l'hommage.

Wildthurn, octobre 1844.

INTRODUCTION.

« Felix qui potuit rerum cognoscere causas. »
(Virgile.)

Lorsqu'en novembre 1836 les portes du fort de Ham s'ouvrirent pour changer en exil la longue et dure captivité que j'y avais subie; lorsque jeté sur le sol étranger, mais emportant avec moi mon drapeau qui n'avait failli, j'ose le dire, ni au dévouement ni à l'honneur, j'eus enfin recouvré ma liberté que la victoire avait offerte en holocauste aux passions du moment, je fus vivement sollicité de faire paraître un récit des graves événements dans lesquels j'avais figuré comme acteur et comme témoin. Des personnages haut placés et influents

en Europe joignirent, dans le même but, leurs invitations à celles qui m'arrivaient de tous côtés.

Les haines s'usent vite en France, me disait-on; d'ailleurs le temps a marché; la révolution de juillet n'a tenu aucune de ses promesses; elle devait diminuer les dépenses, accorder plus de liberté, regarder l'étranger en face, et cependant trois cents millions de plus que sous le régime précédent grossissent annuellement le budget, les lois de septembre asservissent la presse, l'étranger boude toujours et gronde souvent, mais ne s'effraie point; or, les mécomptes, la souffrance mûrissent le jugement et amortissent les passions.

Tout en convenant de l'exactitude de quelques-unes de ces assertions, je crus néanmoins, alors, devoir garder le silence; selon moi, le temps de présenter au public quelques explications sur l'ensemble des faits qui se rattachaient à la révolution de 1830, n'était pas encore arrivé : ne me fallait-il donc prendre la plume que pour rectifier quelques erreurs que l'ignorance ou la malveillance avaient répandues sur mon compte? Non, sans doute : qu'importe même la vérité sur une personne dont l'existence peut à peine compter en présence des événements qui venaient d'ébranler la société tout entière sur ses bases. Placé dans les conseils de Charles X au moment où une tempête politique

avait emporté le vaisseau de l'État, je devais avant tout parler du naufrage, je devais expliquer les causes qui, selon moi, l'avaient amené; toute question personnelle m'était interdite, à moins que son examen ne dût servir à jeter quelque lumière sur le fait principal que j'avais à traiter : or, l'agitation des esprits en France, le mouvement des partis qui s'entre-choquaient entre eux, des préventions que le cours des années n'avait peut-être pas suffisamment effacées, ne me donnaient guère d'espoir que ma faible voix pût encore se faire entendre, ni qu'on voulût, au moins, croire à ma bonne foi. A peine six années s'étaient-elles écoulées depuis qu'un peuple, en un jour de délire, avait cru ressaisir l'autorité suprême en brisant le sceptre de ses rois; son ivresse n'était plus la même, il est vrai, mais ses illusions n'avaient pas encore perdu tous leurs charmes. Il fallait donc attendre pour se faire écouter : l'étourdissement de la victoire est souvent suivi d'une longue surdité morale.

D'ailleurs ce que j'avais à dire n'intéressait pas seulement la France; la solidarité entre les diverses parties qui composent la société européenne est aujourd'hui plus grande qu'on ne le pense; ce qui affecte l'une n'est pas indifférent aux autres, et cette grande agrégation de nations se ressent plus ou moins, dans son ensemble, du mal dont

est profondément atteinte une de ses portions les plus influentes. Il me fallait, par conséquent, étudier l'effet qu'avait produit sur elle le mouvement révolutionnaire de juillet 1830, les impressions que ce mouvement avait laissées, les sentiments de crainte ou d'étonnement qu'il avait inspirés, peut-être aussi les joies secrètes qu'il avait suscitées. Cette étude exigeait du temps, et cependant elle m'était nécessaire pour coordonner toutes les parties d'un travail qui, je le répète, ne devait pas seulement avoir en vue une seule portion de la société, mais cette société tout entière.

Le silence que je m'imposai, il y a quelques années, je crois pouvoir le rompre aujourd'hui. Je ne sais si je me fais illusion, mais je pense que le moment est venu où les partis, en France, peuvent, sinon accueillir avec faveur, au moins écouter sans colère quelques observations présentées avec modération, simplicité et bonne foi. Je ne prétends pas dire que les passions qui, depuis plus d'un demi-siècle, fermentent dans ma malheureuse patrie ne l'agitent pas encore; mais elles semblent vouloir prendre un autre cours et ne plus se ruer follement contre un passé dont leur propre impuissance révèle, à elle seule, la grandeur. Un séjour, que quelques circonstances particulières me donnèrent occasion de faire depuis les événe-

ments de 1830, dans ce beau pays de France, m'a mis à même de me convaincre de ce que j'avance; je visitai nos principales provinces à cette époque, et partout je trouvai les populations fatiguées d'avoir couru si violemment après une brillante espérance sans cesse offerte et jamais réalisée; c'est ce moment de lassitude et de repos qui m'a paru favorable pour faire entendre quelques vérités utiles à cette société européenne, dans laquelle la nation française, par sa position topographique, par l'activité de son intelligence, par son goût pour les arts, son amour pour la science, et surtout par le génie à la fois léger et profond de sa langue, est appelée à occuper une des premières places. Je dirai même que depuis un demi-siècle, l'histoire de la France a été pour ainsi dire l'histoire de l'Europe, tant les alternatives de souffrance, de revers et de prospérité par lesquelles elle a passé dans ce court espace de temps, ont réagi puissamment sur les nations qui l'environnent. En proie à un besoin violent de changement, nous l'avons vue constamment occupée à renverser, à refaire et à détruire de nouveau l'édifice social : inquiète, turbulente, mécontente d'elle-même, livrée à ces mouvements violents de passion ou de vengeance que provoquent tour à tour une résistance ou un succès inattendus, elle a es-

sayé de tout dans son ivresse, même du crime; mais ses sanglants excès ont pesé sur toute l'Europe; ils ont dû naturellement altérer les rapports internationaux qui existaient dans tous les États du vieux continent, résultat dont il est nécessaire de se rendre compte pour bien comprendre ce qui se passe autour de nous.

Il est hors de doute que nos mœurs politiques ne sont pas ce qu'elles étaient autrefois : nous ne sommes plus au temps où les effets d'une grande passion concentrée dans le cœur d'un seul homme, telle que l'ambition, la haine, quelquefois même l'amour ou la jalousie, suffisaient pour ébranler un gouvernement établi. De grands intérêts sociaux servent aujourd'hui de prétexte aux convulsions politiques qui agitent le monde civilisé. La pensée les envisage sous un aspect différent : de là vient la divergence des opinions; elle les groupe dans un ordre utile au but qu'elle se propose, d'où résultent les principes politiques qui nous divisent; ces principes ont pour objet l'amélioration réelle ou apparente du bien-être de la société; des hommes estimables peuvent donc aussi les embrasser de bonne foi.

Examinons rapidement l'influence que ce mouvement dans les esprits a dû nécessairement avoir sur les mœurs politiques de l'époque actuelle.

Lorsque, dans les siècles antérieurs au nôtre, une lutte s'engageait entre des intérêts individuels; lorsque des hommes puissants troublaient l'État au gré de leurs passions, saisissaient les rênes d'un gouvernement faible, ou même plaçaient sur leur tête une couronne usurpée, on ne peut pas dire qu'il y eut pour cela révolution dans l'État, car ces ambitions une fois satisfaites, la société rentrait plus ou moins promptement dans son ordre accoutumé; aucun changement notable ne venait altérer sa constitution, elle restait en dehors des questions qui se débattaient dans son sein; mais aujourd'hui le choc de deux principes politiques enfante nécessairement une révolution, car le triomphe de l'un de ces principes ébranle toute la société, il influe sur ses mœurs, sur ses lois et sur ses doctrines, il change les bases sur lesquelles elle repose; c'est, assure-t-on, au nom de la société et pour son bien-être que la lutte s'engage; tous ses membres, selon leur opinion personnelle, se trouvent naturellement poussés à y prendre une part plus ou moins active; d'où il résulte que, de notre temps, les convulsions politiques, peut-être plus lentes dans leur enfantement qu'elles ne l'étaient autrefois, sont aussi plus instantanées dans leur explosion, plus irrésistibles dans leurs effets.

On peut donc considérer comme un des signes distinctifs de l'époque actuelle, le changement soudain qui s'opère dans l'ordre social, toutes les fois qu'une lutte établie entre deux principes politiques opposés amène le triomphe de l'un de ces principes sur l'autre.

En voici un autre qu'il est également bon de signaler :

Nous avons fait observer que les principes politiques qui, de nos jours, divisent la société prétendaient avoir pour but l'amélioration de cette même société, but en lui-même louable et moral. Il est important d'étudier le genre d'influence que ces principes peuvent exercer sur ceux qui les embrassent.

L'homme est né pour être en société : son premier devoir est envers elle ; ce devoir devient un sentiment profond chez les uns, un prétexte pour arriver à des fins intéressées chez les autres ; chez tous son accomplissement est toujours l'objet d'un respect réel ou simulé. Les obligations qu'il impose peuvent quelquefois être mal comprises, mal raisonnées, mais on conçoit néanmoins que la règle que ces obligations tracent à l'homme devient pour des âmes ardentes l'équivalent d'un article de foi ; or, les principes politiques de notre temps se trouvant unis avec le sentiment d'un de-

voir dont la société attend l'accomplissement, il est facile de se rendre compte de la puissance d'action que ces principes peuvent exercer sur leurs adhérents.

Aussi n'hésiterai-je pas à dire qu'en politique, les principes aujourd'hui dominent les partis; ils sont pour eux ce que les passions, prises dans une bonne comme dans une mauvaise acception, sont pour les hommes individuellement. Celles-ci s'emparent de ceux qui s'y livrent, elles les poussent, les entraînent, les font mouvoir à leur gré ; la résistance devient pour elles une provocation à de nouveaux efforts, la réussite un encouragement vers de nouveaux succès.

Il me suffit, pour le moment, de conclure des réflexions que je viens de présenter, qu'il y a plus que jamais, aujourd'hui, nécessité pour tout gouvernement légitimement établi d'étudier avec soin les mœurs politiques de notre nouvelle société, non pour leur donner capricieusement un libre cours, mais pour atténuer, corriger et réprimer les mauvaises tendances qu'ils y rencontreraient, et en même temps adopter ce qu'elles pourraient offrir d'utile pour la conservation et la tranquillité de cette même société. Toutefois, pour faire cette étude avec fruit, il ne faut pas accepter comme un fait l'état de choses actuel et le prendre comme un

point de départ, mais plutôt en rechercher les causes dans les années qui l'ont devancé; car les mœurs d'un peuple n'éprouvent guère de changements brusques et soudains dont on ne puisse signaler l'origine à une époque plus ou moins rapprochée. Or, les siècles engendrent les siècles, et il est rare que celui qui précède n'ait pas préparé la voie dans laquelle doit entrer le siècle qui suit: d'où je tire encore cette conséquence, que l'étude du dix-huitième siècle nous est nécessaire pour bien connaître celui dans lequel nous vivons, et que la juste appréciation des causes morales qui ont agité notre pays pendant le siècle dernier, doit nous servir à expliquer les caractères distinctifs de l'époque actuelle ainsi que le malaise continuel qui tourmente la société qui lui appartient.

Ces courtes observations indiquent assez le plan que j'ai cru devoir adopter. J'aurai donc à étudier les causes morales qui ont amené la première révolution française; je suivrai les phases de cette révolution jusqu'à l'époque du rétablissement de la monarchie légitime en France, époque improprement appelée *restauration* et qui n'a offert qu'une lutte constante entre deux principes opposés : l'un d'ordre, appuyé sur la sainteté d'un droit légitime; l'autre de désordre, fort de l'espèce de sanction accordée tacitement aux nou-

velles doctrines enfantées dans le dernier siècle; puis j'examinerai les incidents de cette lutte du sein de laquelle ont surgi les événements de 1830, qui placent encore l'Europe en face de dangers auxquels elle avait cru échapper. Dans ce cadre entreront naturellement les considérations que j'aurai à présenter sur l'état actuel de cette société si cruellement tourmentée depuis plus d'un demi-siècle, par un besoin d'agitation et de mouvement dont l'effet a dû ébranler la stabilité et introduire des modifications dans son droit politique; et j'entends ici par droit politique, ces rapports établis, reconnus et consacrés par le temps, qui règlent les intérêts des nations et fixent les devoirs réciproques entre chaque gouvernement et le pays dont la prospérité est confiée à ses soins. Je compte passer rapidement sur les faits historiques qui ont précédé la grande révolution sociale opérée en 1789; mais le but que je me propose d'atteindre dans cet écrit m'impose l'obligation de m'appesantir davantage sur ceux qu'enfanta cette révolution. On ne peut bien apprécier une cause morale que par l'effet qui en résulte : il y a donc corrélation nécessaire entre l'étude de cette cause et l'examen approfondi des effets qu'elle produit.

Mon travail aura trois parties distinctes : la

première, la plus étendue des trois, traitera spécialement de la France; la seconde se rapportera aux autres nations de l'Europe; et la troisième, résumé en quelque sorte des deux premières, présentera le tableau moral et politique de la situation dans laquelle se trouve actuellement la société européenne, qui, bien que divisée en sociétés particulières, appelées *nations*, n'en forme pas moins un ensemble, un seul corps politique se mouvant dans la même orbite, et ayant, par conséquent, un même intérêt social et moral à protéger dans le but de sa propre conservation.

Aux considérations politiques exposées ci-dessus, il ne sera pas inutile, afin de mieux faire connaître encore à mes lecteurs le plan que je me suis tracé, d'en présenter quelques-unes d'une nature purement religieuse.

Il y a des personnes qui refusent de reconnaître une action supérieure à celle de l'homme dans l'enchaînement des événements qui remplissent les siècles; peut-être ont-elles un intérêt à se faire illusion; quant à moi, je le déclare franchement ici, je ne suis point de ceux qui repoussent l'intervention divine dans les choses de ce monde. La main de Dieu roule les siècles devant lui, mais sa sagesse préside au mouvement qu'il leur imprime; patient, parce qu'il est éternel, si sa providence

permet ici-bas le crime, c'est pour mieux rehausser l'éclat de la vertu; s'il tolère les excès de l'orgueil, c'est pour mieux en démontrer l'impuissance. Toutefois, du sein des luttes passionnées que le temps amène, efface et ramène encore, son œil paternel observe et guide plus particulièrement ce sentiment intime qui échauffe le cœur de ses véritables enfants, qui s'épure au milieu des souffrances, et forme, dans ce lieu d'exil, un premier lien d'amour que couronne plus tard une bienheureuse immortalité. Tous les faits qui, dans le cours des âges, se groupent en dehors de ce sentiment divin, appartiennent à la terre et se ressentent de la fragilité de leur origine; les autres seuls sont inhérents entre eux, ils se succèdent sans se détruire, et ne pressentent, pour ainsi dire, que le développement successif d'une même action qui puise en haut son principe de force et de vie.

En effet, les trônes, les empires s'écroulent, les nations se refoulent les unes sur les autres, changent de lieu, de dénomination, de lois, de langage; mais elles n'avancent pour ainsi dire qu'à travers des monceaux de ruines, dont l'histoire quelquefois oublie même d'enregistrer le souvenir. La religion du Christ seule survit à ces débris; elle est la chaîne qui lie les siècles entre eux,

chaîne indestructible dont les efforts de ses ennemis ne peuvent altérer la force ni la durée; fille du ciel, mais militante sur cette terre, elle s'associe à toutes nos peines, à toutes nos souffrances, elle offre en holocauste pour nous ses larmes et le sang de ses martyrs; son Dieu la soutient dans ses combats, il l'inspire de son souffle, l'éclaire de sa lumière; il fait plus, il la pénètre de sa présence, il fixe sa demeure dans le sein des enfants qu'il lui réserve, car le cœur du chrétien est ici-bas la patrie du Seigneur.

Il me faudra donc, dans le cours de cet écrit, étudier ce mouvement religieux qui domine les siècles et qu'on retrouve toujours plus vif à l'issue des grandes catastrophes qui ébranlent le globe. Sans cette étude, l'examen des éléments qui servent à connaître la situation actuelle de la société européenne resterait incomplet.

Je termine cette introduction par une dernière observation que je crois importante. J'aurai beaucoup à parler de la France : son histoire, comme je l'ai déjà avancé, est, depuis cinquante ans, pour ainsi dire celle de l'Europe; mais il serait injuste, ce me semble, de l'accuser seule des maux qui ont affligé et affligent encore toute la société. Elle n'a été que complice agissante de son siècle, et, comme telle, elle est descendue la première dans

l'arène. Les excès qu'elle a commis seront peut-être même pour tous une cause de salut. Il faut donc, pour porter un jugement sain sur les événements dont nous allons présenter un résumé, faire la part du caractère propre à cette nation si grande dans l'adversité, si inconstante et si frondeuse dans la prospérité; qui, dans ses boutades pour le mal comme pour le bien, dépasse toujours le but qu'elle se propose, adore ou brise aujourd'hui ce qu'elle a hier brisé ou adoré, et qui, par un mystère inexplicable, joint aux vertus du héros la frivolité capricieuse de l'enfant.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — 1715 — 1792.

Louis XIV s'était endormi dans sa gloire; il laissait à la France l'Alsace, le Hainaut, la Flandre, la Franche-Comté, Metz, Toul, Verdun, comme fruit de ses conquêtes; son petit-fils régnait en Espagne. Dans les vicissitudes de son long règne il n'avait pas toujours été heureux, mais il fut toujours grand. Il mourut maître chez lui et respecté de l'Europe entière.

Toutefois, les longues guerres qu'il eut à soutenir, les nombreux monuments dont il dota la France, la splendeur qui régnait à la cour, obérèrent les ressources du pays; la dette publique s'élevait, à sa mort, à un capital de plus de trois milliards.

D'un autre côté, son royal orgueil avait absorbé en sa personne toutes les hautes positions sociales de son royaume, il en était le principe et la fin. L'État, c'est moi, disait-il; tout pliait, en effet, devant la majesté de son nom; les parlements se taisaient à sa voix; la vieille noblesse française, qu'on avait en vain cherché à décimer sous le règne précédent, languissait à ses pieds, amollie dans les plaisirs, et ne se réveillait qu'au bruit des armes et en présence du danger.

Toute grandeur factice est un mal pour un État; celle qui faisait la force de Louis XIV ne tenait qu'à sa personne; il eût fallu à ses successeurs, pour la perpétuer, sa fermeté, ses victoires, et sa longue carrière de roi. Il n'en pouvait être ainsi; dès lors, les influences brisées sous son règne devaient nécessairement, ou se relever avec trop de vigueur, ou bien se perdre sans retour; aussi vit-on, après lui, les parlements comprendre leur puissance comme corps politique et s'en exagérer l'étendue, tandis que la noblesse, réduite à de

simples individualités, s'énervant de plus en plus au sein des débauches de la régence, et végétant dans l'indolence sous le règne de Louis XV, n'eut bientôt plus à offrir au trône, dans les grands jours de péril, qu'un dévouement stérile, inspiré par cet antique sentiment d'honneur qui, seul, avait survécu à son importance.

Suivons la marche des événements.

Louis XIV meurt; le parlement de Paris essaie ses forces et casse le testament du feu roi. Le duc d'Orléans devient régent; aussitôt l'immoralité, l'impiété et la débauche viennent s'asseoir sur les marches du trône, près du royal enfant au nom duquel la France est gouvernée. La demeure de nos rois devient le rendez-vous de prostituées de tous les rangs. Déjà trop longtemps habituée à façonner ses mœurs d'après celles du maître, la noblesse de cour se prête facilement à d'aussi honteux excès. Pour comble de scandale, un prêtre improvisé, l'abbé Dubois, quoique marié clandestinement, devient bientôt le successeur de Fénelon, au siége archiépiscopal de Cambrai, obtient la pourpre romaine et parvient au rang de premier ministre; il préside avec le régent aux destinées du royaume. Dès lors la considération, le respect, qui souvent servent de voile aux faiblesses des grands, s'éteignirent peu à peu dans tous les

esprits; les ressorts de l'État se relâchèrent; les petites ambitions se réveillèrent, l'intrigue eut aussi sa débauche, et l'on vit le régent, par les conseils de son favori, vendre la France à l'Angleterre, tandis que ses ennemis cherchaient à la livrer à l'Espagne.

Aux maux que la corruption et l'immoralité attirent toujours sur les nations se joignirent, dans le clergé français, quelques germes de dissensions intestines qui vinrent ébranler la foi. Déjà, sous le dernier règne, les jansénistes avaient propagé une doctrine condamnée à plusieurs reprises par les pontifes romains. Louis XIV les avait peut-être trop vivement comprimés, sa mort releva leur audace. La majeure partie du clergé de France repoussait leurs erreurs, et le régent, peu persécuteur, plutôt par indifférence religieuse que par un sentiment chrétien bien entendu, la soutint d'abord dans cette lutte; mais les parlements, qu'un système calculé d'opposition poussait depuis longtemps vers le jansénisme, se raidirent à la fois contre le clergé, contre la cour, et surtout contre un corps religieux enseignant, qui, ayant encore la confiance des peuples, plaçait au nombre de ses devoirs de conserver intacte la pureté de la foi catholique et de combattre l'incrédulité naissante du siècle.

Les parlements, établis originairement comme simples cours de justice, occupèrent une belle place dans notre histoire tant qu'ils n'usurpèrent point d'autres attributions que celles qui leur étaient dévolues. Nos rois se firent plus d'une fois un devoir de les consulter, et modifièrent souvent leurs décisions d'après leurs conseils; mais, plus tard, leur autorité croissante ne les porta que trop fréquemment à s'opposer aux volontés royales et à repousser les édits émanés du trône. Un des refus d'enregistrement les plus remarquables de leur part, fut celui qu'ils firent à Henri IV à l'occasion du fameux édit de Nantes; ce souverain brisa leur opposition dans le lit de justice qu'il tint en cette circonstance. Forcés de plier sous le joug tyrannique du cardinal de Richelieu, et de s'effacer devant l'imposante majesté de Louis XIV, ils ne tardèrent pas à ressaisir leur autorité au temps de la régence et sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Leur prétention hardie de concentrer en eux, comme corps politique, les anciens pouvoirs des états généraux, dont la convocation était, depuis près de deux siècles, tombée en désuétude, les firent bientôt considérer comme les soutiens, les protecteurs nés des intérêts du peuple dont ils cherchèrent souvent à tort à capter les suffrages. Ainsi s'élevait près du trône, à l'époque dont nous

parlons, une puissance formidable qui, appuyée par l'opinion des masses, balançait en quelque sorte le pouvoir royal et préparait à son insu la chute de la monarchie.

Un malheur d'un autre genre vint peser sur la France et assombrit encore l'horizon politique; les prodigalités du règne précédent faisaient craindre l'approche d'une banqueroute; le fatal système de Law l'effectua; ce système, disait-on, devait enrichir le trésor obéré et mettre les particuliers qui y plaçaient leur confiance, à même d'acquérir une fortune prompte et considérable. Toute nouveauté revêtue d'un dehors brillant enflamme les têtes françaises; le trésor fut donc bientôt en possession de nombreux capitaux en échange desquels il donnait des billets portant quatre pour cent d'intérêt, et assuraient en outre une part proportionnelle dans les bénéfices des futures opérations d'une prétendue compagnie d'Occident. L'agiotage s'empara aussitôt de tous les esprits. La rue Quincampoix devint l'œil-de-bœuf de toute la France : grands et petits, princes du sang même s'y réunissaient, s'y foulaient pêle-mêle pour s'enrichir aux dépens les uns des autres; l'avarice nivelait les rangs, et l'on vit le petit-fils du grand Condé marcher à la tête des agioteurs avec une ardeur égale à celle que déployait son aïeul en un jour

de bataille; mais l'illusion fut de courte durée; les capitaux confiés furent dissipés; l'intérêt promis cessa d'être payé, et les bénéfices de la compagnie d'Occident ne pouvant se réaliser, force fut au gouvernement de déclarer au public que les sommes reçues ne seraient point remboursées. Cette odieuse manœuvre ne fit que déconsidérer davantage l'autorité royale et jeter le mécontentement dans tous les esprits.

Cependant les désordres honteux dont le régent et sa cour donnaient de si scandaleux exemples, pénétraient insensiblement dans les classes inférieures. Le vice, caché sous les dehors d'une politesse séduisante, perdait de son aspect repoussant; la religion trouvait moins de vrais adorateurs; le doute remplaçait la foi, et l'esprit philosophique du siècle, dont nous aurons bientôt à nous occuper, ne sut que trop bien se prévaloir de cet état de malaise général pour propager dans des cœurs désaffectionnés les doctrines d'incrédulité, puis d'indépendance politique et religieuse, qui bouleversèrent la société.

Ce n'est pas que la Providence n'eût déjà donné de terribles avertissements dans ces mêmes lieux d'où partait le mal : on avait vu la duchesse de Berri, fille éhontée d'un père encore plus dépravé qu'elle, périr des suites de ses scandaleuses orgies;

le cardinal Dubois expirer en reniant son Dieu, et le régent lui-même frappé de mort subite dans les excès d'un amour adultère. Si Louis XV eût rappelé la vertu à sa cour; s'il se fût maintenu dans les principes de morale que son précepteur, le cardinal de Fleury, lui avait inculqués dans son enfance, il eût peut-être arrêté les progrès d'une démoralisation qui menaçait de désorganiser la société. Mais ses penchants vicieux et la faiblesse de son caractère l'entraînèrent bientôt dans des excès qui, quoique moins condamnables d'abord que ceux de la régence, n'en eurent pas des résultats moins déplorables.

Que n'eût pu faire encore à cette époque l'amour des Français pour leur roi? Louis XV connut toute la force que ce sentiment pouvait lui donner, pendant sa courte mais terrible maladie à Metz. Dès que le danger fut passé, un cri de joie, qui retentit dans toute la France, lui apporta sur son lit de douleur le titre de *Bien-Aimé;* il l'entendit, il en jouit un moment. Ce cri lui imposait des devoirs, il les oublia, et son nom s'effaça bientôt du cœur de ses sujets.

La débile mais intègre administration du cardinal de Fleury n'avait pu arrêter les progrès du mal : l'énergie manquait à ce ministre honnête homme, et son ministère se consuma à prendre

des demi-mesures pour restaurer les finances, pour pacifier les querelles intestines qui divisaient le clergé, et pour s'opposer aux prétentions ambitieuses des parlements; néanmoins le cardinal de Fleury soutint et termina heureusement la guerre de 1723 à 1736, dont le résultat pour la France fut l'acquisition de la Lorraine; mais il légua au ministère qui vint après lui la guerre de la succession d'Autriche, commencée, il est vrai, malgré ses représentations, et qui amena, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle. Marie-Thérèse, le maréchal de Saxe et Frédéric le Grand furent les héros de cette époque militaire; les champs de bataille de Fontenoy, de Raucoux et de Laufeld attestèrent l'habileté de nos généraux et la valeur de nos soldats.

Cependant les conditions peu avantageuses d'une paix signée à la suite de brillantes victoires excitèrent un mécontentement général en France : l'indolence du roi, son insouciance des affaires, sa soumission aux volontés d'une impérieuse favorite, ses infâmes désordres dans un pavillon solitaire du parc de Versailles, dont la prostitution avait seule l'entrée, le rendaient de plus en plus étranger au cœur de ses sujets; d'un autre côté, les intrigues des jansénistes devenus convulsionnaires, sous la protection prétendue du diacre

Pâris, les discussions théologiques exposées imprudemment au jugement de tous, les querelles incessantes entre le clergé et les parlements, concernant l'exécution de la bulle *Unigenitus*, déjà enregistrée par eux en 1729 et devenue par conséquent loi de l'État, tendaient à ébranler la foi des peuples; tandis que l'arrogance du parlement de Paris, luttant ouvertement contre le trône, lui refusant son appui et provoquant ainsi des désordres publics par une résistance obstinée et souvent factieuse, détruisait insensiblement le dernier sentiment de respect que la France conservât encore pour l'autorité royale. Ces signes de décadence politique et morale révélèrent à la secte philosophique que son règne était près d'arriver.

Il est temps maintenant d'indiquer l'origine de cette secte impie, d'en suivre les progrès, d'en exposer les doctrines; mais nous sommes forcé de remonter plus haut que l'époque dont nous venons de nous occuper, car les événements politiques qui ont éclaté vers la fin du dix-huitième siècle se lient nécessairement aux événements religieux qui remplirent les deux siècles précédents: ces derniers expliquent les autres; en effet, on ne peut briser le frein de la loi religieuse sans saper les bases fondamentales de la société: nous serons

aussi concis que l'importance du sujet pourra nous le permettre.

Luther, d'abord fervent catholique, prêtre zélé, puis tout à coup apostat, avait espéré renverser, par la puissance de sa parole ardente et par l'énergie de son caractère, l'Église apostolique romaine qui depuis quinze siècles gouvernait le monde chrétien, mais il ne lui fut donné qu'un pouvoir de destruction qui se perpétua parmi ses nombreux imitateurs. Il avait voulu détruire l'unité de l'Église catholique en soumettant les doctrines aux faibles lumières de la raison humaine, et ce fut bientôt l'absence de toute unité religieuse qui jeta la division parmi ses disciples et leurs successeurs; chacun d'eux prétendait avoir sa science, son génie, ses inspirations; les livres saints furent expliqués, commentés, torturés différemment qu'il ne l'avait fait; de nouvelles règles de foi furent présentées à la conscience des chrétiens, et le fougueux novateur n'eut plus guère que son nom à léguer à l'œuvre qui avait consumé ses veilles et son temps.

En effet, déjà de son vivant, Zwingle, son devancier même dans la réforme, repoussait la présence réelle dans l'eucharistie, dogme que Luther soutenait encore; Stork prêchait l'abolition de tout culte extérieur; Carlostad se prononçait contre le

baptême des enfants avant l'âge adulte; l'ardent Muntzer propageait l'anabaptisme et répandait en même temps les doctrines de la communauté des biens et de l'égalité civile. Leur maître à tous, avec plus de réserve, n'avait livré à l'avidité des grands de son siècle que les propriétés de l'Église. D'autres sectaires rejetaient, comme devenus inutiles, la prière, la confession, le baptême et le respect dû aux saints, également prohibés par Luther. Tous appuyaient leur croyance sur le texte des livres saints qu'ils expliquaient dans un sens favorable à leurs opinions. Ils marchaient dans la voie que leur avait enseignée l'ancien moine de Saint-Augustin.

Cette anarchie religieuse jeta bientôt en Allemagne le désordre dans tous les esprits : les églises, les temples furent pillés; les statues rappelant les vertus des anciens chrétiens dont elles représentaient l'image, furent mises en pièces; on démolit les couvents; on arracha les religieuses de leurs paisibles retraites : chaque sectaire applaudissait au zèle effréné de ses partisans qui tous croyaient obéir aux mouvements de leur conscience. Le peuple prit part à ces excès; l'insurrection religieuse dégénéra en insurrection civile : la Thuringe, une partie de la Saxe, le Palatinat, l'Alsace se soulevèrent; de vaillants chevaliers,

Franz de Sickingen, Goetz de Berlichingen se déclarèrent les chefs de la ligue de Franconie; le bouillant Muntzer, l'idole de la multitude, descendit jusque dans les mines de Mansfeld pour augmenter le nombre de ses soldats; il vint offrir le combat au duc Georges de Saxe près Frankhausen, succomba dans la lutte; mais avant de monter sur l'échafaud il rentra dans le giron de l'Église catholique, accusant Luther et ses adhérents des erreurs qu'il expiait par sa mort. La révolte se ralluma peu après à Munster: Jean de Leyde s'en fit le chef, et périt également par la main du bourreau.

D'aussi cruels excès n'arrêtèrent point les progrès de la réforme. La foi chrétienne devait se plier aux égarements de la pensée; Luther en avait appelé aux lumières de sa puissante intelligence pour répandre ses doctrines; une autorité semblable fut invoquée par ses successeurs. Parmi ceux-ci il s'en trouva un aussi fougueux, aussi instruit, aussi persévérant que le moine allemand, mais plus profond et plus impitoyable: ce fut Calvin; plus hardi que Luther, non-seulement, à son exemple, il traita d'impiété tout respect pour les saints, pour le saint-siége et pour l'épiscopat tout entier, mais il détruisit en outre toute hiérarchie ecclésiastique et repoussa avec fureur les décrets des

conciles, les décisions de l'Église, les sentiments des saints Pères, en un mot, toute autorité antérieure à la sienne; il enseigna que Dieu éclaire suffisamment les fidèles pour juger du vrai sens de l'Écriture, et par une contradiction manifeste, mais calculée, il créa néanmoins un tribunal sous le nom de *consistoire,* chargé de propager et de maintenir avec rigueur et dans toute leur pureté les doctrines qu'il avait puisées, disait-il, dans les livres saints. Ce retour à une unité religieuse préserva longtemps de toute altération les doctrines du réformateur génevois, tandis que celles de Luther éprouvèrent bientôt de notables changements. Les paroles de Calvin curent du retentissement en France; elles devinrent le signal d'une guerre civile qui désola longtemps ce beau pays et durant laquelle furent commis, de part et d'autre, d'impardonnables excès.

Pendant que ces événements se passaient au centre de l'Europe, une nouvelle apostasie se préparait dans le Nord. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avait reçu du souverain pontife le titre de *défenseur de la foi,* pour un écrit remarquable contre les doctrines de Luther, rompit peu de temps après avec la cour de Rome, sur le refus qu'elle lui fit de laisser monter Anne de Boulen sur le trône qu'occupait alors Catherine d'Aragon,

sa légitime épouse. Il se fit proclamer *protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre*. Il rejeta, comme les autres réformateurs, le culte des saints, dont il fit briser les images, mais il ne modifia d'abord que légèrement les dogmes de l'Église catholique, dont la plupart, néanmoins, disparurent plus tard de la nouvelle religion anglicane, par autorité du parlement, sous les règnes d'Édouard et d'Élisabeth. C'est ainsi que l'on vit pour la première fois un .corps politique s'immiscer dans les décisions de dogmes religieux. Le despote Henri VIII détruisit les couvents, s'enrichit des dépouilles de l'Église, persécuta le culte catholique, et fonda sa nouvelle religion par l'abus de la force. Les échafauds furent en même temps teints du sang des catholiques, des luthériens et des disciples de toutes les autres croyances qui n'appartenaient pas aux doctrines religieuses qu'il avait déclarées lois de l'État. Il ne put toutefois empêcher que la voie interprétative des saintes Écritures dans laquelle il avait marché, ne fût suivie en Angleterre par d'autres que par lui, et l'on vit du milieu de la Grande-Bretagne s'élever successivement, la Bible à la main, les presbytériens, les anabaptistes, les sociniens, les arméniens, les méthodistes, les quakers, sectes qui, de nos jours, en fait de religion, font encore de ce

pays la bigarrure religieuse la plus fantastique que l'esprit humain puisse concevoir (1).

(1) L'écrit intitulé : Défense des sept Sacrements contre Martin Luther (*Assertio Sacramentorum adversus Martinum Lutherum*), qui valut à Henri VIII le titre de défenseur de la foi, est peu connu ; nous en citerons quelques morceaux tirés de l'excellent ouvrage de M. S. M. V. Audin, sur les écrits et les doctrines de Martin Luther, ouvrage qui a exigé, de la part de son auteur, de longues et profondes recherches. En parlant de l'ancienneté et de la suprématie du siége de Rome, dont il a plus tard renié l'autorité, Henri VIII dit :

« Luther soutenait-il que ces paroles du Christ : *Tout ce » que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel,* s'adres- » saient à la communauté des fidèles, à tout chrétien, homme » ou femme?

» *Quirites*, s'écriait le vieux Romain Emilius Scaurus, ac- » cusé par un homme sans foi devant le peuple romain : » Varus affirme et moi je nie : qui croirez-vous? Et le peu- » ple battit des mains, et l'accusateur fut confondu. Je ne » veux pas d'autre argument dans cette question du pouvoir » des clefs. Luther dit que les paroles d'institution s'appli- » quent aux laïques, Augustin dit non : qui croirez-vous? » Luther dit oui, Beda dit non · qui croirez-vous? Luther » dit oui, Ambroise dit non : qui croirez-vous? Luther dit » oui, l'Église tout entière s'est levée et dit non : qui croi- » rez-vous encore? Qu'il nie donc que la communion chré- » tienne tout entière salue dans Rome sa mère et son guide » spirituel. Jusqu'aux extrémités du monde, les chrétiens, » séparés par l'Océan et la solitude, obéissent au saint-siége ! » Donc, si ce pouvoir immense n'est échu au pape ni par » l'ordre de Dieu, ni par la volonté de l'homme, si c'est une » usurpation ou un vol, que Luther nous en assigne l'ori-

Les trois grandes figures qui dominèrent la réforme, au seizième siècle, furent sans contredit, Luther, Calvin et Henri VIII. L'orgueil donna naissance aux doctrines des deux premiers, l'intempérance des sens engendra celles du dernier.

» gine! La source d'un si grand pouvoir ne saurait être enveloppée de ténèbres, surtout si le souvenir peut en retenir l'époque. Veut-il que son berceau remonte à un ou deux siècles au plus? Voilà l'histoire, qu'il en ouvre les pages.

» Mais si ce pouvoir est si vieux que son principe repose dans la nuit des temps, alors il doit savoir que les lois humaines établissent que toute possession dont la mémoire est impuissante à désigner la source, est légitime, et que du consentement unanime des nations, il est défendu de toucher à ce que le temps a fait immuable.

» Il faut avoir une rare impudence pour affirmer, quand on a soutenu le contraire, que le pape n'a fondé son droit qu'à l'aide du despotisme! Mais pour qui nous prend donc Luther? Nous croit-il assez stupides pour nous persuader qu'un pauvre prêtre ait pu parvenir à établir un pouvoir tel que le sien? que, sans but, sans mission, sans aucune espèce de droit, il ait soumis tant de nations à son sceptre? qu'il se soit trouvé tant de villes, tant de royaumes, tant de provinces assez prodigues de leurs libertés pour reconnaître ainsi un étranger auquel on ne devait ni foi, ni hommage, ni obéissance!... etc. »

Qui eût pu jamais croire qu'un prince qui défendait avec tant de chaleur l'unité de l'Église dans la personne de son chef visible, se fût plus tard donné un démenti à lui-même, en brisant cette unité dont il avait si éloquemment prouvé l'existence?

Ce fut ainsi que les deux vices qui tourmentent le plus l'homme, au moral comme au physique, rivalisèrent d'ardeur pour déchirer le sein de l'Église; Dieu le permit sans doute pour mieux flétrir l'origine de cette révolte religieuse.

Nous avons vu les nouvelles doctrines des réformateurs engendrer des discordes sanglantes dans plusieurs pays; bientôt la scène s'agrandit, les peuples et leurs chefs descendirent dans l'arène; Gustave-Adolphe porta ses armes victorieuses dans toute l'Allemagne, les partisans de la réforme, sous la dénomination générique de *protestants*, quelle que fût la nature de leurs principes religieux, se placèrent sous son égide, la politique prit alors le masque de la religion. Gustave meurt, la guerre continue, et ce ne fut qu'après trente années de combats et de luttes acharnées, que le traité de Munster, ou de Westphalie, en 1648, arrêta les flots de sang dont ces querelles religieuses avaient arrosé le sol de l'Allemagne et celui d'une grande portion de l'Europe.

La réforme l'emporta; un nouveau code politique la couvrit de sa protection; chaque province en Allemagne, et plusieurs autres dans divers royaumes du continent, purent adopter la croyance qui leur convint; mais cette multitude de doctrines

religieuses dut naturellement affaiblir la foi dans les cœurs. Toutes, en effet, à l'exception de la croyance catholique, enseignaient que les fidèles, en les embrassant, opéreraient également leur salut. Pourquoi donc ces changements, achetés au prix de tant de sang, puisqu'ils n'amenaient aucune certitude plus grande sur la voie qui conduit à la vie éternelle? Qu'étaient ces livres saints desquels on avait tiré tant de *vérités* contradictoires, s'entre-choquant, se combattant entre elles, sans cesser de rester vérités? De quelle utilité leur connaissance pouvait-elle être, puisque chacun avait le droit de les étudier selon sa science, d'y former ses doctrines d'après ses propres lumières, de s'établir enfin l'arbitre du sens qu'ils renfermaient? La foi, annoncée par le Sauveur comme nécessaire au salut, tombait donc dans le domaine de l'intelligence humaine et l'erreur ne pouvait plus la souiller dès qu'elle sortait toute créée du sein de cette intelligence? Mais alors à quoi bon l'établissement d'une religion pour tous ou pour plusieurs? Chacun pouvait ou devait enfanter la sienne propre, car toute croyance religieuse était bonne, ou, pour mieux dire, aucune ne devenait nécessaire.

En effet, interrogez un protestant, à quelque secte qu'il appartienne, sur le mérite de la religion

qu'il professe; il répondra qu'elle lui paraît bonne, mais il ne dira pas que pour se sauver il soit indispensable d'y croire, car il condamnerait par ces paroles les croyances de toutes les autres fractions du protestantisme dont la sienne diffère, et auxquelles il accorde aussi le même pouvoir d'ouvrir à leurs disciples les portes du salut. Qu'est-ce donc qu'une religion descendue du ciel pour guider l'homme ici-bas, et dont la croyance n'est pas même obligatoire? Sa présence accuse la Divinité d'impuissance ou d'ignorance; elle n'est plus que gênante dès lors qu'elle cesse d'être nécessaire (1).

C'est ainsi que le conflit d'une multitude d'opinions diverses, en fait de religion, ne pouvait insensiblement qu'engendrer le doute sur l'existence

(1) « Mon fils, s'écriait sur son lit de mort la mère du doux » Melanchton, disciple aveugle du violent Luther; mon fils, » j'étais catholique, et, par tes avis, j'ai abandonné la » croyance de mes pères; je t'adjure, au nom du Dieu vi- » vant, de me dire, en ce moment suprême, dans quelle foi » je dois mourir? — O ma mère, répondit en sanglotant le » jeune Melanchton, dont la piété filiale éclairait alors le » cœur, la nouvelle doctrine est plus commode, mais l'an- » cienne est plus sûre. » *Dieser zwar annehmlicher, der Catholische aber sicherer.* (*Écrits et Doctrines de Martin Luther*, par S. M. V. Audin, vol. II, chap. XXIII. *Voy.* les citations dans cet ouvrage.)

même des vérités qu'elles annonçaient ; mais le doute conduit à l'indifférence, et celle-ci mène bientôt à l'incrédulité. Aussi voyons-nous le siècle qui suivit celui qui avait donné naissance aux doctrines de la réforme, modifier ces mêmes doctrines, s'efforcer de les concilier ensemble, au risque d'en altérer la pureté primitive, sans que ces modifications, ces variations, ces concessions réciproques n'élèvent aucune de ces tempêtes politiques qu'avait suscitées la présence des premiers réformateurs : c'est que les générations de cette dernière époque ne saisissaient plus bien le côté sérieux de ces nouvelles interprétations ; c'est que déjà elles n'y attachaient plus d'importance ; c'est, enfin, qu'un sentiment d'indifférence, en matière de doctrines religieuses, commençait à s'emparer d'elles, et que ce sentiment les poussait vers l'incrédulité. Hâtons-nous cependant de présenter ici une observation. Les fractions du protestantisme, en altérant et en modifiant sans cesse leurs doctrines, conservèrent toutes, néanmoins, une haine commune contre la religion dont elles avaient secoué le joug bienfaisant. Cela devait être; l'erreur peut s'associer à l'erreur, mais la vérité ne peut que provoquer leur ressentiment commun, car tout ce qui n'est pas elle, est nécessairement contre elle. Quel partage pouvait-il

donc s'opérer entre les nombreuses doctrines de la réforme et la foi catholique? Un abîme infranchissable évidemment les séparait et doit toujours les tenir séparées. En effet, les premières s'appuient principalement sur les lumières de l'intelligence humaine, faible et changeante de sa nature ; d'où viennent leur divergence entre elles et l'absence d'obligation pour leurs disciples d'y ajouter foi aveuglément; tandis que la religion catholique, stable, immuable, dominant tous les siècles, depuis la venue du Sauveur, parle avec l'autorité du divin maître qui l'a fondée ; elle impose ses dogmes; elle commande la soumission; elle ordonne de croire; mais aussi elle seule a-t-elle le droit de promettre l'éternité bienheureuse en récompense de la foi qu'elle apporte.

Résumons en peu de mots les observations précédentes :

Seizième siècle, siècle de révolte et d'orgueil en matière religieuse.

Dix-septième siècle, siècle de doute et *d'indifférentisme.*

Dix-huitième siècle, siècle d'incrédulité, de philosophisme et d'irréligion; c'est celui dont nous avons surtout à nous occuper en ce moment.

Le philosophisme du dix-huitième siècle fut donc évidemment l'œuvre des deux siècles précé-

dents. Son temps était venu, et si ses sectaires choisirent la France pour terrain du combat, c'est que, ne pouvant attaquer la foi catholique avec les seules lumières du raisonnement, ils durent se servir, contre elle, des armes du ridicule et d'une railleuse calomnie. Or, la langue française, fine et légère, exprimant au besoin, selon le choix des expressions, plus ou moins que la pensée même qu'on veut émettre, leur offrait plus que toute autre les moyens de lancer des traits empoisonnés, déguisés par les agréments et les artifices du discours ; d'ailleurs cette langue était répandue dans toute l'Europe, et elle appartenait à un peuple qui prend parfois l'esprit pour la profondeur, les dehors spécieux pour la vérité, et chez qui le sourire désarme souvent toute intention hostile. Ni la langue anglaise, ni la langue allemande n'auraient présenté les mêmes avantages : ces deux peuples, d'un caractère grave et sérieux, penseur et profond, n'auraient pu convenir à la guerre de tirailleurs qu'avaient adoptée les philosophes du dernier siècle. Leur secours ne fut cependant pas inutile au parti, et nous verrons plus tard l'Allemagne apporter aux philosophes l'appui formidable d'une organisation secrète ayant pour but la révolte contre toute autorité reconnue.

Rien n'est plus facile à prouver que la conspi-

ration du philosophisme du dix-huitième siècle contre la religion catholique. Le but, les moyens nous ont été révélés par ses disciples. Trois d'entre eux peuvent, en quelque sorte, personnifier les diverses parties du système qu'ils ont tous adopté: Jean-Jacques Rousseau, par ses doutes calculés, par des raisonnements faux, vagues et contradictoires, semble avoir pris à tâche de démontrer l'impuissance du cœur de l'homme à croire aux vérités de la religion catholique; or, cette impuissance reconnue, la foi s'éteignait d'elle-même; une négative ne peut servir de base à aucune croyance religieuse. Voltaire, levant le masque, attaque la religion dans son ensemble et dans ses détails; la persécute par ses railleries, la poursuit par ses calomnies, et, dans sa rage satanique, déverse sur elle le fiel du ridicule à défaut d'arguments. Enfin Diderot, plus fougueux que les deux autres, sonnant toutefois la victoire avant la fin du combat, embrasse dans leur ensemble les conséquences du système philosophique dont il est le séide, et prêche le *matérialisme* qu'il représente comme le *sublime* de la raison humaine; mais il devançait de quelques années les événements de son siècle; sa voix, plus prophétique que celle de ses amis, ne fut pas d'abord écoutée avec autant de faveur. Et comment pouvait, en effet,

être accueilli chez une nation spirituelle ce désolant axiome, résumé de tous les principes philosophiques du bouillant encyclopédiste, *qu'entre l'homme et son chien il n'y a de différence que l'habit* (1). D'ailleurs, Diderot se trompait : lorsque l'homme se dégrade jusqu'à tomber dans le matérialisme, ce n'est pas l'instinct pacifique de l'animal, symbole de la fidélité, qui lui sert de guide, ce sont les fureurs du tigre qui dévorent son âme : les preuves de cette assertion ne nous manqueront pas.

Si la haine de cette secte impie se dirigea en apparence surtout contre la religion catholique, c'est qu'elle n'ignorait pas que la chute de cette religion, si elle eût été possible, devait entraîner la ruine de tous les autres cultes ; mais, malgré la feinte protection que les philosophes daignèrent accorder, en certaines occasions, aux croyances protestantes, ils n'en étaient pas moins au fond les ennemis du catholicisme que du protestantisme. Toute autorité quelconque, tout frein mis aux passions de l'homme leur étaient odieux : autorité religieuse, autorité morale, autorité politique, ils voulaient tout anéantir. Écoutons leurs principaux adeptes, ils nous feront connaître les sentiments et les projets de leur secte :

(1) *Vie de Sénèque*, par Diderot.

« Ces régénérateurs de la société nous appren-
» dront, en fait de religion, que l'immortalité de
» l'âme n'est qu'un *dogme barbare, funeste, déses-*
» *pérant* et contraire à toute *législation ;* que cette
» âme n'est pas un être *distinct* du corps ; que *le*
» *dieu des juifs* et des *chrétiens* n'est qu'une *chi-*
» *mère* et un *fantôme ;* qu'ils sont las d'entendre
» dire que *douze* hommes ont suffi pour *établir* le
» christianisme, et qu'ils veulent prouver *qu'un*
» *seul* suffit pour *le détruire ;* puis, dans leur
» impiété, donnant au Sauveur du monde la dé-
» nomination d'*infâme,* ils s'encourageront les uns
» les autres à *écraser l'infâme*, ils se réjouiront
» *du mépris où l'infâme,* disent-ils, est tombé chez
» tous les honnêtes gens de l'Europe, et s'applau-
» diront de voir bientôt le moment *où les cordon-*
» *niers, les servantes et la canaille* seront les seuls
» qui croiront encore à la religion du Christ (1). »

En fait de morale, ils nous enseigneront :

« Que les idées de justice et d'injustice, de vertu
» et de vice, de gloire et d'infamie, sont pure-
» ment *arbitraires et dépendantes de l'habitude ;*
» *que l'intérêt personnel* est l'unique et universel
» *appréciateur* du mérite des actions des hommes ;
» que la loi qui condamne les époux à vivre en-

(1) Voy. la note 1re.

» semble, dès qu'ils cessent de s'aimer, est une » loi *barbare et cruelle;* que le commandement » fait aux enfants, *d'aimer leur père et mère*, est » plus l'ouvrage de *l'éducation* que celui de *la* » *nature;* que les *remords* ne sont que la *pré-* » *voyance de peines physiques* auxquelles le crime » nous expose, et qu'un homme *au-dessus des lois* » commet *sans repentir* l'action *malhonnête* qui » lui est utile (1). »

Puis, dans le but de renverser l'ordre social établi en Europe, ils nous apprendront encore :

« Que la vraie monarchie n'est qu'une *constitu-* » *tion* imaginée pour *corrompre* les mœurs des » peuples et pour *les asservir;* que si l'autorité » des rois vient de Dieu, c'est comme les *maladies* » *et les fléaux du genre humain;* que les rois « sont les premiers *bourreaux* de leurs sujets; » *que la force et la stupidité* sont les seules *ori-* » *gines* de leur trône; un d'entre eux, apostro- » phant les rois, s'écriera : *Tigres déifiés par* » *d'autres tigres,* vous croyez donc passer à l'im- » mortalité? Un autre, enfin, se complaira à ex- » primer publiquement le vœu *de voir le dernier* » *des rois étranglé avec les boyaux du dernier* » *des prêtres* (2). »

(1) Voy. la note 1re.

(2) Voy. même note.

Pour mieux concentrer leur force d'action et mieux régulariser leur marche, ils se formeront en société chez un des plus opulents d'entre eux (1) ; du sein de cette académie impure sortiront les ouvrages les plus pernicieux pour la société, et si quelques-uns des conjurés philosophes s'en tiennent éloignés (2), ils n'en partageront pas moins les principes monstrueux de cette société et ne travailleront pas avec moins d'ardeur à leur propagation.

L'un d'eux, en effet, qui par la vaste capacité de son esprit, par son infatigable activité, sa profonde irréligion, son cynisme révoltant, avait mérité à juste titre d'être proclamé le patriarche et le chef du philosophisme du XVIII[e] siècle, Voltaire enfin, dont la plume, toujours maligne sans cesser d'être gracieuse, a effleuré tous les sujets que l'intelligence de l'homme peut saisir, comprenant que le succès de ses doctrines et de celles de ses amis dépendait de leur rapide propagation en Europe, mais gêné par la surveillance qu'exerçaient encore les parlements en France, s'adresse à Frédéric II, roi de Prusse, un des adeptes philosophes, et obtient de ce souverain l'autorisation de faire impri-

(1) Le baron d'Holbach.

(2) Tels que Voltaire, d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau.

mer à Berlin les productions impies dont la secte regardait la publication comme nécessaire à la réussite de ses projets. Ainsi, l'incendie moral est attisé, répandu par ceux-là mêmes dont le premier intérêt, le premier devoir était de l'étouffer. La subtilité du poison se cache sous l'attrait du langage; il pénètre dans toutes les classes de la société, et la secte philosophique peut bientôt compter dans ses rangs, en qualité d'adeptes *protecteurs,* outre Frédéric II, l'impératrice de Russie Catherine II, l'empereur Joseph II, la reine de Suède et le prince Gustave son fils, le roi de Pologne, Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, le duc de Wurtemberg, Louis, prince de Wurtemberg, Charles-Théodore, électeur palatin, la princesse d'Anhalt Zerbst, et Wilhelmine, margrave de Bareuth (1). Enfin, dans sa joie, exagérée sans doute, le patriarche de Ferney peut écrire à un de ses plus ardents admirateurs: « Il n'y a pas à présent un prince allemand » qui ne soit philosophe, de la philosophie de » *l'incrédulité* (2).

Que voulaient donc ces gens pervers, ces esprits faux, ces cœurs corrompus? Bouleverser la société.

(1) Voy. note 1re.

(2) Lettre de Voltaire au comte d'Argental, conseiller au parlement de Paris, 26 septembre 1766.

Nul doute, ils nous l'apprennent par la voix de leur chef. « Tout ce que je vois, écrivait encore » Voltaire, jette les semences d'une révolution qui » arrivera *immanquablement*, et dont je n'aurai » pas le *plaisir* d'être témoin. Les Français arri- » vent tard à tout, mais ils arrivent. La *lumière* » s'est tellement répandue de proche en proche, » qu'on *éclatera à la première occasion*, et, alors, » ce sera un beau *tapage*. Les jeunes gens sont » *bien heureux*, ils verront de *belles choses* (1). »

Voltaire avait raison : cette *lumière* impie à laquelle il faisait allusion, éclairait en effet l'Europe au XVIIIe siècle; partout le philosophisme avait ses adeptes, et si tous n'étaient pas initiés dans les secrets des plus influents conspirateurs, en tête desquels il faut placer le patriarche de Ferney, d'Alembert, Diderot, d'Holbach, d'Argens, Condorcet, et quelques autres encore, tous, au moins, embrassaient les doctrines irréligieuses de leurs maîtres, et conspiraient ainsi avec eux à préparer l'incendie qui devait bientôt éclater dans le sein de la société.

Il n'y a pas de doute que les philosophes du siècle dernier n'aient profité, pour arriver à leur but, des moyens de propagation que leur offrait

(1) Lettre de Voltaire à M. de Chauvelin, 2 mars 1764.

une société secrète répandue sur une grande portion de la surface du globe, sous la dénomination de *francs-maçons*. Cette société, qui n'offre en apparence qu'un but de réunion propre aux plaisirs pour les uns, et aux bonnes œuvres pour les autres, cache évidemment, dans ses mystères ignorés par la plupart de ceux qui en font partie, une arrière-pensée hostile à l'organisation actuelle de l'ordre social (1); la profonde immoralité de

(1) Forcé de quitter la France au commencement de la révolution de 1789, mon père vint s'établir avec sa famille dans une maison de campagne proche de la ville de Vicence; j'avais alors à peine douze ans, et à cet âge les moindres incidents qui dérangent l'ordre établi dans la maison excitent la curiosité. Je m'aperçus que mon père, qui était extrêmement exact à présider à nos repas de famille, s'était abstenu d'y paraître pendant quelques jours. Je finis par apprendre qu'il passait ce temps enfermé dans son cabinet avec un seigneur italien qui demeurait non loin de nous. Je n'osais alors faire aucune question à mon père sur l'objet de ces visites secrètes; mais quelques années après, lui-même dévoila ce mystère. Il me dit qu'un certain comte italien, avancé dans les plus hauts grades de la franc-maçonnerie, mais dégoûté des principes subversifs admis et propagés par ses collègues, principes dont il voyait les épouvantables résultats en France, croyait en conscience devoir révéler que le but principal de la société à laquelle il appartenait, était non-seulement de détruire le christianisme, mais aussi de renverser le trône des Bourbons, comme étant le plus ancien de l'Europe, et comme ouvrant une voie facile à la destruction des autres

quelques-unes des personnes indiquées comme ayant occupé les grades les plus élevés de cette société, tel que le feu duc d'Orléans, Philippe-Égalité, le ferait présumer. Ce qui le constaterait encore, c'est la réunion de plusieurs des loges franc-maçonniques avec une société, créée dans le XVIIIe siècle, moins connue peut-être, mais plus fortement organisée que celle des francs-maçons, et dont la pensée unique avait pour objet la révolte contre toute autorité quelconque établie.

J'en dirai quelques mots ici :

Dans le fond de l'Allemagne, un obscur professeur de droit, à Ingolstadt, imbu des principes philosophiques du siècle, profond penseur, d'une volonté ferme, patiente et obstinée, envisagea les résultats politiques que devaient amener les efforts des sectaires antireligieux et antimonarchiques de

monarchies; que ce seigneur italien lui avait mis sous les yeux des papiers qui constataient l'exactitude de ses révélations.

Mon père ajouta que ces papiers démontraient évidemment que le sentiment intime de la franc-maçonnerie était celui d'une haine invétérée contre la religion du Christ et contre toute royauté. Ces paroles de mon père firent une telle impression sur mon esprit, que, dans un âge plus avancé, je ne voulus jamais entrer, sous quelque dénomination que ce fût, dans la société des francs-maçons.

son temps; il mesura l'abîme prêt à s'entr'ouvrir et sourit aux révolutions qui devaient le combler; mais il comprit aussi qu'une société qui s'écroule tend aussitôt à se relever, et qu'une apparence d'organisation, déjà prévue et analogue aux causes du désordre existant, réunit bientôt en un seul faisceau les membres d'une telle société expirante. Il laissa donc aux philosophes modernes le soin d'une destruction qu'il appelait de ses vœux, et songea surtout aux moyens de s'emparer du triomphe au jour de la victoire.

Cet homme pervers s'appelait *Weishaupt;* il prit pour nom de guerre *Spartacus.* Ce surnom indiquait sa croyance sur l'état dans lequel se trouvait la société, et révélait le but qu'il se proposait d'atteindre; il fallait affranchir les peuples du joug politique et religieux sous lequel ils gémissaient, et d'esclaves qu'ils étaient, les régénérer à la dignité *d'hommes libres* qu'ils avaient perdue. Telle était, en effet, la grande œuvre que devait opérer *l'ordre des illuminés,* dont Weishaupt fut le fondateur.

L'ensemble de son système reposait sur cette suite de raisonnements : « L'égalité et la liberté » sont les droits essentiels que l'homme, dans sa » perfection originaire et primitive, reçut de la » nature; la première atteinte à cette égalité fut

» portée par la propriété; la première atteinte à
» la liberté fut portée par les sociétés politiques
» ou les gouvernements; les seuls *appuis* de la
» propriété et des gouvernements sont les *lois religieuses* et civiles; donc, pour rétablir l'homme
» dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté,
» il faut commencer par détruire toute religion,
» toute société politique, et finir par l'abolition
» de toute propriété (1). »

L'ambitieux dessein de Weishaupt était d'effacer les limites territoriales qui séparent les nations entre elles, et de fondre tous les peuples en un seul. « Il faut, disait-il, anéantir la religion,
» l'amour de la patrie et celui du prince; les sen-
» timents qu'ils inspirent restreignent les affec-
» tions de l'homme à des états particuliers, et le
» détournent de l'objet bien plus vaste de l'illu-
» minisme (2). » Le plan de cet habile conspirateur eût peut-être pu s'accomplir partiellement, si la découverte de ses projets n'eût averti du danger, et si surtout ses complices en France, plus impatients que lui, n'eussent bouleversé la société française et effrayé l'Europe au bruit de leurs sanguinaires exploits.

(1) Voy. la note 2.
(2) Voy. même note.

Weishaupt ne recherchait pas l'éclat, il ne voulait que dominer; il resta longtemps inconnu aux nombreux membres de l'ordre qu'il avait fondé. Il avait sous lui un *aréopage*, ou conseil, composé des douze premiers adeptes; c'est par eux qu'il dirigeait tout l'ordre. Ces douze *aréopagistes* communiquaient avec *des directeurs nationaux*, ainsi appelés parce qu'ils avaient la direction des intérêts de leur société chez une nation; ces directeurs nationaux avaient sous eux des inspecteurs, des *provinciaux* et des *directoires* chargés de la surveillance des mêmes intérêts, d'après les divisions et subdivisions des provinces de chaque pays (1).

Le nouveau Spartacus connaissait les nombreuses ramifications de la franc-maçonnerie; il résolut d'en tirer parti, au profit toutefois de l'illuminisme dont l'organisation lui paraissait plus forte et mieux calculée. Une union entre ces deux sociétés eut lieu à Wilhelmsbad. L'illuminisme, sans révéler tous ses secrets, acquit ainsi un plus grand développement : il embrassa l'Allemagne, une partie de l'Autriche, et s'étendit même jusque dans le nord de l'Italie. Weishaupt, être mystérieux, du fond de sa retraite dirigeait tous les

(1) Voy. note 2.

mouvements de sa société ténébreuse, qui compta bientôt dans ses rangs des ministres de souverains, des princes de l'Empire, des ducs régnants : sans doute tous ne furent pas initiés aux derniers mystères de l'ordre, mais il est certain que tous, au moins, le couvrirent de leur protection, et que cette protection ne faillit point au chef de l'illuminisme, même après que la découverte de ses papiers eut révélé l'étendue de ses projets, et que l'exil l'eut forcé de quitter sa patrie avec quelques-uns de ses adhérents (1). Les efforts de cet apôtre de l'impiété contribuèrent donc beaucoup au triomphe des principes de la secte philosophique dans le siècle dernier. Le court exposé présenté dans les pages précédentes, montre l'état de délabrement moral dans lequel se trouvait la société européenne au XVIII[e] siècle. Souverains, princes, sujets, concouraient à différents titres à saper les bases fondamentales de la religion, à détruire les liens qni attachaient ensemble les diverses parties de l'état social; enfin, à jeter les semences de cette révolution morale, politique et religieuse, que le vieux chef du philosophisme entrevoyait de loin, appelait de ses vœux, et dont

(1) Une partie des archives de l'ordre des illuminés fut saisie en l'an 1786. Voy. la note 2.

il regrettait de ne pouvoir être le témoin. On peut dire que l'Europe entière s'avançait vers l'abîme creusé sous ses pas; partout la voix des sophistes de l'impiété rencontrait un appui ou trouvait un écho : l'Angleterre avait ses Holand, ses Tindal, ses Bolingbroke; l'Italie, ses Tanucci et ses Ricci (Scipion), suscitant, le premier, comme ministre à Naples, l'autre comme évêque en Toscane, de nouveaux embarras à l'Église catholique; si la piété de Charles III sut mettre l'Espagne à l'abri des principes irréligieux qui régnaient de son temps, cette piété néanmoins fléchit un instant devant la volonté d'un de ses ministres philosophes, le comte d'Aranda. Quant au Portugal, l'immoralité de son roi Joseph I[er], la haine du marquis de Pombal contre le clergé, et l'admiration de ce premier ministre pour Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Diderot, dont il fit traduire en portugais et répandre les œuvres impies, promettaient aux ennemis du Christ une puissante protection.

A l'époque où nous allons reprendre le fil du précis historique des événements contemporains (1), le duc de Choiseul avait, en France, remplacé le cardinal de Bernis en qualité de premier ministre; ce pays, devenu l'allié de Marie-

(1) En 1759.

Thérèse, soutenait encore, de concert avec l'Empire, la Suède et la Russie, une guerre malheureuse contre Frédéric II, dans laquelle ce souverain, n'ayant pour appui que quelques faibles corps auxiliaires anglais, déploya seul contre l'Europe une force de caractère, et des talents militaires d'une telle supériorité, qu'il acquit justement le surnom de premier capitaine de son siècle ; ni découragé par des revers qui souvent ne lui laissèrent d'autres possessions dans ses propres États que le sol qu'occupaient ses armées; ni ébloui par les succès que son génie lui faisait obtenir, il sut enfin dominer la fortune et dicter avantageusement la paix, qui termina en 1763 la guerre de sept ans, si glorieuse pour les armées prussiennes.

L'année précédente, en 1762, la paix avait été signée entre la France et l'Angleterre.

La guerre générale qui désola l'Europe pendant ces sept années, ne suspendit pas les efforts du philosophisme vers le but subversif qu'il voulait atteindre. Frédéric, de ses champs de bataille, trouvait encore le loisir d'entretenir une correspondance active avec les chefs du panthéisme ou athéisme moderne; ceux-ci obtinrent même à cette époque un triomphe qui dut leur inspirer la confiance d'une victoire prochaine.

Ils comprenaient depuis longtemps combien serait fragile leur œuvre s'ils ne parvenaient pas à inculquer leurs doctrines antichrétiennes dans le cœur de la génération qui s'élevait autour d'eux ; mais plusieurs corporations religieuses veillaient avec soin à l'éducation de la jeunesse, et cherchaient à éloigner d'elle le poison qu'on voulait distiller dans leur naissante intelligence. Parmi ces corporations s'en trouvait surtout une dont la forte organisation, la grande connaissance du cœur humain, l'attachement à la foi catholique et la profonde érudition avaient inspiré confiance à la plupart des pères de famille, c'était celle qui avait élevé une grande partie des grands hommes qui illustrèrent le siècle de Louis XIV ; c'était celle qui avait porté la civilisation jusque dans les contrées les plus sauvages, celle qui avait donné à la science des savants célèbres, et à la religion des martyrs.

Tant de bienfaits rendus à l'humanité ne pouvaient qu'exciter la haine des prétendus régénérateurs du siècle; ils voyaient avec raison dans l'existence de la société fondée par saint Ignace de Loyola un obstacle insurmontable à l'entier accomplissement de leurs desseins; la chute de cette société fut donc arrêtée : railleries, intrigues, odieuses calomnies, tout fut employé pour

la perdre dans l'esprit des peuples et des gouvernements; on réveilla le souvenir d'anciennes accusations aussi fausses que perfides; on suivit la tactique accoutumée dans de semblables attaques, on rendit responsable toute l'institution des erreurs partielles et non reconnues, même désavouées, de quelques membres isolés de cette nombreuse et ancienne association, et on exalta de nouveau avec affectation les fameuses *Lettres provinciales*, ouvrage écrit avec autant d'esprit et d'élégance que de mauvaise foi. Les partisans de Jansénius excitaient le zèle de la secte antireligieuse. Les parlements français, imbus de jansénisme, gardaient un silence partial, et l'Europe protestante ou philosophe applaudissait aux efforts des apôtres de l'incrédulité!

Néanmoins ces clameurs seraient peut-être restées sans effet, si l'un des adeptes de la philosophie moderne n'eût osé mettre le premier la main à l'œuvre. Le marquis de Pombal donna le signal. Une conspiration contre le roi Joseph Ier s'était tramée en Portugal; elle servit de prétexte au ministre pour réaliser ses projets. Le duc d'Aveyro avait à se plaindre d'un double outrage : sa femme et sa fille avaient été séduites par le roi, livré à tous les caprices d'une scandaleuse débauche. Un nouveau grief s'éleva bientôt contre ce monarque :

l'illustre famille de Tavora fut aussi déshonorée dans la personne de la jeune marquise de ce nom. Les vengeances sont promptes et terribles sous ce climat brûlant; le déshonneur y a soif de sang. Dans la nuit du 3 septembre 1758, le roi Joseph fut attaqué dans sa voiture, une balle lui fracassa le bras. Les conspirateurs furent arrêtés; le tribunal dit l'*Inconfidence*, composé de juges nommés par le marquis de Pompal, parmi lesquels il s'était placé lui-même, déclarèrent les pères Malagrida, Souza et Mathas complices de l'attentat.

Le 13 janvier 1759, les conjurés et plusieurs membres de leur famille périrent dans les plus affreux supplices. Un édit, du 19 du même mois, déclara atteints de complicité tous les jésuites portugais, qui aussitôt furent enfermés et peu après déportés en Italie; le seul Malagrida resta prisonnier. Le 21 septembre 1761, ce vieillard, âgé de plus de soixante et dix ans, fut étranglé et son corps jeté aux flammes, non plus comme *complice* de l'attentat commis contre la personne du roi, mais comme coupable d'*hérésie*. La révision ordonnée en 1780, par la reine Marie, de la sentence de mort rendue contre les Aveyro, les Tavora et les Monguia, a confirmé à leur égard la réalité de la conjuration, mais nullement la complicité

dont furent accusés, à cette époque, les jésuites portugais (1).

Le triomphe obtenu par le philosophisme en Portugal, fut accueilli en France avec joie par les partisans des nouvelles doctrines : l'impulsion était donnée, il fallait la soutenir, et certes les philosophes français avaient beau jeu ; ils comptaient avec raison sur leur adepte le duc de Choiseul, ministre tout puissant d'un prince insouciant et débauché ; ses sentiments d'opposition au clergé, son inimitié contre la société de saint Ignace étaient connus ; mais il fallait un prétexte pour frapper : le fort en manque rarement contre un plus faible que lui.

Cette société venait de fonder des missions à la Martinique. Le père Lavalette, visiteur général, avait été chargé de former ces établissements ; soit faute d'ordre de sa part, ou par suite de causes majeures, il ne put acquitter aux frères Lionay et Gouffre, négociants à Marseille, les créances dont ils étaient détenteurs. Ceux-ci, alléguant que le

(1) Il convient d'ajouter ici que l'inquisiteur général, don Joseph de Bragance, frère du roi, ayant refusé, ainsi que ses assesseurs, de condamner le père Malagrida, le marquis de Pombal créa aussitôt un nouveau tribunal dont il donna la présidence à son frère. Ce fut ce tribunal qui fit périr sur l'échafaud, comme prétendu *hérétique*, l'infortuné vieillard.

général de l'ordre exerçant un pouvoir absolu sur toute la société, devait être responsable des transactions faites par un des membres de cette société, en appelèrent au parlement. Le 17 avril 1761, le parlement de Paris enjoint aux jésuites l'ordre de déposer, au greffe de la cour, un exemplaire imprimé de leurs constitutions, dénoncées comme contenant des dispositions imcompatibles avec les lois du royaume. Le fameux La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, ami zélé de d'Alembert et de Diderot, fulmine contre l'ordre des jésuites, dans un compte rendu dont la rédaction, avec quelque apparence de vérité, comme on le verra ci-après, est attribuée au philosophe d'Alembert lui-même. Par ordre du roi, une assemblée extraordinaire d'évêques est convoquée pour donner son avis sur l'institut des jésuites et sur l'utilité de cet ordre religieux en France. Sur cinquante et un évêques ainsi réunis, quarante-cinq se prononcèrent en faveur de la société (1). On voulut néanmoins passer outre et changer les institutions qui la gouvernent, insti-

(1) Lacretelle, très-prévenu contre les jésuites, dit même que, sur quarante évêques assemblés, un seul, l'évêque de Soissons, eut une opinion contraire à celle de ses collègues. (*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, liv. XII.)

tutions établies par son fondateur et toujours en vigueur depuis son origine. On s'adresse à ce sujet au père Ricci, général de l'ordre, qui fit alors cette belle réponse qu'on eût admirée dans la bouche d'un ancien Romain : *Sint ut sunt, aut non sint;* qu'elles restent ce qu'elles sont, ou qu'on les détruise. Leur destruction fut résolue.

Le 6 août 1762, par arrêt définitif du parlement de Paris, les jésuites reçoivent l'ordre de quitter leurs colléges et leurs établissements; les parlements des provinces suivent l'exemple de la capitale; peu après celui de Rennes, à la requête de La Chalotais, expulse de Bretagne tous les membres de cette société. Cette proscription devient bientôt générale en France, et l'on voit des vieillards, chassés de leur pays, pauvres et sans ressources (car, comme jésuites, d'après leurs constitutions, ils ne pouvaient rien posséder en propre), aller mendier un asile et du pain sur la terre étrangère; c'est alors que les régénérateurs du jour purent s'écrier avec vérité, par la bouche d'un de leurs plus ardents disciples : « Par ma » foi, ceci est très-sérieux; les classes du parle- » ment n'y vont point de main morte; ils croient » servir la religion, mais ils servent la raison » sans s'en douter. Ce sont des *exécuteurs* de » la haute justice pour la *philosophie* dont ils

» prennent *les ordres sans le vouloir* (1). »

Trois années ne s'étaient pas écoulées que d'Aranda, en Espagne, et Tanucci, à Naples, avaient également expulsé les jésuites de ces deux royaumes; mais ces mesures ne satisfaisaient pas encore les sectaires de la nouvelle philosophie : ils demandaient hautement la suppression entière de l'ordre, et les cours de l'Europe s'empressèrent d'amener ce résultat dans leurs négociations avec le saint-siége. Clément XIII refusa d'obtempérer à leurs désirs. Ce ne fut que sous le pontificat de Clément XIV (Ganganelli), que ce pape, fidèle aux promesses auxquelles il avait dû son élévation sur le trône de saint Pierre, rendit, en 1773, un bref d'extinction contre la société de saint Ignace.

La suppression de cette société laissa un vide immense dans l'éducation publique. Les sophistes du jour, habiles à détruire, essayèrent en vain de le combler, mais ils purent au moins inculquer avec plus de facilité, dans l'esprit de la jeunesse, les principes détestables sur lesquels étaient fon-

(1) Lettre de d'Alembert à Voltaire. — « Enfin, dit-il ailleurs, le 6 du mois prochain nous serons délivrés de la canaille jésuitique; mais la raison en sera-t-elle mieux, et l'*infâme* (le Christ) plus mal? » (*Lettre* 102 *de d'Alembert à Voltaire.*)

dées leurs doctrines. En effet, les jésuites n'eurent pas plutôt quitté la France, que leurs ennemis redoublèrent d'ardeur pour répandre à profusion, dans toutes les classes de la société, les productions immorales sorties de la plume de leurs écrivains. La génération qui s'élevait apprit par eux à rénier son Dieu, à secouer le joug bienfaisant du pouvoir paternel, à ne voir que des tyrans dans les personnes préposées à gouverner l'État; elle apprit à confondre les notions du bien et du mal, à ne les considérer que comme des questions de pure convention; l'obéissance à l'autorité fut taxée de servilité; la résistance, de noble indépendance. Les lumières de l'intelligence révélèrent l'existence, pour tous, de droits inconnus jusqu'alors. Sous la dénomination de progrès de la civilisation, on voulut modifier, changer, et plus tard bouleverser et détruire les éléments dont se composait alors l'état social; ce qui s'opposait à la réalisation de ce but signalait la présence d'un *préjugé*, mot employé par les philosophes pour désigner ce qu'ils voulaient écarter ou détruire : l'inégalité des conditions était un *préjugé;* l'antique possession de certaines propriétés tirait sa force d'un *préjugé;* le respect dû à la religion, à ses ministres, ne se fondait que sur un *préjugé;* enfin tout ce qui, dans les usages, les coutumes et

les lois existant alors, mettait obstacle à une égalité, à une liberté de pensée et d'action, complète, absolue, était flétri du nom de *préjugé*.

La plupart des personnages influents de la cour de Versailles semblaient favoriser ce mouvement des esprits; l'exemple de leurs mœurs, plus que faciles, leur familiarité protectrice envers les sectateurs de l'incrédulité, hâtaient les progrès du mal. Ils ne voyaient encore dans la philosophie du jour qu'une sanction spirituelle et raisonnée accordée à l'immoralité de leur conduite. En raillant, ridiculisant, repoussant les préceptes d'une religion qui condamnait leurs égarements, ils espéraient échapper à la vérité de sa censure, et pour afficher leurs sentiments hostiles contre elle, ils acceptaient des mains du philosophisme le titre d'*esprits forts*.

C'est en vain que dans plusieurs de ses assemblées le clergé fit entendre sa voix, on n'écoutait plus ses plaintes, on riait de ses prédictions; la France s'éloignait de son Dieu, et en même temps elle perdait journellement de son antique amour pour ses rois. Une nouvelle royauté s'élevait dans son sein. Le philosophisme enseignait hautement que, puisque les gouvernements sont faits pour les peuples, les peuples doivent se considérer supérieurs aux gouvernements; on le crut, et le

germe révolutionnaire, caché sous ce principe captieux, une fois fécondé, développé par des têtes ardentes qu'aucun frein religieux ne pouvait plus retenir, produisit bientôt ce terrible cataclysme politique qui a englouti la monarchie la plus ancienne de l'Europe.

Louis XV voyait le danger; mais mesurant avec égoïsme l'époque à laquelle il devait éclater, il la jugea encore assez éloignée pour se flatter d'atteindre en repos le terme de son règne : « Pauvre Berry, » disait-il en regardant son petit-fils qui devait être un jour l'infortuné Louis XVI, « la couronne t'écrasera sous son poids; » puis, satisfait de cette prévoyante observation, il se livrait de nouveau à son indolence et retournait à ses honteux plaisirs. Aussi peu préoccupé des événements qui agitaient l'Europe que des périls qui menaçaient son trône, il avait laissé s'opérer sous ses yeux un premier partage de la Pologne entre l'Autriche, la Prusse et la Russie (1). Cependant un incident dont les suites eurent du retentissement, marqua les dernières années de son règne : les parlements, enhardis par la faiblesse du souverain, et forts de l'appui que leur donnait une opinion publique inquiète et frondeuse, empié-

(1) En 1772.

taient journellement sur l'autorité suprême. Le roi, cédant facilement aux vœux du chancelier Maupeou, les supprima tous (1). De nouvelles compagnies judiciaires furent instituées. Le peuple murmura; des témoignages éclatants d'enthousiasme et de regrets suivirent les membres des anciens parlements jusque dans leur exil, et le mécontentement général acquit encore un nouveau degré de force.

Louis XV mourut en 1774, après un règne trop long de trente ans (2). A sa mort, tous les ressorts du gouvernement étaient relâchés, l'autorité du trône chancelante, le trésor obéré, l'affection des sujets pour leur prince presque entièrement effacée, le peuple surchargé d'impôts; l'état social marchait vers sa dissolution; la foi religieuse s'éteignait, la philosophie du siècle proclamait son triomphe, et derrière elle l'anarchie préparait déjà son œuvre de destruction.

Ce fut au milieu d'une désorganisation morale et politique presque universelle en France, que le nouveau monarque, à peine âgé de vingt ans, ceignit une couronne qui devait plus tard devenir

(1) En 1771.

(2) S'il eût succombé à la maladie qui l'atteignit pendant son séjour à Metz, en 1744, il eût conservé le surnom de *Bien-Aimé*, qui lui fut décerné à cette époque.

pour lui celle du martyr. Louis XVI, charitable, bienfaisant, humain, avait toutes les qualités privées qui font l'homme de bien, et toutes les vertus qui font le chrétien; ses mœurs étaient pures, ses vues justes, ses intentions droites; sa piété douce et fervente égalait celle des premiers chrétiens; son âme était à Dieu, son cœur à ses sujets; il voulait réellement la prospérité de son pays, et il paya de sa couronne et de sa tête l'impuissance de ses efforts pour le bonheur de son peuple.

Dans l'examen du drame dont il me reste à parcourir les lugubres péripéties, on serait tenté de taxer la Providence d'injustice, à la vue des malheurs, si peu mérités, qu'éprouva une famille royale si digne, à tous égards, de notre profonde admiration. Pourquoi, pourrait-on se dire, les iniquités de tout un siècle doivent-elles peser sur des têtes innocentes? Pourquoi offrir en holocauste aux fureurs antireligieuses et antisociales du jour, un roi pieux et voulant le bien, une reine dont les nobles qualités rehaussaient encore l'éclat du diadême, une princesse près de laquelle l'indigent trouvait toujours une aumône et l'être souffrant une prière; enfin, deux aimables enfants, dont l'âge seul devait désarmer le ressentiment et la haine.

Abstenons-nous néanmoins de lever vers le ciel un regard accusateur; puisons plutôt d'utiles leçons dans le spectacle de douleurs qui va se dérouler à nos yeux, et dont l'histoire des hommes n'offre point encore d'exemple.

Les voies du créateur, quoique souvent incomprésensibles pour notre faible intelligence, n'en renferment pas moins de grands enseignements : c'est à nous à les mettre à profit. Le maître du monde peut bien, quand il le veut, se communiquer à ses élus par des inspirations intimes et secrètes; mais lorsqu'il s'adresse aux nations, c'est par les événements dont il dirige la marche sur cette terre qu'il les instruit et les châtie. Il sait que la vie ici-bas s'écoule comme un songe; que l'homme, à peine né, dépérit et s'éteint; que les puissances les mieux établies, les plus grandes renommées disparaissent devant un cercueil; mais il mesure la brièveté de nos jours avec cet espace incommensurable qu'il remplit de sa présence et de sa gloire, et il donne des joies éternelles en récompense de la fidélité d'un moment. Sa miséricorde s'étend sur tout le genre humain; à tous il se révèle par les mêmes bontés, par les mêmes enseignements. S'il permet le triomphe du crime sur l'innocent opprimé, c'est qu'il veut couronner un juste de plus dans le ciel et inspirer aux mor-

tels une plus grande horreur du vice; toutefois sa justice, même ici-bas, éclate et frappe tôt ou tard : que le coupable reste sourd à sa voix paternelle, c'est alors un Dieu outragé qui se venge!

Au moment de la révolution française, la somme des iniquités avait comblé la mesure; l'échelle du mal avait été parcourue : affaiblissement de la foi depuis les hérésies triomphantes de Luther, de Calvin et d'Henri VIII; puis, comme nous l'avons déjà fait observer, indifférence en fait de religion, incrédulité, révolte enfin contre Dieu même, contre ses préceptes et ses lois. L'orgueil, qui poussait le délire jusqu'à prétendre détrôner l'Éternel, devait porter le désordre au sein des sociétés, en saper les bases, en briser les liens; la haine de Dieu enfanta la haine des rois et celle des autorités qui le représentent. Il fallait aux philosophes du siècle, se créant *Dieu* et *roi* tout ensemble, une autre *terre* comme un autre *ciel.*

Ce serait donc une grave erreur que de n'attribuer la chute de la monarchie sous Louis XVI qu'à des causes secondaires, telles que le rappel des parlements factieux, l'inhabileté de plusieurs ministres, un déficit d'une cinquantaine de millions, la présence dans l'organisation politique de l'État de quelques abus dont le monarque lui-même proposa vainement la suppression. De sem-

blables causes n'étaient point suffisantes pour ébranler le moral de tout un peuple, pour le frapper de démence, changer entièrement son caractère, lui inspirer le besoin des bouleversements, lui donner la soif du sang. Il faut rattacher d'aussi terribles effets à des causes d'un ordre plus élevé. A l'époque dont il est ici question, des théories antisociales égaraient les têtes; des passions haineuses contre tous les devoirs animaient les cœurs; le sol tremblait; l'impiété y avait posé sa main brûlante et demandait des victimes. Dieu alors lui livra la vertu pour effrayer le monde, puis lui envoya l'anarchie pour son propre châtiment.

Si, dans cette lutte terrible, dont le simple récit glace d'effroi, la révolte triomphante n'eût eu à fouler à ses pieds qu'un monarque dégradé par des vices honteux, ennemi de son Dieu, tyran de ses sujets, la leçon divine eût été incomplète, car l'infortune eût été méritée; mais pour apprendre au monde jusqu'à quels excès pousse l'oubli des devoirs, il fallait pouvoir mesurer la grandeur du forfait par la pureté de la victime. *Tolle, tolle,* c'est le cri de l'impie, depuis l'*homme-Dieu* jusqu'à l'*homme-roi* que le martyre a couronné de notre temps.

Ces réflexions morales et religieuses à la fois abrègent ma tâche; je n'aurai pas à m'oucuper des

incidents nombreux qui précèdent une révolution que l'état de la société rendait inévitable, et dont aucun génie, quelque profond qu'il fût, ne pouvait arrêter l'explosion. Toute mesure, en effet, devait être taxée de faute, car aucune ne pouvait arrêter le mal; il fallait que ce mal eût son cours; l'immoralité du siècle ne pouvait être punie que par son propre triomphe, et ce triomphe révéla tout ce qu'il y avait de hideux en elle.

Qu'on jette les yeux sur les dernières années du règne de Louis XVI, et l'on verra ce prince se débattant vainement contre des difficultés qui grandissaient de jour en jour et devenaient à chaque instant plus menaçantes; ses efforts sont frappés de stérilité, ses bonnes intentions méconnues; il interroge ses amis et ses ennemis; il écoute les avis d'hommes qu'il croit vouloir, comme lui, le bonheur de son peuple; il rappelle tour à tour, mais sans succès, près de sa personne, ceux qu'une opinion politique malveillante lui désigne pour conseillers de la couronne; se conformant à leurs vues, il commence et termine glorieusement une guerre impolitique dont il condamne le principe, et dont les résultats ajoutent aux embarras du moment (1); il voudrait aller au devant de tous

(1) La guerre contre l'Angleterre pour l'indépendance de ses colonies en Amérique.

les besoins, calmer l'effervescence des partis, les satisfaire en tout ce qui ne blesse point sa conscience, qu'il prend toujours pour guide de ses actions comme de ses désirs. On le voit, pour atteindre ce but, rappeler les parlements exilés et s'exposer aux effets de leur rancune factieuse, puis réunir deux fois inutilement les notables; et cèdant enfin aux clameurs publiques, convoquer les états généraux dont l'esprit philosophique et révolutionnaire amène le bouleversement des institutions du pays et la chute de la monarchie.

Bon, humain, pieux, Louis XVI s'étudiait en vain à conquérir le cœur de son peuple par de nombreux bienfaits. Il était le père du pauvre, l'appui de l'innocent opprimé. Sous son règne, la torture fut abolie, et les terribles lettres de cachet restèrent pour ainsi dire muettes entre ses mains; mais la philosophie du siècle l'avait déjà condamné: elle avait à frapper à la fois en lui le *roi* et le *chrétien*. Les vertus et les bienfaits de Louis XVI ne firent donc qu'attiser davantage la haine des conjurés, et la présence de ce monarque ne fut bientôt plus considérée que comme un abus intolérable.

L'infortuné monarque voyait, avec une profonde douleur, toutes ses plus belles illusions dissipées; son cœur ne souffrait pas seulement pour lui-

même, il souffrait aussi pour sa royale compagne, victime comme lui de l'injustice et de la calomnie. Marie-Antoinette joignait aux grâces et à la beauté un noble maintien qui annonçait en elle la fille des Césars; toujours bienveillante sans cesser jamais d'être reine, sensible et compatissante, elle cachait, sous une apparence de frivolité, trait qu'elle avait emprunté au caractère français dans l'espoir de mieux plaire à sa nouvelle patrie, une âme forte, un esprit élevé; ni ses belles qualités, ni son désir d'obliger, ni son oubli des offenses ne purent désarmer ses ennemis; ses paroles, ses actions les plus innocentes étaient, à dessein, méchamment interprétées. On l'insultait comme épouse, malgré sa fidélité conjugale; on lui reprochait son orgueil, bien qu'aucune souveraine ait jamais montré plus d'affabilité. On torturait son cœur jusque dans les délassements inoffensifs d'une paisible amitié; et cependant qui, plus que Marie-Antoinette, dut jamais éprouver le besoin de verser dans le sein de l'amitié ses chagrins et ses douleurs secrètes? Pour l'aider à supporter le poids de ses maux, il lui fallait une véritable amie qui pût les comprendre et sût les partager; il lui en fallait une qui reflétât ses vertus afin de concentrer sa confiance. Elle devait être douce, aimable, indulgente, indifférente à l'ambition, mais

toujours reconnaissante et du sentiment qu'elle inspirait, et des consolations qu'elle pouvait offrir : telle devait être l'amie de Marie-Antoinette, telle fut aussi celle qu'elle trouva. Cette amie, je ne l'ai point nommée : j'ai pu tracer son portrait.

Parcourons rapidement les scènes de désordre et de sang qui signalèrent l'agonie de la monarchie expirante.

A peine les états généraux sont-ils réunis, que le tiers état, qui en faisait partie, prétend absorber en lui les deux autres ordres, les clergé et la noblesse, et, de son propre mouvement, se déclare *assemblée nationale* (1). Le roi ayant fait fermer la salle des séances, les députés du tiers s'assemblent dans un jeu de paume et prêtent serment entre eux de ne point se séparer avant d'avoir arrêté le plan d'une nouvelle constitution

(1) Les états généraux, en France, étaient anciennement composés du clergé, de la noblesse et du tiers état. Chacun de ces ordres devait se réunir, discuter et voter séparément. Lors de la convocation des états généraux, en 1789, le tiers état, à lui seul, renfermait dans son sein plus de membres élus qu'il ne s'en trouvait dans les autres ordres ensemble; il émit alors la prétention que les trois ordres dussent se réunir en une seule assemblée, au lieu d'agir séparément, certain qu'il était d'avoir toujours, dans le vote général, la majorité du nombre de son côté.

pour le royaume (1). Bientôt quelques membres du clergé, et quelques-uns du corps de la noblesse se joignirent à eux : à la demande de Louis XVI, qui désire calmer l'effervescence des esprits, les deux ordres du clergé et de la noblesse se réunissent en masse au troisième ordre (2), et prennent alors le nom de *constituante;* cette assemblée, entraînée par des gens dépourvus d'honneur et de probité, mais doués de brillants talents (l'enfer a aussi son génie), attaque avec perfidie et détruit avec éclat toutes les grandes institutions du pays. Le souverain veut en vain retenir le sceptre qui échappe de ses mains. Le peuple s'émeut, s'agite de toutes parts; le tocsin sonne à Paris; les boutiques d'armuriers sont pillées; à l'hôtel des Invalides, trente mille fusils sont enlevés. Le peuple s'arme et le sang coule. On marche contre la Bastille, ce boulevard, disait-on, de la *tyrannie des rois* (3). Les murs de cette forteresse s'écroulent, et, malgré la foi jurée, le gouverneur et une partie de la garnison sont massacrés; mais on ne trouve dans ce donjon que sept criminels que la clémence du roi avait soustraits à la honte de

(1) 20 juin 1789.
(2) 27 juin 1789.
(3) 14 juillet 1789.

l'échafaud. Cette victoire facile fanatise les têtes ; le nombre des factieux augmente de jour en jour. Bientôt une milice parisienne s'organise; elle prend la dénomination de *garde nationale;* c'est le marquis de Lafayette qui la commande. Les désordres continuent; de nouvelles victimes (1) tombent sous les coups des anarchistes, qui, au sein de l'émeute, répudiant les souvenirs de grandeur et de gloire de la vieille France, foulent aux pieds ses antiques couleurs et arborent le drapeau tricolore, que plus tard, en Europe, doivent honorer de leurs respects les faiseurs de révoltes.

Pendant ce temps, l'assemblée dite *nationale*, impassible devant les excès qui ensanglantent la capitale, n'en poursuit pas avec moins d'ardeur son œuvre de destruction; généralisant les principes qui servent de base à ses travaux, ce n'est plus seulement l'autorité du roi de France qu'elle veut ébranler, mais celle de tous les souverains ensemble; et, s'adressant à la société tout entière, elle arrête et proclame enfin la fameuse *déclaration des droits de l'homme,* déclaration absurde, impie, qui reconnaît à l'homme des droits à exercer, sans lui rappeler qu'il a aussi des devoirs à remplir, ne fût-ce qu'envers son créateur. Ce nou-

(1) Foulon, octogénaire; et Berthier, son gendre, etc.

veau code politique, qui avait pour but principal d'ériger, sur les débris de toute autorité quelconque, une prétendue *souveraineté du peuple*, souveraineté illusoire, chimérique, dont le lit de justice ne saurait être que la place publique, le règne, des convulsions perpétuelles, et le mobile, la soif des révolutions. Ce nouveau code politique, dis-je, est encore invoqué de nos jours par les esprits turbulents et les factieux de tous les pays, qui ne rêvent que bouleversements ; il renferme, en effet, le programme de la philosophie du siècle. Nos régénérateurs modernes, en substituant leur sagesse toute humaine à celle qui nous vient des cieux, annonçaient au monde l'arrivée d'une nouvelle ère de bonheur. Voyons quels furent les résultats de leur œuvre, dès l'époque même de sa naissance.

A peine le peuple fut-il revêtu de son droit de *souverain*, qu'il prétendit l'exercer sans partage. Sourd à la voix de toute autorité, même à celle des hommes qu'il avait désignés pour ses chefs, il parle, il agit en maître. Le besoin du meurtre et du pillage le domine ; bientôt il attaque son roi dans son palais ; il le traîne avec sa famille prisonnier à Paris (1). Toute résistance provoque ses

(1) 5 et 6 octobre 1789.

fureurs; toute puissance vient expirer à ses pieds. L'assemblée nationale n'est plus écoutée par lui; se livrant à ses passions brutales, il n'obéit qu'aux gens sans honneur et sans foi qui flattent ses honteux caprices dans l'intérêt de leur ambition. Un homme, c'est à l'histoire à redire son nom que je répugne à écrire, un homme, dis-je, indigne de son rang, que ses vices hideux et son cœur corrompu rendaient également indifférent à l'opprobre comme à tout sentiment d'honneur, payait de son or le sang innocent que versait, par ses ordres, une populace effrénée. Cet homme aspirait à la couronne. Sa lâcheté ne lui valut que l'échafaud.

Cependant les mêmes désordres qui désolaient la capitale, se reproduisaient dans les provinces; les scènes de la Jacquerie se renouvelaient partout; sous l'empire des nouvelles idées, le peuple s'armait pour reconquérir ce qu'il appelait ses droits. Aucun frein ne pouvait retenir sa violence; la fuite seule restait pour échapper à sa fureur. Les ministres du Seigneur persécutés; chassés des temples saints, firent place à une milice de prêtres apostats et révolutionnaires, blasphémant la parole de Dieu et outrageant ses autels par leur présence impure. La France vit disparaître les vieilles dénominations de ses provinces et s'effacer

leurs titres de gloire. Des clubs de conspirateurs athées couvrirent son sol et le livrèrent au pillage. Dans cette désorganisation générale, les parlements, dont l'orgueil avait préparé tous ces maux, furent emportés par le vent de la tempête. L'assemblée nationale, elle-même, auteur des désastres qui désolaient le pays, après s'être intitulée tantôt assemblée *constituante*, tantôt *législative*, tomba sans honneur devant cette terrible *convention nationale*, instrument de la vengeance divine, dont la sanguinaire existence devait frapper le monde de terreur et s'éteindre dans une mer de sang.

L'infortuné Louis XVI veut en vain échapper au joug de ses tyrans et soustraire sa famille au péril qui la menace. Quelques malentendus, et surtout un trop grand sentiment d'humanité qui le porte à désirer que personne ne périsse pour sa propre cause, font échouer ses projets de fuite : arrêté à Varennes, il est ramené à Paris non plus comme prisonnier, mais comme une victime destinée à être avant peu de temps sacrifiée sur l'autel de *la patrie*. Le sacrifice ne se fit pas attendre : une multitude de furieux, altérée de sang et guidée par les meneurs du jour, assaillit bientôt le triste séjour qu'occupait le malheureux souverain et son auguste famille. O jour de honte pour

la France, et à jamais mémorable pour un pays voisin (1)! Des étrangers fidèles expirant en héros, des Français révoltés, transformés en assassins, tel est l'affligeant contraste qu'offre la sanglante journée du 10 août 1792. Néanmoins, l'heure dernière du malheureux monarque n'était pas encore arrivée. Dieu avait ses desseins. La mort du juste ne devait pas être attribuée au hasard d'une émeute victorieuse. Il fallait qu'elle fût le résultat froidement combiné des erreurs du siècle. L'homme ainsi pouvait mieux embrasser d'un coup d'œil l'étendue et l'horreur du mal.

Louis XVI, dont le Tout-Puissant protégeait encore les jours, ne trouva, au moment du massacre, d'autre lieu de refuge pour lui et sa famille que la salle même des conférences de cette assemblée de farouches tribuns du peuple qui présidait aux destinées de la France. Ce n'était que prolonger une douloureuse agonie ; car la couronne, dès ce moment sans force, sans défense et sans majesté, tomba du front auguste de Louis XVI et vint se briser aux pieds de ses plus terribles ennemis. La haine implacable de ceux-ci ne tarda pas à se manifester. Les portes du Temple, trans-

(1) La Suisse.

formé en prison, se refermèrent sur les descendants de saint Louis. Un décret abolit la royauté, et créa à sa place le fantôme d'une république *une et indivisible* qui prit pour divise : *liberté, égalité ou la mort.* L'œuvre philosophique du siècle était enfin accomplie : plus de religion, plus de monarchie! tel avait été le cri de guerre des sectateurs de l'incrédulité ; ils devaient être satisfaits. Leur triomphe avait éclaté dans la plus belle portion de l'Europe; ils y avaient renversé et l'autel et le trône; tout était consommé; l'intelligence de l'homme s'était divinisée. Le peuple, en qualité de souverain, régnait désormais en maître; tout pliait, tout se nivelait devant l'expression de ses volontés. Sa grande voix put librement se faire entendre en France; mais l'écho, pour réponse, murmurait sourdement le nom de *Robespierre.*

II.

1792—1794.

Arrêtons-nous un instant; jetons un coup d'œil rapide sur le triste spectacle qui se présente à nos regards. D'un côté, une monarchie, naguère puissante et respectée, tombée sous les coups de la révolte; de l'autre, une nation, jadis renommée par la douceur de son caractère autant que par l'élégance et la politesse de ses mœurs, précipitée tout à coup dans le délire du crime, n'ayant dans le cœur que le désir du meutre, à la bouche que des paroles de blasphème et portant au front le signe des réprouvés : d'où vient le changement subit qui s'est opéré en elle? Est-ce dans les pré-

ceptes du Dieu de paix qu'elle a puisé ces mouvements haineux qui la transportent et lui font répandre à flots le sang innocent? Mais les autels renversés, couvrant de leurs débris un trône abattu, ne montrent que trop qu'elle a frappé du même anathême toute autorité divine comme toute autorité politique au-dessus de la sienne. Comment donc expliquer l'exaltation de ses passions, sa soif du désordre, ses fureurs frénétiques? C'est qu'elle s'est abreuvée à la coupe de l'orgueil; c'est qu'elle a préféré les faibles lumières de sa propre intelligence aux clartés célestes qui guident l'homme ici-bas; c'est enfin, qu'abandonnée de son Dieu qu'elle a quitté la première, il ne lui reste maintenant d'autre force que sa colère, d'autres conseillers que l'instinct grossier de ses penchans déréglés. L'oubli de ses devoirs envers son créateur l'a insensiblement menée à l'oubli de tous ses autres devoirs; elle a écouté le langage impie de ses flatteurs, et ceux-ci ont égaré sa raison, perverti ses mœurs, armé son bras contre ses propres enfants; elle a voulu déifier sa nature, et elle n'a plus éprouvé que les mouvements convulsifs de la bête féroce; tout sentiment de piété est étouffé dans son sein; chez elle le supplice a sa fête et le meurtre son chant de victoire.

Étaient-ce donc là les nouvelles destinées aux-

quelles la philosophie du siècle avait appelé cette nation, autrefois aussi chevaleresque que brave, aussi humble devant la faiblesse que fière en face d'un ennemi ? Non, hâtons-nous de le dire, la majeure partie des sectateurs, des promoteurs même de cette philosophie, n'avaient pas prévu l'état de confusion dans lequel ils poussaient la société ; si le voile qui couvrait l'avenir se fût entr'ouvert à leurs yeux, ils eussent sans doute reculé devant leur ouvrage ; car le cœur de beaucoup d'entre eux, au fond, n'était pas méchant. Leur patriarche à tous, Voltaire, soulageait les pauvres, compatissait aux infortunes ; d'Holbach envoyait en secret des secours aux jésuites spoliés, à la persécution desquels il avait travaillé avec tant d'ardeur ; d'Alembert était d'un naturel doux et bienfaisant ; Jean-Jacques Rousseau haïssait le genre humain, il est vrai, mais il ne souhaitait aucun mal à son prochain ; Diderot était cité pour son exquise sensibilité. Nous pourrions parler de beaucoup d'autres dont les qualités bienveillantes annonçaient en eux l'horreur du crime et peut-être même le besoin d'obliger ; mais tous étaient animés d'une haine commune contre la religion, tous avaient une foi unique dans l'intelligence de l'homme et la croyaient suffisante pour régler notre conduite et dompter nos passions. Ils ne voyaient pas que

tout établissement ici bas, que toute loi humaine participe de la fragilité de notre nature et est subordonnée à la mutabilité de nos goûts, de nos inclinations plus ou moins mauvaises, et qu'en l'absence de toute autorité au-dessus de celle de l'homme, une société se trouve sans cesse exposée aux effets désastreux de mouvements passionnés et de honteuses cupidités. Sont-ce donc les lois humaines qui peuvent inspirer la crainte du remords ou donner l'espérance, ces deux grands mobiles de l'âme qui nous aident à repousser le crime loin de nous et qui soutiennent notre vertu chancelante? Non, certes, disons-le donc, la lumière de notre intelligence n'est qu'un faible reflet de celle qui brille au-dessus de nous; qu'on intercepte les rayons de celle-ci, nous resterons plongés dans les ténèbres. La coupable erreur des prétendus régénérateurs de notre siècle a été de renier l'intervention de la divinité, parce qu'ils n'en pouvaient comprendre l'essence ni en régler la marche à leur volonté; mais si nous portons nos regards autour de nous, ne verrons-nous donc pas aussi que les secrets de la nature, celui même de notre propre existence, échappent également à la faiblesse de notre intelligence! Comment comprendre les cieux, lorsque la terre même est incompréhensible à nos yeux?

Dans leur orgueilleuse folie, nos philosophes nous ont jetés dans les ténèbres en repoussant les lumières de la foi; puis, divinisant notre intelligence, ils nous ont dit : sa clarté te suffit, conduis-toi toi-même; puis encore, sous le prétexte de régénérer notre nature affaiblie, ils nous ont créé de prétendus droits sans les contrebalancer par aucun devoir, et ils se sont écriés de nouveau : sois ton maître et règne à ton gré. Ainsi, par leurs soins, l'homme est tout à coup devenu roi sans sujets, Dieu sans éternité. Un tel délire devait amener le chaos.

La révolution de 1789 est la première, dans l'histoire des peuples, qui se soit faite au nom du genre humain et en étouffant publiquement tout sentiment religieux. Toutes celles que rapportent les annales des siècles passés, se sont renfermées dans les limites étroites d'intérêts nationaux ou privés, et semblent avoir placé leurs succès sous la sanction protectrice de la divinité. Mais en s'adressant au monde entier, la révolution française savait qu'elle trouverait de l'écho ; en brisant tout frein religieux, elle n'ignorait pas qu'elle en appelait aux passions des masses, et que ces passions, dégagées désormais du joug salutaire qui seul pouvait les retenir, lui seraient d'utiles et puissants auxiliaires. Nos imprévoyants philo-

sophes, en ne prenant pour guide que la raison humaine, prétendaient soumettre notre nature à ses lois; leurs propres sentiments peut-être leur firent illusion. L'amour des lettres, celui des sciences, de profondes études qui souvent apprennent à régler les mouvements de l'âme, peuvent bien adoucir les mœurs et inspirer quelquefois de nobles élans; mais de semblables avantages ne sont, dans les sociétés, que le partage d'une faible minorité; et si même, en l'absence des lumières d'en haut, ils sont encore insuffisants pour nous faire triompher de nos mauvais penchants, à quels excès ne devra pas se livrer la multitude qui ne les possède pas! La religion seule peut dompter les révoltes que le vice provoque dans le cœur de l'homme; si celui-ci brise les liens qui le maîtrisent, sa raison n'est plus qu'un instinct, ses passions subjuguent son être.

Nos philosophes modernes tombaient donc dans une funeste erreur en nourrissant l'espoir de mettre un frein au mouvement irréligieux et désordonné qu'ils imprimaient à la société : on n'arrête pas un torrent dont on a rompu les digues. L'aveuglement et la présomption des réformateurs du dix-huitième siècle leur cachèrent la profondeur de l'abîme qu'ils creusaient devant eux; en haine de la religion, ils appelèrent l'homme ter-

restre pour réaliser leurs chimères, et celui-ci parut dans toute sa hideur, éteignant sous ses pieds le flambeau de la foi; on voulut le rendre enthousiaste, on ne le rendit que fanatique; cela devait être, l'enthousiasme est la colère de la vertu; le fanatisme est celle du crime.

Dieu, cependant, permit que quelques-uns de ces apôtres de l'incrédulité ouvrissent enfin les yeux et abjurassent publiquement leurs erreurs. Déjà, avant la révolution, Montesquieu, en face de l'éternité, était rentré dans le sein de l'Église. Depuis, Marmontel, Boulanger, La Harpe et plusieurs autres déposèrent au pied de la croix l'œuvre de leurs égarements : quel triomphe pour la religion! Vit-on jamais un de ses vrais enfants abjurer la foi chrétienne à ses derniers moments pour mourir philosophe?

Mes lecteurs seront sans doute fatigués de l'étendue que j'ai donnée aux observations précédentes; mais j'avais à cœur de faire ressortir les deux caractères particuliers qui distinguent la révolution française de toutes celles dont les annales de l'histoire font mention; savoir : extinction de toute foi religieuse; appel fait aux peuples dans le but de les associer au mouvement de perturbation que les fauteurs de cette révolution voulaient propager. Aucune convulsion politique, chez une

nation, n'avait encore à la fois présenté ce double caractère d'universalité dans sa tendance, ni d'impiété dans son principe; aucune, autant que celle de 1789, n'avait, par conséquent, pu laisser après elle des traces aussi désastreuses. Depuis l'époque sanglante de la première révolution française, la société européenne, froissée, divisée dans ses intérêts les plus chers, est sans cesse menacée de nouvelles commotions : deux principes hostiles, dont nous aurons plus tard à examiner la nature, semblent lutter dans son sein et vouloir la tenir dans une constante agitation : mais pour bien se rendre compte de l'état d'inquiétude qui la tourmente encore aujourd'hui, il fallait remonter jusqu'à la source du mal.

Il est temps maintenant de reprendre mon récit. Je l'abrégerai le plus qu'il me sera possible, car dans tous les événements dont j'ai à suivre le cours, il nous faudra toujours marcher dans le sang.

Où trouver des expressions qui puissent peindre avec exactitude la physionomie morale et politique de ce peuple en délire se mouvant en dehors de l'orbite sociale, sans frein, sans lois, sans autre guide qu'un sentiment de haine contre tout ce qui s'oppose à ses fureurs; noyant sa victoire dans les larmes de ses victimes, s'enivrant de carnage et décorant son aveugle férocité du nom de *patrio-*

tisme? Comment retracer, sans être glacé d'effroi, les crimes révoltants de cette convention nationale organisant le meurtre dans toute la France et égorgeant plus de victimes dans l'espace d'une année que la faulx impitoyable du temps n'en pourrait moissonner en un quart de siècle? Aux noms de Marat, Danton, Saint-Just, Collot-d'Herbois, Couthon, Carrier, Robespierre, et de tant d'autres qui resteront écrits dans l'histoire en caractères de sang, qui ne reconnaîtrait la main de la Providence qui se sert du coupable pour confondre le crime en le frappant d'impuissance? Ni la vertu, ni l'innocence, ni les pleurs d'un sexe faible et timide, ni les cris suppliants de l'enfance, ne peuvent trouver grâce devant ces cannibales. Des classes entières de la société sont enveloppées dans leurs arrêts de proscription; et comme si ces divisions sociales n'offraient pas un champ assez vaste à leur soif d'extermination, ils donnent au simple soupçon la force d'une culpabilité reconnue; puis, accusant la lenteur de l'horrible machine de destruction qu'ils ont inventée, ils massacrent en masse les victimes que leur rage a désignées au fer des bourreaux. C'est au nom du salut public que se font ces horribles boucheries; c'est pour confirmer au peuple son droit de souraineté que la France n'est bientôt plus qu'une

mare de sang. Qu'on relise les discours de ces égorgeurs d'hommes, le *Moniteur* est là pour les révéler, nous y reconnaîtrons les inspirations des philosophes modernes; ce sont les mêmes théories, les mêmes sophismes dont la réalisation est abandonnée à la fureur des passions. Ils invoquent *les lumières du siècle* et *les progrès de la civilisation*; ils insultent Dieu lui-même à leur tribune et dans son temple, et aspirent publiquement à bouleverser toutes les sociétés. Le citoyen français est pour eux *l'homme-roi* de l'illuminé Weishaupt; aussi cherchent-ils à irriter plutôt qu'à calmer l'effervescence naissante d'une multitude effrénée. Ils feignent de douter de son triomphe, provoquent ses craintes, attisent ses ressentiments, puis ils arment son bras du poignard des assassins.

A peine le peuple eut-il renversé le trône, à peine eut-il emprisonné son roi, qu'il voulut jouir de sa puissance. Son premier acte de souveraineté, dans sa capitale, fut le massacre des prisonniers royalistes détenus aux Carmes, à l'Abbaye et à la Force. Quatre cent cinquante d'entre eux y furent froidement égorgés (1). Parmi les morts se trou-

(1) Journées des 2 et 3 septembre 1792. Voy. la liste des personnes massacrées, dans Lacrételle, *Histoire de France* tome IX.

vèrent deux évêques et cent quatre-ving-quinze prêtres, tous ayant préféré le martyre à l'apostasie. Ces généreux défenseurs de la foi s'avancèrent vers leurs meurtriers en adressant au Seigneur des cantiques sacrés. C'est dans ce jour néfaste que succomba, au milieu des supplices, cette jeune et belle princesse de Lamballe, si dévouée à la reine. Sa tête, séparée de son corps mutilé, fut portée en trophée sous les murs du Temple, où était enfermée la famille royale. Ces actes de férocité ne firent qu'enflammer davantage la fureur sanguinaire de la populace. Marat, s'exprimant en son nom, demanda à la tribune de la convention *les têtes de soixante mille personnes.* Le farouche Robespierre rêvait encore un plus grand nombre de victimes (1).

La vengeance du peuple, comme sauvegarde de sa souveraineté, étant à l'ordre du jour, on ne tarda pas à rendre les lois qui prononçaient la peine de mort contre tous les émigrés ou contre tous ceux qu'on enregistrait comme tels; contre leurs

(1) On lui entendit dire qu'une république qui renfermait plus de quinze millions d'habitants, était trop populeuse pour se bien gouverner, et qu'il fallait réduire à ce nombre la population française. Cette population était alors de vingt-quatre millions. Robespierre en voulait donc retrancher neuf millions !!!

mères, épouses, parents ou amis qui entretiendraient la moindre correspondance avec eux; contre les prêtres encore restés fidèles à leur religion, et contre toute personne qui leur donnerait refuge ou leur porterait secours; contre tous ceux qui exhaleraient quelques regrets sur la destruction de l'ancien ordre de choses; enfin contre tout individu convaincu d'être secrètement hostile à la prospérité de la république. Ces mesures étant encore considérées comme insuffisantes pour protéger la souveraineté populaire, on inventa la loi des *suspects,* loi dont on chercherait en vain l'analogue dans l'histoire de la tyrannie, et par laquelle on pouvait livrer à la hache du bourreau toute personne mise en état de suspicion. Pour l'exécution de cette loi, des comités révolutionnaires furent établis sur toute la surface de la France; à peine se trouva-t-il une localité qui ne fût souillée de leur présence. Les monastères, les colléges, les châteaux, les maisons de plaisance furent bientôt transformés en prison d'État. Deux cent mille infortunés y furent enfermés en peu de mois (1).

Un comité de salut public, siégeant dans la ca-

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tome XI, par Lacrételle.

pitale, surveillait les opérations des comités secondaires. Robespierre présidait aux décisions qui y étaient prises. Cet homme, devant lequel pâlissent les plus exécrables tyrans, recevait les hommages frénétiques d'une populace égarée, toujours prête à se livrer aux plus abominables excès. Il lui inspirait l'idée du meurtre dont il était possédé, puis il présentait les vœux sanguinaires qu'elle lui adressait comme l'expression de la volonté nationale. Le club des jacobins obéissait à sa voix; la terrible commune de Paris s'inspirait des reflets de son infernal génie; les conventionnels, ceux même qui partageaient ses crimes, tremblaient devant son regard, et par leur attitude d'esclaves semblaient s'effacer devant un maître.

La terreur régnait en France; le sang ruisselait de toutes parts; des nuées de dénonciateurs jetaient le trouble et l'épouvante jusque dans le sein des plus humbles demeures. Les uns fuyaient hors du pays, d'autres allaient porter leur sombre désespoir aux armées de la république et bravaient sous le fer de l'étranger une mort moins certaine que celle qui les attendait dans leur malheureuse patrie. C'est au désordre général qui agitait alors les esprits que sont dus, en grande partie, les succès éclatants qu'obtinrent les armées de la convention. L'homme à qui l'ivresse de l'exaltation

dérobe la vue du danger, ou celui qui recherche ce danger comme un terme à ses maux, tient toujours la victoire dans ses mains. Or, à l'époque dont il s'agit ici, l'une et l'autre de ces profondes affections de l'âme influençaient le moral des soldats et durent contribuer à les rendre invincibles.

Les bourreaux de l'humanité devaient être les ennemis du christianisme ; ils en poursuivaient déjà avec acharnement les zélés défenseurs. Dans leur fureur irréligieuse ils brisaient partout les objets qui rappelaient le culte du Christ. Le portail, le sanctuaire des églises étaient jonchés de débris de statues ou de lambeaux des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art chrétien ; iconoclastes modernes, Luther leur avait donné l'exemple de ces impies dévastations. La simple croix de bois placée près d'un obscur sentier, et rappelant aux passants le souvenir d'un événement malheureux ou celui d'une délivrance inattendue, n'était pas même épargnée. Bientôt ils violèrent l'asile sacré des tombeaux; on les vit, à Saint-Denis, disputer à la mort les restes vénérés de trois races de rois; mais, en secouant cette royale poussière, ils réveillaient imprudemment neuf siècles de gloire! Qu'avaient-ils à leur opposer?

Cependant de pareils excès étaient encore trop peu pour ces impies. Ils voulaient ***détrôner le Roi***

du ciel aussi bien que les rois de la terre (1). L'athéisme eut donc son culte et ses fêtes publiques, les églises prirent le nom de *Temples de la Raison ;* leurs enceintes retentirent de blasphèmes contre la divinité ; les autels furent profanés par la présence de prostituées qui, sous le titre de *Déesses de la Raison*, reçurent les hommages et l'encens que les hommes ne doivent offrir qu'au Créateur. La sanctification du dimanche fut abolie, et les noms des saints martyrs firent place, dans les calendriers, aux dénominations abjectes de légumes et de fruits.

Ainsi l'avait ordonné l'œuvre philosophique du XVIIIe siècle. Plus de *Dieu*, plus de *roi!* La voilà donc enfin arrivée cette ère fortunée prédite par les fougueux apôtres de l'incrédulité! voilà ce matérialisme tant préconisé par l'athée Diderot! Mais où sont ces joies promises? où donc est ce bien-être général, ce sentiment de bonheur qui nous avait été prophétisé? Le *peuple-roi* vient à peine de couronner son front, et déjà ses pieds se baignent dans le sang; le blasphème sort de sa bouche; la haine anime son cœur; la fureur étincelle dans ses yeux; son bras détruit tout ce qu'il

(1) Expressions de Pache, Hébert et de Chaumette, chefs de la commune de Paris.

touche; il ne s'avance qu'à travers des ruines et des tombeaux.

Il restait encore à commettre le plus monstrueux des forfaits politiques, un régicide! La royauté n'existait plus en France, il est vrai; toutefois le principe monarchique avait encore son représentant dans la personne du roi captif. La mort du pieux monarque fut résolue. L'athéisme et la philosophie convoitaient cette auguste victime, mais que pouvait-on lui reprocher? Louis, humain et bon, n'avait cherché qu'à rendre ses sujets heureux. Quel était donc son crime? ses droits; crime qu'un peuple en révolte jette toujours à la face du souverain qu'il proscrit : aussi le sanguinaire Robespierre demandait-il à la convention que Louis XVI périt sans *jugement.* « Louis, s'écriait-il, n'est pas un accusé, vous » n'êtes point des juges; vous n'êtes, vous ne pou» vez être que des hommes d'État et les représen» tants de la nation. Vous n'avez pas une sentence » à rendre pour ou contre un homme, mais une » mesure de salut public à prendre, un acte de » providence nationale à exercer... Louis fut roi; » la république est fondée : la question qui vous » occupe est décidée par ces seuls mots. » La convention néanmoins voulut jouir de son triomphe, elle fit comparaître le souverain à sa barre. Il y

parut en roi, toujours digne dans ses réponses; il y parut en chrétien, toujours prêt à pardonner.

Citons les noms illustres des personnes qui se chargèrent de sa défense : l'histoire doit les enregistrer. Malesherbes expia dans cet acte de devouement les écarts philosophiques d'une jeunesse ardente; plus tard son courage lui fut imputé à crime, sa tête tomba sous la hache du bourreau. De Sèze, Tronchet, plus heureux que leur collègue, de Sèze surtout, parce que ce fut à lui qu'échut le dangereux honneur de porter la parole devant l'assemblée régicide, purent jouir de leur gloire. Ces trois noms inscrits dans l'immortel testament du saint roi, vivront éternellement dans l'histoire.

La dernière heure du juste, hélas! avait sonné : semblable à son divin Maître, il avait bu dans la coupe d'amertume jusqu'à la lie; aucun outrage ne lui avait manqué. Sa couronne royale s'était changée pour lui en couronne d'épines; son antique puissance ne représentait plus qu'un faible roseau brisé; d'ignobles liens retenaient ses mains sacrées; autour de lui s'élevaient des cris de mort; et lorsqne, sur le calvaire qui l'attendait, retentirent ces paroles : *Fils de saint Louis, montez au ciel*, la France apprit la consommation d'un double crime, politique et religieux.

L'infortunée Marie-Antoinette ne tarda pas à suivre son royal époux. Une femme!... qu'importe, elle était reine! La république avait soif de son sang. Après avoir langui pendant dix semaines dans un cachot de la Conciergerie, elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire siégeant à Paris. Herman le présidait; Fouquier-Thinville y remplissait l'office d'accusateur public. La fille des Césars ne démentit, dans ses derniers moments, ni son illustre origine, ni les nobles qualités qu'elle avait fait briller sur le trône; impassible à la vue de ses bourreaux, elle entendit leurs injures sans faiblesse et sans ressentiment. Hélas! la vie n'était plus pour elle qu'un pesant fardeau; aussi en vit-elle le terme s'approcher avec le calme de l'innocence, avec la résignation de la vertu. Elle fut reine jusque sur l'échafaud, et, dans ce jour de sanglante mémoire, la grande âme de Marie-Thérèse s'envola vers le ciel une seconde fois.

Une sainte vierge du Seigneur attendait encore le martyre; il lui était réservé de couronner la vie la plus belle par une mort plus belle encore; étrangère aux affaires de ce monde, indifférente aux joies d'ici-bas, l'auguste sœur de Louis XVI avait passé des jours sans tache dans le constant exercice des divins préceptes du Sauveur. La terre

n'était pas sa patrie; aussi, près de consommer son généreux sacrifice, elle semblait être un ange retournant vers le séjour glorieux qu'il avait momentanément quitté (1).

L'infortuné fils et successeur de Louis ne survécut pas longtemps à ses augustes parents. Son jeune âge qui garantit sa tête de l'échafaud, fut cause de la prolongation de ses douleurs. Des mains barbares osèrent se lever sur sa royale personne; languissant dans un cachot infect, privé de la clarté du soleil, manquant souvent de nourriture, exposé sans cesse aux mauvais traitements de farouches geôliers, ses souffrances morales et physiques épuisèrent sa frêle existence. Il expira au moment où des jours plus heureux auraient pu luire pour lui (2).

De tous les membres de la famille royale que le donjon du Temple avait retenus, il ne resta bientôt plus que l'auguste fille de Louis XVI. Dieu veilla sur ses jours. Le Tout-Puissant lui destinait la noble mission de réaliser les sublimes et dernières volontés du roi martyr; semblable au

(1) Madame Élisabeth fut conduite au supplice avec vingt-quatre autres condamnés; elle mourut la dernière, et elle ne cessa, sur l'échafaud, d'encourager par ses paroles tous ses compagnons d'infortune.

(2) Après la chute de Robespierre.

signe céleste qui efface le souvenir de l'orage, sa présence devait un jour annoncer l'oubli du passé. Elle fut fidèle à sa divine mission, et cependant, nous le verrons plus tard, son héroïque langage ne fut pas compris.

Les hommes qui n'avaient pu reculer devant deux régicides, et dont les mains s'étaient rougies dans le sang de l'épouse et de la sœur de leur roi, ne devaient plus mettre de bornes à leur fureur sanguinaire. La plume hésite à tracer les horreurs qui signalèrent la fin du règne de la convention nationale; mais avant que j'essaie d'accomplir cette pénible tâche, jetons un coup d'œil sur les événements contemporains dont l'Europe fut alors le théâtre.

On serait sans doute étonné du peu d'effet que produisirent sur les gouvernements étrangers les crimes de la révolution française, si l'on ne se rappelait que les principes philosophiques du siècle qui poussèrent la société française vers l'abîme, avaient aussi trouvé des défenseurs et des appuis dans les autres sociétés européennes. Je l'ai déjà dit, la France ne fut que complice de son siècle; le caractère ardent de ses habitants, la tourbe habile et passionnée de ses écrivains, la précipitèrent la première dans l'arène, bien que le même vertige irréligieux portât aussi ses rava-

ges chez les nations voisines. En un mot, avant 1789 le sol tremblait déjà en Europe, mais le volcan ne s'entr'ouvrit qu'en France. Les principaux meneurs des cabinets étrangers, tous imbus des doctrines d'une philosophie impie, jugèrent donc la révolution française d'après leurs propres sentiments. Ils n'y virent d'abord que l'application des principes qu'ils professaient hautement ou en secret; et si les crimes atroces qui désolaient la France excitèrent chez eux quelque mouvement d'indignation, ce mouvement dut être tempéré par la croyance que, du sein de ces terribles convulsions, sortirait un ordre de choses qui répondrait à leur désir. On ne saurait autrement interpréter leurs actes.

En effet, les armées autrichiennes et prussiennes qui envahirent la France au moment de la chute du trône de Louis XVI, ne semblèrent animées que du désir de faire des conquêtes; ce n'était pas le parent ou l'allié malheureux de leur souverain qu'elles venaient secourir et délivrer; ce n'était pas non plus la cause de l'innocent opprimé qu'elles voulaient défendre; c'était un ennemi naturel, c'était le France de Louis XIV qu'elles venaient encore combattre et qu'elles comptaient se partager. Leurs chefs hésitèrent même à profiter de leur victoire, et, par leur re-

traite inexplicable, ils livrèrent au bourreau des têtes royales qu'ils eussent pu sauver. Aucune manifestation publique de douleur et d'indignation n'éclata dans les cours étrangères à l'occasion de la mort tragique de l'infortuné Louis XVI (1). Sourds aux gémissements des victimes qui couvraient la terre de France, sourds à la voix de de l'athéisme qui menaçait la religion du Christ, indifférents aux doctrines antisociales que répandait une assemblée de régicides, on vit les gouvernements européens, d'abord coalisés, se retirer peu à peu d'une guerre dont les résultats avaient trompé leur attente; et si, plus tard, l'Angleterre et l'Autriche continuèrent à lutter, c'est que la première avait encore à prendre, et que la seconde pouvait encore espérer.

Sans doute, il faut du moins le croire, les cabinets étrangers ne virent d'abord, dans l'apparition de la république en France, que le résultat d'une révolte heureuse qu'un jour voit éclore et qui s'évanouit le lendemain; mais lorsque les principes subversifs de tout ordre public qui servaient de base à cette république se révélèrent à leurs yeux; lorsqu'ils ne purent plus méconnaître la

(1) Toutefois l'Angleterre renvoya l'ambassadeur français; l'Espagne commença une guerre qui fut de courte durée et fut suivie d'une paix prompte avec la république.

portée de ce mouvement social dont le but, hautement proclamé, était de renverser les autels et de briser tous les sceptres, on se demande comment il a pu se faire que les hauts et puissants dépositaires de l'autorité de Dieu sur la terre, que ces arbitres des destinées des peuples, n'aient pas songé à opposer, en commun, un grand acte religieux et politique aux doctrines impies et anarchiques de leurs adversaires.

Quelque profond que soit le sentiment que je porte au principe monarchique, je ne suis pas, pour cela, l'adulateur des rois pas plus que je ne veux être le flatteur des peuples. A tous la vérité; il faut savoir être soi dans toutes les positions sociales où la Providence nous a placés. Plus quelques-unes de ces positions nous ont élevés au-dessus des autres, plus les devoirs qui s'y rattachent grandissent avec elles; y faillir, c'est déroger.

Or, que se passait-il à l'époque qui nous occupe? De quels respects, en face de la France révolutionnaire, les chefs des nations environnaient-ils le principe de la légitimité, celui de tous qui maintient le mieux l'ordre public; le seul même qui doive être considéré comme la sauvegarde des couronnes?

Nous voyons avec douleur une vaillante armée, commandée par trois Condés, petite en nombre,

mais grande en hauts faits, trahie dans ses espérances, et s'exposant en vain pour la défense de sa foi politique. Les frères de son roi ne peuvent obtenir l'honneur de combattre à sa tête, et tandis qu'on prodigue le sang de ses soldats dans des vues d'intérêt particulier, on reste témoin impassible du sort réservé à ceux d'entre eux qui, blessés et prisonniers, sont fusillés comme transfuges, par les armées républicaines. N'était-ce pas consentir à stigmatiser la fidélité du signe de la révolte? Plus tard, quand un double régicide fait tomber le sceptre dans les mains du frère de Louis XVI, on méconnaît son titre, on pourchasse ce prince de ville en ville, de province en province; mais en donnant ainsi le spectacle d'un roi luttant, chez ses alliés, contre les rigueurs de l'exil et contre les souffrances de la pauvreté, on ne songe pas qu'on ébranle la foi des peuples et qu'on leur apprend que le droit qui protége les trônes peut s'effacer devant le malheur.

Enfin, lorsque le meurtre, les spoliations, les lois de proscriptions forcent une portion considérable de la nation française à quitter sa malheureuse patrie, les infortunés qui échappent ainsi à une mort certaine, victimes à la fois des sentiments politiques et religieux qu'ils ont professés, n'éprouvent, à l'exception de quelques heureux d'en-

tre eux, que dégoût et humiliation sur le sol étranger; une dédaigneuse réprobation les suit en tous lieux. Certes, c'était sanctionner hautement l'immoralité du régime qui les frappait d'ostracisme; cependant, disons-le, une nation, une seule entre toutes, donna le noble exemple d'une généreuse hospitalité; les proscrits de la terre de France rencontrèrent sur le sol britannique une sympathie qu'ils eussent en vain cherchée ailleurs. J'aurai souvent, dans le cours de cet écrit, à parler de cette puissante nation, aussi constante dans ses qualités privées qu'inflexible dans son orgueilleuse domination ; mais rendons-lui, pour le moment, l'hommage que réclame sa noble conduite envers de grandes infortunes.

C'était erreur que d'espérer résister au torrent révolutionnaire simplement avec de la poudre à canon. Les guerres qu'enfante une lutte entre des doctrines politiques et sociales, opposées les unes aux autres, ne suivent point les règles des guerres ordinaires ; le fanatisme domine les armées qui les entreprennent; chaque soldat se croit un apôtre et court au combat comme on vole au martyre. Un nouveau droit politique était inscrit sur les bannières républicaines : *Souveraineté du peuple, liberté, égalité complète*, voilà ce que proclamait ce droit; et quelque impossible que fût, dans son

application absolue, la réalisation des doctrines qui en découlaient, celles-ci n'en remuaient pas moins fortement les cœurs et n'en ébranlaient pas moins l'édifice social. C'était donc cet édifice qu'il fallait défendre, et non songer à satisfaire quelques ambitions particulières; en réduisant, ainsi qu'on le fit, les éléments de défense aux mesquines proportions d'intérêts privés, on augmentait la force de la partie adverse de toute celle dont on se dépouillait soi-même. L'exaltation peut seule combattre avec des chances égales de succès; aux principes de désordre et d'impiété lancés au sein de la société, on eût dû opposer des principes contraires; c'était l'étendard du Christ outragé qu'il fallait déployer aux regards des amis de la religion; c'était celui de l'ordre public menacé qu'il fallait montrer aux yeux des pères de famille. Disons-le avec vérité, les guerres qui éclatent dans la société, au nom de principes politiques et religieux, ne sont autre chose que de grandes guerres civiles. Devant elles doivent se taire les jalousies politiques; devant elles doivent momentanément disparaître toutes délimitations territoriales pour reparaître plus tard dans leur intégrité; car ces guerres ne reconnaissent que deux opinions, deux camps et deux drapeaux.

Faute d'avoir compris ou voulu comprendre la

force morale de la révolution française, on crut suffisant d'envoyer quelques baïonnettes pour combattre l'ennemi public ; on pensa que des marches et des contremarches militaires arrêteraient l'élan de troupes électrisées par la croyance qu'elles étaient appelées à régénérer la société tout entière : on se trompa; aussi vit-on des soldats de la veille mettre en déroute les soldats les plus aguerris; on vit aussi des généraux improvisés, ravir les vieux lauriers des plus grands capitaines du temps.

Ce n'est pas tout, tandis que l'incendie révolutionnaire étendait au loin ses ravages, quelques-uns des puissants dépositaires du pouvoir suprême, impassibles aux maux déversés sur la société européenne, s'occupaient tranquillement à consommer entre eux le partage d'un pays voisin et allié (1). C'était donner gain de cause aux calomnies odieuses des gouvernants français de l'époque. Ceux-ci accusaient les rois d'égoïsme et d'ambition; ils ne voyaient en eux que des hommes toujours prêts à sacrifier l'intérêt des peuples à leur propre intérêt. Fallait-il donc qu'en de telles circonstances des têtes couronnées justifiassent leurs imputations, et qu'aveugles sur les pé-

(1) La Pologne.

rils qui menaçaient la société, ils ne trouvassent d'énergie que pour terrasser un peuple désarmé.

Les devoirs qu'impose le christianisme, quoique obligatoires pour tous les membres d'une société, le sont encore davantage pour ceux à qui Dieu a confié le soin du repos et du bonheur de cette société; c'est à eux qu'appartient la tâche difficile de la préserver de tout mal moral et politique qui pourrait menacer son existence. En face d'un pareil danger, le même sentiment doit les animer tous; leur langage, leurs actes doivent tendre à ramener les égarés, à raffermir les faibles, à guider les forts; c'est une lutte qui s'engage entre l'erreur et la vérité; tout doit céder à leurs yeux devant la nécessité de repousser l'une et de défendre l'autre; hésiter, c'est faiblir à la sainte mission qu'ils tiennent du Tout-Puissant dans l'intérêt de tous et non pour leur propre satisfaction, mission qui commande surtout notre respect par la persuasion où nous sommes que ceux à qui elle est donnée s'efforcent de mériter la protection divine.

L'oubli d'aussi importants devoirs ne pouvait donc que provoquer l'indignation du Très-Haut; nous la verrons aussi plus tard éclater sur ceux qui reculèrent alors devant la tâche qui leur était assignée. Dans cette terrible crise sociale dont nous parcourons les phases, Dieu avait en effet

deux leçons à donner au monde : il lui fallait châtier la France et humilier les grands de l'Europe. Ces deux leçons arrivèrent chacune en leur temps.

Reprenons notre narration.

La convention nationale poursuivait avec une horrible persévérance le cours de ses sanguinaires proscriptions; les exécutions s'organisaient sur tous les points de la France; une armée révolutionnaire ambulante, traînant à sa suite l'artillerie et cette machine de mort inventée pour remplir plus rapidement l'office de bourreau, parcourait les provinces et portait en tous lieux l'épouvante et la destruction; Paris donnait l'exemple du meurtre; quatre-vingts têtes tombaient journellement sur ses places publiques; douze cents femmes, en quatre mois de temps, montèrent sur l'échafaud (1). Le peuple souverain se suicidait lui-même par les mains de quelques furieux qui gouvernaient et massacraient en son nom. Ce n'était plus seulement parmi les anciennes classifications dénoncées à la fureur des partis qu'on choisissait les victimes, les rangs les plus humbles comme les plus élevés étaient décimés; on tremblait dans les campagnes comme dans les ci-

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tome XI.

tés, dans les chaumières comme dans les châteaux; la terreur glaçait tous les cœurs, l'impéritie administrative des gouvernants égalait leur férocité; et tandis que la dépréciation des assignats opérait la ruine de toutes les fortunes, la loi du *maximum* consommait celle du commerce (1).

Le courroux de Dieu commençait à se manifester. Il avait abandonné cette malheureuse nation aux effets de son propre délire, et maintenant elle gémissait sous le poids de ses iniquités; c'est en vain qu'elle essaie, du sein de ses misères, de se débattre contre la rigueur de son sort, le temps de sa délivrance n'est pas encore venu, et ses inutiles efforts ne font qu'aggraver ses maux en provoquant la fureur de ses tyrans.

La première tentative qu'inspirèrent la rage et le désespoir se révéla dans le midi de la France; Toulon leva l'étendard de l'insurrection et se livra aux Anglais, qui n'eurent pas de honte de se retirer en emmenant avec eux les nombreux vaisseaux renfermés dans le port de cette ville. Dans le même temps, la populeuse cité de Lyon secoua le joug sanguinaire qui pesait sur elle, mais elle ne put que succomber avec gloire sous

(1) Loi par laquelle le prix de toutes les denrées de première nécessité était fixé.

le fer ennemi. Un mouvement insurrectionnel d'un autre genre, plus vaste dans ses conceptions, plus formidable par l'énergie morale et religieuse des combattants dont il arme le bras, éclate bientôt ailleurs. On voit de simples paysans, dont l'impiété du jour n'avait pu souiller les modestes retraites, se précipiter au devant du péril avec un sang-froid, une bravoure qui fait pâlir et reculer les troupes les mieux aguerries. Une croix de bois les guide au combat, le cri de *vive le roi!* leur sert de mot de ralliement. Chrétiens, héros et martyrs tout ensemble, la victoire n'égare pas leur courage, la défaite n'étonne pas leurs cœurs. Ils tombent, se relèvent et tombent encore, fidèles à leur Dieu, fidèles à leurs serments; femmes, vieillards, enfants, tous accourent prendre part à cette sainte guerre : sur leurs blanches bannières brillent les mots sacrés de *foi et honneur :* Cathelineau, d'Elbée, Bonchamp, Lescure, la Rochejaquelein, Stofflet, Charette, noms illustres qui, depuis, ne trouvèrent d'écho que lorsque les Pyrénées retentirent du grand nom de Zumalacaréguy, vous et vos soldats vous avez jeté à l'histoire les plus nobles pages à recueillir, et sur le sol sacré qu'arrosa votre sang, on ne rencontre pas une pierre aujourd'hui qui n'indique la place où repose la cendre d'un héros. —*Sta viator Heræm calchas.*

Ces insurrections, les preuves du mécontentement général qui se produisent à Bordeaux, à Arras, et sur plusieurs autres points de la France, exaltent au plus haut degré la frénésie des membres de la convention que Robespierre anime de ses fureurs. On nomme des proconsuls, chargés des vengeances publiques; ils remplissent avec un zèle féroce leur fatale mission. Tallien verse à flots le sang des Bordelais, jusqu'au moment où les sentiments d'humanité de la femme qu'il a prise pour épouse, font naître dans son cœur quelques sentiments de pitié; moins heureux, les habitans d'Arras gémissent sous la tyrannie de Joseph Lebon et de sa femme, qui rivalisent entre eux de cynisme et de cruauté; on les voit se repaître du sang des victimes, présider le verre à la main, à l'exécution des condamnés; on les entend, de concert avec d'ignobles compagnons de débauches, mêler leurs chants bachiques aux derniers soupirs des mourants. Ailleurs, Couthon, Collot-d'Herbois, Fouché brûlent, saccagent, détruisent la plus belle portion de la ville de Lyon. Le feu, le fer et l'eau servent tour à tour d'instruments à leur rage; sans formes judiciaires aucunes, ils envoient au supplice ceux qu'il leur plaît de frapper; puis, accusant l'échafaud de lenteur, tantôt ils précipitent leurs prisonniers

dans le Rhône, ou bien, les enfermant dans un lieu clos, ils les mitraillent en masse. Près de six mille personnes périrent ainsi en peu de jours. Le même moyen de destruction est employé à Toulon par les proconsuls Barras et Fréron; las de massacres partiels, ils font périr à la fois par le feu de l'artillerie, huit cents prisonniers, hommes et femmes, retenus en plein air dans une vaste enceinte; ceux que le canon épargne sont achevés par le sabre et la baïonnette; c'est un jeune officier, celui que nous verrons un jour, instrument aveugle de la colère divine, s'avancer en conquérant contre l'Europe, qui prélude à la grandeur de sa destinée par de pareils assassinats.

Mais c'est surtout contre les populations chrétiennes et royalistes de l'ouest que se dirige l'implacable furie des conventionnels. Une mesure atroce met hors la loi tous les habitans d'une grande partie de l'ancienne Bretagne. On ordonne la destruction des villages, l'enlèvement des femmes et des enfants. Les généraux de la république n'exécutent que trop bien ces ordres barbares. On poursuit, on traque les malheureux Vendéens comme des bêtes fauves; les femmes, les enfants, les vieillards sont impitoyablement égorgés. Carrier, digne émule de son chef Robespierre, immole à Nantes, pendant son terrible

proconsulat, trente-deux mille personnes; il invente des supplices nouveaux : ici, des bateaux à soupapes s'entr'ouvrent et engloutissent leur proie dans les flots de la Loire; là, des prisonniers des deux sexes, entièrement dépouillés, sont attachés deux à deux et lancés dans le même fleuve; ce genre de supplice s'appelle des *mariages républicains.* On arrache aux mères leurs enfants encore à la mamelle, et, devant elles, on brise leurs têtes contre les parois des murs. D'autres enfants plus âgés sont rassemblés dans le même lieu au nombre de cinq cents; ils tombent sous le fer des soldats. Ces horribles boucheries sont faites aux cris de : *Vive la république!* C'est du sein d'orgies continuelles, de débauches et de vin que partent les arrêts exterminateurs qui inondent de larmes et de sang une de nos plus belles provinces; enfin, lorsque se terminèrent ces affreux massacres, la lutte vendéenne put enregistrer la mort de neuf cent mille victimes, parmi lesquelles périrent quinze mille femmes et vingt-deux mille enfants (1). La plume tombe des mains en traçant de pareilles horreurs.

Il était temps que les auteurs de tant de calamités éprouvassent à leur tour les effets de la

(1) Voy. Prudhomme.

colère divine : « Dieu a bien fait de se tenir in-
» visible, avait dit publiquement le régicide
» Collot-d'Herbois, car, s'il se fût montré quelque
» part, je n'aurais pas manqué de le déclarer sus-
» pect (1). » Collot-d'Herbois et ses sanguinaires collègues apprirent bientôt à leurs dépens que, si Dieu se dérobe à nos regards, les preuves de sa vengeance ne restent pas toujours invisibles comme sa personne. Déjà le Très-Haut avait jeté son anathème sur ces hommes de sang : tout en tolérant leurs crimes, il leur avait soufflé un esprit de vertige qui les poussait vers leur perte. La haine, la soif du pouvoir divisaient entre eux les membres de la convention, et si le besoin du meurtre les réunissait tous pour lancer au loin des arrêts de proscription, souvent aussi ces arrêts retombaient sur eux-mêmes. La portion de cette assemblée, connue sous la dénomination de *la Montagne,* était l'implacable adversaire de celle qui s'intitulait *la Plainte;* les adhérents de celle-ci, vaincus par leurs antagonistes, furent décrétés d'accusation; vingt et un d'entre eux périrent sur l'échafaud, les autres échappèrent pour le moment; l'impitoyable Marat, l'un des chefs de la Montagne,

(1) *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tome XII.

n'existait déjà plus, le couteau de Charlotte Corday en avait délivré la France. Dès lors Robespierre, resté maître du terrain, ne voulut plus connaître d'égaux. Le sang d'une victime, soit amie, soit ennemie, réjouissait également sa vue; bientôt le farouche Danton, un des plus ardents promoteurs des mesures sanguinaires adoptées par les gouvernants d'alors, mourut par la main du bourreau. Ses complices éprouvèrent le même sort : la convention se décimait elle-même. L'assassin frappait son complice; le régicide était puni par des mains régicides, et ces égorgeurs d'hommes s'égorgeaient entre eux sans pitié. Enfin Robespierre, le chef, la tête, l'âme de cette terrible assemblée, tomba lui-même sous les coups de ses collègues au moment où il méditait leur perte ; il expia ses forfaits sur l'échafaud, au milieu des acclamations de joie du peuple parisien (1). Plus de cent de ses partisans, au nombre desquels se trouvaient Carrier et Lebon, succombèrent avec lui. A la chute de ce féroce tribun, la mort laissa tomber sa faulx; dix mille personnes détenues à Paris, et deux cent mille prisonniers dans l'intérieur du pays, eurent à remercier Dieu de leur délivrance inattendue; près de six cent mille fu-

(1) 28 juillet 1794 (9 thermidor an II).

gitifs sortirent de leur retraite (1). La France put respirer.

Ainsi se termina ce régime anarchique et sanguinaire, si justement appelé *régime de la terreur*. Je n'en ai présenté qu'un court exposé historique; je ne me suis même pas astreint à suivre, avec une scrupuleuse exactitude, l'ordre chronologique des faits que j'ai rapportés. Mon intention a seulement été de tracer un tableau fidèle des funestes égarements dans lesquels tombe un peuple qui, divorçant à la fois avec ses devoirs politiques et religieux, s'abandonne aux mains d'hypocrites charlatans. Ceux-ci flattent, exploitent ses passions dans leur seul intérêt, et, pour mieux cacher leurs vues, le poussent dans la carrière du crime; mais le délire du crime porte avec lui son expiation, et le poignard qui égorge l'innocent, frappe bientôt après l'assassin qui le tient.

La convention nationale survécut peu à la perte de son chef; mais néanmoins, avant que d'expirer, elle put encore enregistrer un crime.

Un corps d'émigrés, accompagné de soldats français enrôlés en Angleterre, venait de débarquer à Quiberon; le général Hoche marche contre

(1) Lacrételle. *Histoire de France* pendant le dix-huitième siècle, tome XII.

eux. Le peu de connaissance des localités, la trahison de quelques-uns des soldats, et non celle des chefs de l'escadre anglaise, comme on l'a faussement prétendu, amenèrent la perte de cette troupe fidèle. Le brave Sombreuil, cerné de toutes parts, mais sachant qu'il fallait une victime, capitule pour ceux qu'il commande et livre sa tête aux ennemis. La capitulation est acceptée par Hoche; les émigrés doivent être rembarqués, les soldats considérés comme prisonniers de guerre. Tous alors mettent bas les armes et se rendent, lorsque tout à coup Tallien, commissaire de la convention, s'oppose à l'exécution des conditions jurées, et, malgré les énergiques représentations du généreux Sombreuil qui s'était dévoué à la mort pour les siens, ce régicide fait fusiller tous ses prisonniers. Il revient à Paris rendre compte de son odieuse perfidie, et obtient de ses collègues une dernière approbation.

Pendant que ces choses se passaient, une insurrection menaçait dans la capitale les dignes héritiers du pouvoir de Robespierre. Les sections parisiennes se levaient en masse; appuyées par vingt-cinq mille gardes nationaux armés et conduits par quelques officiers de l'armée, elles s'avancent vers le lieu des séances de la convention. Barras, chargé de la défense de la capitale,

se rappelle le nom du jeune officier qui l'avait si bien secondé lors de la prise de Toulon (1). Il lui confie le commandement du peu de troupes qu'il peut mettre à sa disposition; celui-ci, à la tête de six mille hommes de toutes armes, plus quinze cents citoyens armés à la hâte, et cinq ou six pièces de canon, attend les sections, les foudroie avec son artillerie, poursuit vivement les fuyards et triomphe ainsi de l'insurrection (2).

Peu de jours après, la forme du gouvernement est changée; un nouveau pouvoir exécutif, nommé *directoire,* s'établit. On le compose de cinq membres. Le pouvoir législatif est confié à deux conseils, celui des *anciens* et celui des *cinq-cents.* Ici finit le règne de la convention nationale, ne laissant plus dans l'histoire qu'un souvenir souillé de sang.

Comptons maintenant. En 1789, la France avait un roi, une religion, des institutions, des lois organiques, un commerce florissant. Elle était en paix avec l'Europe et venait de terminer une guerre où sa marine avait au moins lutté avec égalité contre celle de l'Angleterre. On pouvait bien désirer la réforme de quelques abus; mais faut-il

(1) Voy. plus haut, page 107.

(2) Journée du 13 vendémiaire. Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers.

donc renverser un édifice pour en modifier la distribution! Tout à coup une assemblée rebelle, l'assemblée nationale (car il n'y avait alors de légitime et de légal que les états généraux divisés en trois corps), prétendit avoir la mission de régénérer la société. Inspirée par l'esprit philosophique du temps, elle publia son programme, les *droits de l'homme;* elle bouleversa toutes les institutions du pays. Des hommes égarés et imprévoyants, malgré les avertissements, les concessions même du souverain, l'appuyèrent de leurs votes et de leurs vœux. C'était une folie! Ils la payèrent de leur tête et entraînèrent la chute du trône après eux; car, sans s'en douter, ils avaient appelé l'anarchie, et l'anarchie parut avec son cortége de crimes et de dévastation. Celle-ci cria à la tyrannie pour détrôner le souverain, et à la superstition pour détrôner Dieu; l'existence de l'une fut prouvée par la délivrance de sept prisonniers que la clémence royale dérobait au glaive de la justice dans l'enceinte de la Bastille; l'existence de l'autre fut démontrée par le massacre de près de deux cents prêtres détenus, qui tous subirent la mort et le martyre plutôt que de renier leur foi. Puis le peuple se fit souverain et proclama la *liberté* et l'*égalité,* il prit pour pavois les débris d'un trône de neuf cents ans, et ceux d'un autel que dix-huit siècles

avaient respecté. Ici commence son règne. Deux ans se sont à peine écoulés, et sa couronne tombe dans le sang; plus de onze cent mille victimes gisent à ses pieds, parmi lesquelles deux cadavres de roi. Sa *liberté* n'est plus devenue qu'un droit d'égorger; cette *égalité*, tant vantée, ne représente que le nivellement de la mort. Plus de finances, plus de commerce, plus de marine, plus de joies dans les familles; un crêpe de deuil enveloppe la France; la guerre éclate au dehors comme au dedans; la société se dissout et s'éteint dans les larmes.

Était-ce donc là la France de saint Louis, et qu'avait-on gagné au change?

Terminons l'examen de cette funeste époque par l'observation suivante. On a vu la puissante influence qu'avaient exercée sur les esprits les théories antireligieuses et antisociales des révolutionnaires de 1792; leurs discours, leurs proclamations, retentirent d'expressions ambitieuses, vides de sens quoique grosses de tempêtes, à l'aide desquelles ils égarèrent le peuple et le rendirent un instrument de crime entre leurs mains. Secouant la poussière des temps passés, ils préconisaient leur siècle comme le seul qui eût encore révélé à l'homme l'intelligence de ses hautes destinées. C'était au nom des progrès *des lumières*,

des progrès de la *civilisation*, c'était au nom des *idées du siècle*, idées, selon eux, jusqu'alors restées inconnues, qu'ils ne tardèrent pas à échauffer les têtes et finirent par tout renverser; ils prétendaient *marcher avec leur siècle*, et, forcés enfin de s'arrêter, ils firent halte dans le sang.

Nous réserverons, plus tard, quelques pages pour l'examen des principales théories politiques mises en avant par les conventionnels de 1792; mais je ne puis cependant m'empêcher d'exprimer ici mon étonnement que, cinquante ans après l'époque que nous venons de parcourir, il se trouve encore des hommes assez oublieux du passé, pour vouloir acheter un peu de popularité en adoptant le même langage, en se servant des mêmes expressions, en débitant les mêmes rêveries que les dehors du régime révolutionnaire. Gardons-nous de pareilles gens; car, à coup sûr, il y a chez eux perversité dans le cœur ou aberration dans l'esprit.

III.

1794—1814.

Ce que nous avons vu fait horreur, ce que nous allons voir fait pitié. Au régime de la terreur succède le régime de la corruption. La France est frappée d'inertie; l'état de prostration de force morale dans laquelle elle tombe, est d'autant plus grand, que la crise dont elle vient de sortir a été violente. Il était dit que la révolution de 1789 devait tour à tour se mouvoir dans le sang et dans la boue avant que d'expirer sous les coups du despotisme. Elle a perdu l'énergie du crime sans éprouver le désir du bien; sa cruauté se change en oppression, sa haine du Christ en haine contre

la vertu, sa fureur de massacres en amour effréné du plaisir; tout chez elle a dégénéré; les mœurs de la société parisienne, à cette époque, occuperont une page honteuse dans l'histoire. L'adultère se place sous la protection du divorce, le libertinage s'abrite sous les dehors d'une politesse affectée, les modes augmentent le désordre des sens, la pudeur s'émeut et s'éloigne, car le vice est l'idole du moment; on voit la victime assise au même banquet que son bourreau, partagent ses joies et son enivrement. Les jours de meurtre sont jetés dans l'oubli, on danse sur des tombes encore entr'ouvertes, le besoin de luxe pervertit les cœurs, une frivole insouciance étouffe la pitié.

Cette époque nous rappelle les paroles suivantes de nos livres saints : « Les méchants ont dit, dans » l'égarement de leurs pensées : le temps de notre » vie est court et fâcheux, nous sommes nés » comme à l'aventure, et après la mort nous serons » comme si nous n'avions jamais été. Venez donc, » jouissons des biens présents, hâtons-nous d'user » des créatures pendant que nous sommes jeunes, » couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent, qu'il n'y ait point de pré où notre intempérance ne se signale. Que nul ne se dispense » de prendre part à notre débauche; laissons » partout des marques de réjouissance, parce

» que c'est là notre sort et notre partage (1). »

Glissons vite sur ce temps de dépravation. Il a été ce qu'il devait être; car, chez un peuple qui se lance dans la carrière des révolutions, à la frénésie du crime succède la honte de l'inertie; l'épuisement moral amène l'indifférence politique, le pouls s'arrête et ne bat plus pour ou contre aucun principe; un jour c'est tout une vie, la veille a cessé d'exister, et l'on ne croit pas au lendemain. Une société frappée d'un tel anéantissement est à la merci du premier ambitieux; en révolution, le repos c'est la mort.

Le règne directorial offre, dans l'intérienr de la France, peu d'événements dignes d'être recueillis; deux banqueroutes successives, l'une de 23 milliards, par suite de la chute des assignats, l'autre des deux tiers de la dette publique : la suspension de la liberté de la presse; deux conspirations avortées et ourdies dans des vues opposées, la conspiration de Babœuf et celle qui amena la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797) dans laquelle les élections de quarante-huit départements furent arbitrairement cassées, tandis qu'un arrêt de déportation à Cayenne frappa sans jugement préalable le général Pichegru, trahi par le général Mo-

(1) *La Sagesse*, chap. II.

reau, puis onze membre du conseil des anciens, quarante-deux membres du conseil des cinq-cents et plusieurs journalistes et hommes de lettres; tels furent les principaux événements qui arrachèrent momentanément les gouvernants du jour à la mollesse de leur vie habituelle; la première de ces conspirations avait été tramée par d'ardents terroristes; des royalistes faisaient partie de la seconde, mais elles laissèrent peu de traces après elles; la France était fatiguée, les convictions politiques sommeillaient, une capricieuse oppression retenait les bras, la corruption énervait les cœurs.

Au dehors, la gloire militaire couvrait de ses lauriers les hontes directoriales. L'Europe, sans ouvrir les yeux, avait vu la fin de la sanglante tragédie dont la France avait donné le spectacle. Les chefs des nations, plus occupés encore de leurs propres intérêts que de ceux de la société européenne, agissaient sans concert. Les uns reconnaissaient la république française et humiliaient ainsi leur couronne devant le dogme de la souveraineté du peuple. D'autres n'opposaient qu'une vaine tactique militaire aux efforts héroïques d'armées qui combattaient au nom d'un principe politique. Trois d'entre eux venaient de consommer le dernier partage de la malheureuse Pologne,

dont les désastres intérieurs avaient entraîné la perte (1).

La lutte était par trop inégale, aussi la France révolutionnaire marchait-elle de triomphes en triomphes. Tandis qne Jourdan, Hoche, Moreau bloquent l'Allemagne sur les rives du Rhin, le jeune protégé de Barras, nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, refoule les armées autrichiennes jusqn'au pied des Alpes tyroliennes et force les aigles impériales d'accepter la paix à Campo-Formio. Le principe qui servit de base à la formation de la république française, préside à la création de nouvelles républiques; on voit s'élever du Nord au Midi les républiques batave, cisalpine, transalpine, ligurienne. De ces divers foyers de la révolte s'échappent des étincelles ardentes qui portent l'incendie autour d'eux; la Suisse s'insurge, change son antique constitution et appelle les troupes françaises pour consolider dans son sein le triomphe de la démocratie. L'Italie est en feu; les armées républicaines y sèment partout des germes de révolution. La Toscane, Lucques, secondent leurs efforts; des factieux livrent les portes de Rome; Championnet occupe le

(1) Traité conclu entre l'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse et l'impératrice de Russie, le 26 janvier 1796.

royaume de Naples, qui bientôt prend le nom de république parthénopéenne. Le souverain pontife, d'abord prisonnier dans sa capitale, est bientôt enlevé et transféré à Valence, où il meurt à l'âge de quatre-vingt-deux ans, par suite des mauvais traitements qu'on lui fait éprouver (1). Admirons ici les desseins souvent incompréhensibles de la Providence. Dieu permet que des mains sacriléges se lèvent sur le pieux successeur de saint Pierre, et ce crime odieux tourna à la gloire de la religion du Christ. A la vue du saint pontife, dont la vieillesse, les infirmités et la dureté de ses geôliers à son égard annonçaient le prochain martyr, la foi se réveille, les populations s'émeuvent, la France méridionale sert de cortége à l'auguste captif. En vain les gouvernants de l'époque donnèrent-ils des ordres sévères pour réprimer les sentiments d'enthousiasme qui éclataient sur son passage, leur volonté reste impuissante ; ils avaient cru ne tenir qu'un homme, mais cet homme représentait un principe, principe saint, immuable, dont dix-huit siècles avaient consacré l'existence, la force et la vérité; principe qui touche la terre, mais dont la source est au ciel et devant lequel tout autre principe s'efface ici bas. Aussi, voit-on cet homme fai-

(1) Pie VI, mort le 29 août 1799.

ble, dépouillé, chargé de chaînes, recevoir partout des hommages et, quoique vaincu, s'avancer en triomphateur.

Les âmes faibles redoutent toute supériorité. Les lauriers cueillis par le jeune vainqueur de l'Italie durent donc porter ombrage aux membres du directoire; il fallut l'éloigner : une expédition en Égypte fut résolue, il partit rêvant les conquêtes d'Alexandre. L'Asie s'ouvrit à son ambition; mais celui qui devait traverser en conquérant toutes les capitales de l'Europe, échoua devant les misérables remparts de Saint-Jean-d'Acre (1). Forcé d'abandonner sa proie, il retourne en Égypte sur les cadavres des prisonniers tombés entre ses mains et dont il avait froidement ordonné le massacre. Toulon lui était sans doute revenu à la mémoire. La flotte, qui l'avait porté sur les rives du Nil, n'existait déjà plus; Nelson l'avait détruite (2). Il lutte néanmoins avec avantage contre les armées turques envoyées pour le combattre, et attend aux pieds des Pyramides l'accomplissement de ses futures destinées.

Cependant le cri de la légitimité avait retenti

(1) Saint-Jean-d'Acre, défendu par sir Sidney Smith et Philipeaux, ancien officier au régiment d'artillerie de Besançon. Le siége fut levé le 20 mai 1799.

(2) Le 1er août 1798. Combat naval d'Aboukir.

en Europe; un souverain songeait à rétablir la société sur ses antiques bases. Paul Ier, empereur de Russie, s'associe à la guerre que l'empereur d'Allemagne venait de commencer contre les envahissements révolutionnaires de la république française. Les deux principes d'ordre et de désordre déploient leurs bannières et s'avancent l'un contre l'autre. Le fameux Suwaroff paraît en Italie à la têtes des armées russes et autrichiennes; il communique son ardeur à ses soldats et déjà ils se croient invincibles. Les républicains évacuent Naples, Rome, Florence; ils perdent les batailles de Cassano, de la Trebia, de Novi et se préparent à évacuer l'Italie. C'est en France que le vainqueur veut pénétrer, non en conquérant, mais en allié des descendants de saint Louis. Les guerriers quitteront leurs couleurs et prendront celle qui rehaussait l'éclat du panache de Henri IV. Aucun démembrement du territoire n'aura lieu. On combat pour la cause de la justice; tout intérêt étranger à cette cause ne doit pas souiller la victoire.

Mais les commotions sociales n'étaient pas encore arrivées à leur terme. Dieu n'avait fait que punir les crimes de la France; il fallait que l'Europe expiât aussi son égoïsme. L'instruction divine devait être complète.

Le cabinet autrichien s'effraie de ses propres

succès; il accuse peut-être en secret la loyauté du général russe, et craint que la défaite de l'ennemi ne lui rapporte que des résultats stériles. Content d'occuper l'Italie, il laisse Suwaroff s'avancer en Suisse avec ses Russes, tout en lui promettant néanmoins l'appui d'un corps d'armée qui doit assurer et protéger sa marche. L'intrépide général, plein de confiance dans cette promesse, détache une partie de ses forces et l'envoie, sous le commandement de Korsakoff, pour opérer à Zurich sa jonction avec les troupes autrichiennes. Cela fait, il se jette dans les montagnes, les franchit et s'empare du Saint-Gothard. Quelques jours encore et toutes ses forces seront réunies, lorsque le chef du corps d'armée autrichien, sous le prétexte de s'opposer à la fausse attaque dirigée sur Philisbourg par un général français, quitte tout à coup Zurich et laisse Korsakoff en face de forces ennemies plus considérables que celles dont il pouvait disposer, Korsakoff, ainsi isolé, combat avec vaillance, mais succombe deux fois; et Suwaroff, forcé de rétrograder sans avoir été vaincu, se défend sur chaque montagne, dispute habilement chaque pouce de terrain, et se retire en Italie avec ses soldats indignés. Son souverain partage son indignation, et bientôt les Russes sont rappelés dans leur patrie.

Pendant que se passaient ces événements mémorables ; le directoire achevait de traîner sa misérable exsistence dans l'intrigue et dans l'anarchie ; les dépositaires du pouvoir, manquant de force et de volonté, étaient divisés entre eux ; faibles et violents tour à tour, ils n'inspiraient ni crainte, ni défiance ; les rênes de l'État échappaient à leurs débiles mains, et la France, inquiète et souffrante, offrait le doulourenx spectacle d'une nation, énervée, qui, dans sa fébrille impuissance, n'attend plus qu'un maître pour se prosterner devant lui. Ce maître lui fut donné. Dieu l'appela de la terre des Pharaons ; il en fit l'instrument de sa justice.

Napoléon *Buonaparte,* depuis Bonaparte (1), né Corse, d'une famille pauvre et nombreuse, fut élevé, par les bontés et aux frais de Louis XVI, à l'École-Militaire. L'ambition étouffa bientôt dans son cœur le sentiment de la reconnaissance ; zélé partisan de la révolution de 1792, il en embrassa

(1) Cet homme célèbre changea par la suite l'ortographe de son nom ; il en supprima la lettre *u*, qui trahissait son origine italienne, et signa *Bonaparte.* L'usage ayant prévalu d'adopter cette suppression, je m'y conformerai, tout en faisant observer que des pièces officielles, connues et publiées, constatent que, dans les premières années de la révolution, lui-même écrivait son nom *Buonaparte*. ainsi que je l'ai déjà indiqué.

les doctrines, en partagea les fureurs et se rendit le complice des vengeances qu'avaient méditées les assassins de son bienfaiteur et de son roi. On se rappelle le massacre des prisonniers à Toulon, sous le proconsulat de Barras et de Fréron. Voici comment il rendit compte aux proconsuls de cette horrible boucherie : « Citoyens représentants, » c'est du champ de gloire, marchant dans le sang » des traîtres, que je vous annonce avec joie que » vos ordres sont exécutés et que la France est » vengée. *Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épar-* » *gnés.* Ceux qui n'avaient été que *blessés* par le » canon républicain ont été *dépêchés* par le glaive » de la liberté et par la baïonnette de l'égalité. » Salut et admiration. Signé Brutus Buonaparte, » citoyen sans-culotte (1). »

La présence de cet homme à Paris releva l'espoir de tous les mécontents; l'éclat de ses victoires, en Égypte, obscurcit le souvenir de ses crimes. Il poussa du pied le Directoire et s'empara du pouvoir; puis, profitant de la réaction qui s'annonçait alors dans les idées, il favorisa,

(1) Cette lettre, publiée sous le nom de Brutus Bonaparte, dans la *Biographie des hommes vivants*, édit. de 1816, page 518, a été depuis attribuée à Lucien, son frère, alors ardent républicain. Voir le tome LXXV du supplément à la *Biographie universelle*, pages 80 et 81.

dans un but d'intérêt personnel, les vœux secrets de ceux qui se rapprochaient déjà du système monarchique. Bientôt il quitte la capitale, passe en Italie, anéantit l'armée autrichienne à Marengo, et revient en France pour y consolider sa puissance. Il échappe au complot du 3 nivôse, se sert de la conspiration obscure de quelques fougueux républicains pour déporter les démagogues les plus prononcés du vieux club des jacobins. Il en envoie quelques-uns à l'échafaud, et, par contre, violant la capitulation souscrite avec le comte de Frotté, il le fait fusiller, malgré le sauf-conduit qui lui avait été délivré.

Tout plie devant le nouveau chef que la France s'est donnée. D'abord consul pour dix ans, il est peu après nommé consul à vie; ses deux collègues s'effacent devant lui; le sénat, le corps législatif, qui ont remplacé les conseils des Anciens et des Cinq-Cents, obéissent à sa voix. Il entrevoit déjà la pourpre à laquelle il aspire; mais avant de s'en saisir, il lui faut la confiance que procurent la paix au dehors et l'extinction des partis au dedans. La victoire de Hohenlinden, remportée par le général Moreau, amène avec l'Autriche le traité de Lunéville, auquel accède la Bavière; bientôt après suivent des traités conclus avec le Portugal, l'Espagne, Naples, l'Angleterre et la cour otto-

mane. Pendant ce temps la France ouvre ses portes aux émigrés; un concordat est signé avec le nouveau pape Pie VII; la religion peut relever ses autels (1).

D'aussi grands résultats donnaient à Bonaparte l'espoir de voir la prochaine réalisation de ses rêves orgueilleux; mais la France l'avait deviné. Les républicains répugnaient encore au rétablissement d'un gouvernement monarchique; les royalistes n'en voulaient qu'avec leur souverain exilé. Bonaparte essaye alors de placer son ambition sous la sanction du malheur. Des propositions d'abdication sont faites au successeur de Louis XVII, sous la médiation de la Prusse; elles sont repoussées avec dédain. Le jeune ambitieux s'en irrite, et ce sera bientôt dans le sang d'un Bourbon qu'il puisera ses titres à la couronne de France (2).

L'occasion ue tarda pas à se présenter. L'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France; un sourd mécontentement régnait dans ce dernier pays. Moreau, grand homme de guerre, aimé des soldats, mais faible de caractère et incapable, dans le conflit de partis politiques, d'y dominer en qualité de chef, ralliait néanmoins autour de

(1) 15 juillet 1801.
(2) Voy. la note 3.

lui de nombreux partisans; Georges Cadoudal, dont le nom royaliste avait si longtemps effrayé les républicains en Bretagne, lui prête son énergie, Pichegru, revenu des déserts de la Guiane, lui apporte son ancienne influence et sa courageuse impassibilité. Moreau accepte, promet, puis hésite et recule. La trahison fait le reste; le projet échoue; douze têtes tombent sur l'échafaud (1). Le premier consul, d'abord épouvanté, a bientôt vu le parti qu'il peut tirer de cette circonstance. Il représente aux siens que la nation française sera toujours en proie aux dissensions intérieures, tant que l'avenir de cette nation ne sera pas assuré. On le comprend, mais on lui demande un gage sanglant de son attachement à la cause de la révolution; il est prêt à le donner. Non loin de Strasbourg, sur le territoire badois (2), habite, retiré du tumulte des camps, un prince, digne héritier des Condés, jeune héros que la fidélité avait toujours trouvé le premier au poste du danger. La paix avait désarmé son bras. Bonaparte l'a choisi pour victime. Par ses ordres, le territoire étranger est violé; des gendarmes déguisés enlèvent de nuit le duc d'Enghien, l'amènent au château de Vin-

(1) Le 23 juin 1804.

(2) A Ettenheim, dans le duché de Bade.

cennes, et peu d'heures après son arrivée, le prince, condamné à mort comme embaucheur par un tribunal dérisoire, est fusillé nuitamment dans les fossés de ce château (1).

Le crime eut sa récompense. Un sénatus-consulte confère à Bonaparte le titre d'empereur des Français; les cérémonies qui devaient consacrer ce titre eurent lieu peu après. Le pontife Pie VII y assiste, étonné de s'y trouver lui-même. Plus tard il en sera repentant. Mais une couronne ramassée dans le sang devait en être arrosée tant qu'elle resterait sur la tête de son possesseur. Cette fois, cependant, ce ne sera pas seulement le sang français qui fumera devant l'idole du jour, l'Europe apportera aussi son tribut.

Avant d'exposer les résultats des dix années de guerre qui vont ensanglanter le sol européen, jetons un coup d'œil rapide sur le nouvel état social qui vient d'être fondé en France.

Depuis 1789, le peuple, avec l'aide de ses représentants, avait tout bouleversé; car, dans sa folie, il s'était épris, disait-il, d'un violent amour pour la *liberté* et pour l'*égalité*, ces deux déesses causes de tant de crimes. Il croyait donc avoir horreur de toute dépendance, de tout privilége quel-

(1) 21 mars 1804. Voy. la note 4.

conque, de toute inégalité, soit dans les rangs, soit même dans les dernières volontés paternelles; et voilà qu'un soldat corse lui donne un démenti public. Ce soldat ouvre ses antichambres; elles sont bientôt remplies d'une foule désireuse d'attirer un regard du maître. Il rétablit les rangs, fixe la préséance entre eux, institue des décorations civiles et militaires, et l'on voit d'anciens jacobins accepter des couronnes et se laisser affubler de titres de prince, de duc, de baron, et se chamarrer de cordons, fiers de la place qu'ils prennent dans la nouvelle société, et oublieux de leurs vieux ressentiments contre ces vanités aristocratiques. Il crée, sous le nom de majorat, des inégalités de partage dans les propriétés; chacun se présente pour en obtenir. Il supprime la liberté de la presse; la France se résigne au silence. Il exile, il emprisonne sans forme de jugement. On plaint tout bas les victimes, puis on les oublie. Enfin il prouve à la révolution qu'elle n'a expulsé que pour occuper, qu'elle n'a confisqué que pour posséder, et la révolution en convient aisément.

Jamais déceptions plus cruelles ne firent verser plus de sang et ne s'évanouirent plus instantanément. Nous apprécierons ailleurs leur valeur intrinsèque; contentons-nous de faire observer ici que les bases d'un édifice social ne sauraient re-

poser sur de simples théories politiques, quelques brillantes qu'elles paraissent; Bonaparte ne l'ignorait pas, il avait étudié la révolution, et, pressé d'accomplir ses vastes projets, il se hâta de constituer fortement la France afin d'agir plus librement; mais il dépassa le but; il prit la tyrannie pour de la force, il fit de sa seule volonté l'expression de la loi, l'orgueil troubla sa raison et prépara sa chute; aussi la Providence, tout en lui remettant le glaive des combats, se réserva-t-elle le droit de l'arracher plus tard des mains de cet ambitieux, quand le moment serait venu de faire éclater sa justice.

« C'est là cette épée qui doit faire un si grand
» carnage, qui frappera les esprits d'étonnement,
» qui fera sécher les cœurs et multipliera les
» meurtres et les ruines. Je jetterai l'épouvante à
» toutes leurs portes devant cette épée perçante,
» polie pour briller, et affilée pour tuer. O épée!
» aiguisez votre pointe, allez à droite ou à gauche,
» partout où le désir des meurtres vous appellera.
» Je vous applaudirai moi-même en frappant des
» mains, et je satisferai par vous ma colère, c'est
» moi qui suis le Seigneur qui ai parlé; après cela,
» ô épée! rentre dans ton fourreau au lieu où tu
» as été créée, et je te jugerai dans la terre de ta
» naissance. Je répandrai mon indignation sur toi,

» j'allumerai contre toi le feu de ma fureur, et je » t'abandonnerai entre les mains des hommes in- » sensés qui ont conspiré ta mort (1). »

Ce peu de paroles du prophète résume toute la vie politique de Bonaparte, depuis qu'il se fut emparé de la couronne. Il est hors de mon sujet de retracer ici les événements des dix années de règne qui se présentent devant nous. Je ne fais qu'étudier l'histoire; disons toutefois que la nature de ces événements, la rapidité avec laquelle ils se succédèrent, l'issue qu'ils amenèrent contre toute prévision, prouvent évidemment que l'homme auquel on les attribue n'a été qu'un simple instrument entre les mains de la divine providence. Cet homme frappe comme la foudre, passe comme un torrent, et ne laisse après lui que des ruines fumantes; il ne peut rien construire, rien fonder, car il ne lui est donné de force que pour abattre et renverser. Il s'empare de toutes les capitales de l'Europe continentale, disperse les armées qui retardent sa marche; les peuples se soumettent, les rois vaincus grossissent son cortége; sur les débris de monarchies il élève des trônes pour sa famille; la ruse, la perfidie viennent en aide à ses armes. L'Espagne est en proie aux discordes ci-

(1) Ezech., chap. XXI, vers. 14, 15, 16, 17, 30 et 31.

viles par l'effet de sa trahison ; il ose porter une main sacrilége sur le pontife du Très-Haut ; mais son heure a sonné, et le prestige qui l'environne s'évanouit au moment où sa fortune brille du plus grand éclat. *Dieu vient d'allumer contre lui le feu de sa fureur,* il veut, et les frimas dévorent les armées de l'ambitieux couronné ; le Tout-Puissant souffle aux cœurs des nations opprimées les sentiments qui font naître l'union et donnent la confiance de la victoire. En vain Bonaparte lutte contre son sort, en vain veut il échapper à l'arrêt prononcé contre lui, l'édifice que sa main a construit s'écroule à ses pieds ; terrassé une fois (1), il essaye inutilement de reparaître sur la scène du monde, il tombe pour ne plus se relever (2), et, troublé dans sa chute, l'homme dont le regard faisait jadis trembler l'Europe, vient lui-même rendre les armes à ceux qu'il a tant de fois vaincus. « Et je t'abandonnerai, dit le Seigneur, *entre les » mains des hommes qui ont conspiré ta mort.* »

Tout est instruction dans les vingt-cinq années que nous venons de parcourir. Un peuple renie son Dieu, assassine son roi, détruit ses vieilles institutions, encense sa propre intelligence à l'égal

(1) En 1814.
(2) En 1815.

de la Divinité, croit à sa souveraineté, a foi dans la durée de son règne; Dieu s'éloigne de lui et l'abandonne à son délire, et bientôt, ce peuple aveuglé tourne contre lui-même les fureurs d'un pouvoir usurpé; il se débat dans le sang, il se tourmente au milieu des souffrances d'une douloureuse agonie; près de succomber, il abdique sa couronne et la jette aux pieds d'un despote; puis enfin, repentant, il lève les mains au ciel, il implore dans les temples cet Être suprême dont il a repoussé la loi, dont il a massacré les ministres, et finit, plus tard, par accueillir avec enthousiasme les successeurs légitimes de celui qu'il a fait périr sous la hache du bourreau.

D'un autre côté, nous voyons l'étranger impassible à l'aspect de tant de douleurs, assister avec indifférence à la dissolution morale et civile d'une des grandes portions de la société européenne, ne songer qu'à des intérêts privés, et calculer froidement s'il restera encore assez de sang dans les veines du peuple en délire dont nous venons de parler, pour défendre ses frontières contre les projets d'un haineux égoïsme. Dieu s'irrite de cet oubli des devoirs sociaux; il confond, il anéantit des intentions qui ne l'ont pas pris pour principe et pour but, et dont la conception n'appartient ni au désir de venger son nom outragé, ni au besoin

de rétablir, sur les bases de la justice et du droit, la paix et l'union que l'orgueil de l'impiété ont bannies du sein de la société chrétienne. Il charge un jeune ambitieux de l'accomplissement de ses volontés; celui-ci s'avance en conquérant, la victoire accompagne ses pas; dans sa présomption, il s'enorgueillit de succès qui ne sont dus qu'à la main invisible qui le guide; mais son temps est compté, et l'instruction divine une fois donnée, il succombe, humilié sous le poids de sa propre grandeur.

Bien aveugle ou bien fou serait celui qui se refuserait à reconnaître l'intervention de la Providence dans toutes ces choses; son doigt est, pour ainsi dire, visible en chaque événement. Dieu, dans ce quart de siècle, plus fécond en leçons de tous les genres que ne le seraient dix siècles réunis, semble plus manifestement encore avoir asservi les pensées des hommes à ses propres desseins, tout en laissant aux premières pleine liberté d'action; tantôt il élève et tantôt il détruit, frappe ou s'efface, soutient ou abandonne, mais toujours il enseigne. Il déconcerte les projets les mieux calculés, et fait à chaque instant surgir du choc des événements un dénoûment inattendu. Bonaparte s'élance contre le Nord à la tête de toutes les armées européennes, moins celles de

l'Angleterre et de la Russie; le monde s'émeut, le sol tremble sous ses pas; c'est Xerxès qui menace la Grèce, et c'est aussi, moins Salamine et Platée, le sort de Xerxès qui l'attend, car Dieu vient de rejeter l'instrument dont il s'est servi; six mois s'écoulent à peine, et le puissant despote s'échappe seul des champs de destruction dans lesquels il laisse ensevelis sous le même linceul de neige, et sa couronne et ses soldats. Tant qu'il est soutenu par le Très-Haut, son bras est invincible; dès que cet appui lui manque, l'homme se montre avec toutes ses faiblesses. Cette double manifestation se révèle en lui dès le début de son élévation jusqu'au moment de sa chute; il n'est plus qu'un homme, et un homme faible, lorsqu'au moment de triompher du Directoire il recule et pâlit devant le poignard d'Aréna; lorsque effrayé de sa défaite à Leipsick, il fait sauter le pont qui le sépare de l'ennemi et protége ainsi sa fuite en coupant toute retraite à ses soldats; lorsqu'il quitte précipitamment le champ de Waterloo, et le premier, pour ainsi dire, vient annoncer à la capitale la perte de cette funeste bataille; lorsque à cette même époque, n'osant plus reparaître dans son palais impérial, il négocie du fond d'une retraite avec sa chambre des députés, sur la question de savoir s'il doit garder ou déposer sa couronne; veut et

ne veut plus, hésite et se laisse conduire à Rochefort; enfin, repoussant le moyen de salut que lui proposaient deux jeunes aspirants et un capitaine de navire américain, il préfère se livrer entre les mains des Anglais, et s'étonne ensuite d'être retenu captif, comme si, tant que durent les hostilités, l'ennemi qui se rend ne se constituait pas prisonnier de guerre (1).

A l'entrée de sa carrière politique, on voit le jeune ambitieux protégé par la main divine contre les résultats de sa propre faiblesse; car Dieu avait fixé les yeux sur lui (2). Mais vers le déclin de cette même carrière, au faîte de la puissance qui lui a été donnée, la main divine se retire; l'homme tombe et le héros disparaît :

Transivi et ecce non erat.

Qu'est-il resté de ce fracas d'armes, de ce bruit de batailles dont le monde a retenti pendant l'espace de dix ans? A quelle fin les ossements de plus de huit cent mille guerriers ont-ils blanchi le sol

(1) Mieux inspiré, son frère Joseph, qui l'accompagnait, profita des offres du capitaine américain et fut conduit sans obstacle à Boston.

(2) Sans la prompte résolution du général Lefebvre, qui chassa, l'épée à la main, les membres du conseil des Cinq-Cents, Bonaparte eût succombé devant la pusillanimité du Directoire.

européen? Pourquoi ces trônes renversés, ces royautés de théâtre dont on ne garde plus même le souvenir, ces peuples foulés et refoulés, s'entrechoquant et s'unissant tour à tour, s'égorgeant entre eux et battant l'air des mains à l'aspect de chaque catastrophe nouvelle? Certes, si le tableau qui se déroule devant nous ne renfermait pas quelque instruction divine, il ne nous resterait plus qu'à gémir sur les jeux cruels dont une providence insensée aurait occupé ses loisirs; mais éloignons de notre bouche un pareil blasphème; convenons plutôt que les dix dernières années de la révolution française ne sont pas moins instructives que les années précédentes pour un observateur chrétien qui, sans préjugés, sans passion, recherche la vérité dans le grand livre de la vie humaine.

Un mot encore avant de terminer. On a lieu de s'étonner que le nom de l'homme qui a sacrifié tant d'autres hommes aux intérêts de sa propre ambition, qui n'a fait de son épée qu'un instrument de carnage et de destruction, sans profit pour lui-même, sans utilité pour les autres, soit encore prononcé avec quelque bienveillance dans le pays dont il a si longtemps décimé les enfants, et sur lequel il a attiré tant de représailles sanglantes. Cette énigme ne peut s'expliquer que par le peu de

constance des habitants de ce pays dans leurs haines comme dans leurs affections, par le peu de souvenir qu'ils conservent d'un mal qui n'est plus, et surtout par ce sentiment guerrier qu'ils nourrissent dans leurs cœurs et dont le hasard des combats caresse la fierté; mais quelque élevés peut-être que soient ces sentiments, il en est d'autres, plus solides et plus durables, qu'il n'est pas permis d'oublier. Oui, sans doute, il est beau d'aimer la gloire; mais le sentiment qui porte à désirer et à réaliser la prospérité de son pays, le bonheur intérieur des familles, la jouissance d'un bien-être compatible avec l'honneur et la sûreté, la conservation d'êtres qui prennent vie sur le sol de la patrie et qui sont appelés à la servir et à en perpétuer le nom dans les âges futurs; un tel sentiment, dis-je, est préférable à celui qui pousse l'homme contre son semblable dans le but homicide de donner ou de trouver la mort au sein des combats. Malheur donc aux peuples dont les chefs n'ont fait de la gloire des armes qu'un moyen de gouvernement ou de satisfaction personnelle. Les noms des grands conquérants, même de ceux que la fortune accompagna jusqu'au dernier moment, ne rappellent que des époques désastreuses pour l'humanité. Si ces noms resplendissent dans la nuit des temps, c'est que l'ombre recouvre ce qui

les environne et cache les douleurs des infortunés sacrifiés à l'intérêt d'un seul.

Mais que dire de ces conquérants d'un jour qui, après avoir soulevé contre eux de justes haines et d'implacables ressentiments, déçus enfin dans leurs calculs et forcés de rendre à la guerre ce qu'ils ont pris par la guerre, attirent sur leur propre peuple tous les maux que leur insatiable ambition a déversés sur les peuples voisins? Leurs anciennes victoires, effacées par des défaites récentes qu'ils ne peuvent plus venger, resteront-elles donc des titres de recommandation à l'amour de la nation dont les provinces ravagées, les intérêts froissés, attestent l'énormité de ses souffrances présentes; et ces conquérants vaincus peuvent-ils invoquer le souvenir de capitales envahies par eux, de cités réduites en cendres, de trônes renversés, en compensation des sanglantes représailles qu'amènent à leur tour les fureurs d'une guerre devenue malheureuse? Si leur cause fut celle de la justice, la mémoire du passé peut servir à calmer les douleurs du moment; mais si leur bras ne s'est levé que dans des vues égoïstes de domination, inutiles à la prospérité du peuple qui leur prête ses soldats, que le silence alors ensevelisse leur nom. L'oubli peut être généreux; le regret serait folie.

L'énigme qui m'occupe en ce moment offre encore un point qui n'est pas le moins indéchiffrable à mes yeux. Le peuple français est passionné pour la liberté; il est de plus jaloux de sa souveraineté. L'explosion de la révolution de juillet, dont nous aurons à parler, est là, dit-il, pour le prouver. Soit; mais comment alors concilier ces deux sentiments avec les éloges dont il encense encore le nom de Bonaparte? Certes, jamais homme n'a, mieux que lui, compris à son profit le sens des mots de *liberté* et de *souveraineté* dont il était le représentant incarné. Libre était à lui seul de tout faire; toute puissance, toute autorité pâlissait devant la sienne : à lui de concevoir et de vouloir, aux autres d'attendre et d'obéir. Est-ce ainsi que le peuple de juillet entend sa liberté et sa souveraineté? Ses prétentions sont modestes, et dès lors je conçois la portée des éloges dont je m'étonne; mais si j'étais dans l'erreur, si ce même peuple, au contraire, avait fort à cœur d'exercer ses prérogatives dans toute leur plénitude, force à lui serait alors de reconnaître son inconséquence. Peut-il donc avoir fait une révolution pour reconquérir sa liberté et sa souveraineté, et prôner à la fois jusqu'aux nues celui qui, de son temps, fit une autre révolution pour confisquer en entier cette même liberté et cette

même souveraineté? Peut-il enfin vouloir être libre et regretter de ne plus être esclave? Voilà, je l'avoue, ce qui passe ma compréhension.

Objectera-t-on que l'encens qu'on jette à la face de Bonaparte ne s'adresse qu'à sa gloire militaire. J'y consens; toutefois je dois faire observer que cette gloire a coûté bien du sang et des larmes; que l'homme qui l'a acquise a sans doute eu la satisfaction personnelle de marcher en vainqueur à la tête de toute l'Europe contre la Russie, mais qu'à son tour la Russie a marché avec toute l'Europe contre lui; que dans ce grand conflit, c'est lui qui finalement a eu le dessous. Or il en est de la guerre comme du jeu d'échecs, où le dernier coup est le seul qui compte, et ce dernier coup n'a pas été pour lui. Faisons encore observer qu'après s'être vu forcé de demander une paix qu'il ne put obtenir, après avoir pendant dix ans imposé ses volontés despotiques à la France, qu'il épuisa en hommes et en impôts, il la laissa sans soldats, sans argent, envahie de toutes parts, et livrée aux vengeances de quatre cent mille étrangers (1).

(1) A la chute de Bonaparte, le total des anticipations et des fonds dévorés à l'avance sous son gouvernement, s'élevait à plus de *douze* cents millions. — A la même époque, l'état des appels d'hommes ou levées ordonnés seulement depuis 1813, à la fin de la campagne de Russie, se montait

Certes, Frédéric le Grand s'en était mieux tiré; car avec les seules ressources que présente un petit État de quatre ou cinq millions d'habitants, situé au centre de l'Europe, il lutta seul contre la France, l'Autriche, une partie de l'Allemagne, la Suède et la Russie, et tantôt vaincu, tantôt vainqueur, mais jamais abattu, il finit, après sept années de combats, par terrasser la fortune et triompher de tous ses ennemis.

Mais mettons de côté toute comparaison; supposons même cette gloire militaire pleine et entière; admettons qu'elle n'ait éprouvé aucun échec, je dirai que la regretter ou en faire l'objet d'une admiration exclusive, c'est sanctionner son origine et justifier son point de départ; car qui veut la fin veut les moyens. Si Bonaparte n'eût pas été maître

à *treize* cent mille hommes. (Voy. *les détails dans le rapport de M. de Montesquiou à la chambre des députés, le* 12 *juillet* 1814). — Voy. aussi la note du duc de Vicence au prince de Metternich, en date du 25 mars 1814 (*Histoire de la restauration*, par M. Lubis, tome Ier, page 421), dans laquelle il annonce avoir l'*ordre* de Bonaparte de conclure la paix conformément *au désir des alliés*. Or les conditions renfermées dans le dernier ultimatum présenté par ceux-ci, et que Bonaparte avait déjà refusé et *déclaré* ne vouloir *jamais accepter*, fixaient pour frontières de la France celles qu'elle avait en 1789. La note indiquée plus haut ne reçut aucune réponse.

en France; si sa voix n'eût point imposé silence aux partis; si ses volontés eussent éprouvé la moindre résistance; si la presse lui eût suscité des embarras continuels et qu'elle eût pris à tâche de révéler ou de contrarier ses plans; si enfin il n'eût pu disposer à son gré de l'argent et du sang des Français, croit-on qu'il lui eût été facile de s'avancer en conquérant contre toute l'Europe et de donner un libre cours à ses rêves ambitieux? Qu'on se figure ce même homme engagé dans des querelles incessantes avec une chambre de représentants, forcé de disputer pour quelques milliers de francs de plus ou de moins, obligé de réduire l'étendue de ses projets aux minces proportions d'un vote parcimonieux de fonds, contraint à chaque instant de se séparer des ministres confidents de ses pensées pour en recevoir d'autres imposés par une majorité changeante, capricieuse et jalouse, enfin, enchaîné dans tous ses mouvements, et qu'on me dise alors si, raisonnablement parlant, placé dans un tel état d'interdiction politique, il ne lui eût pas été impossible de combiner et d'exécuter un seul de ces hauts faits dont le souvenir réveille encore aujourd'hui l'étonnement de la multitude. En vain rappellerait-on ici les conditions de son élévation au trône, il les eût bientôt oubliées ou méconnues; il n'évoquait l'ap-

pui des constitutions de l'empire que lorsque cet appui lui devenait inutile; il savait d'ailleurs que devant lui le corps législatif était muet, le sénat rampant et la nation servile. Convenons-en donc, sa gloire militaire, il ne l'a due qu'au despotisme de son épée.

Or l'hommage public rendu à cette gloire militaire implique nécessairement l'approbation de l'état politique de choses qui l'a enfanté. Comment donc le peuple de juillet peut-il concilier ce sentiment de respect apparent avec celui qu'il manifeste si violemment en faveur d'un gouvernement soi-disant représentatif, genre de gouvernement excellent, je l'avoue, pour mettre en mouvement un paralytique, mais en revanche très-propre à frapper d'impuissance tout homme fort voulant marcher vite et aller loin? Je ne vois qu'inconséquence et contradiction dans l'existence simultanée de ces deux sentiments opposés; et tant que cette manie d'admiration subsistera, il sera permis de croire, ou que ce peuple ne chérit pas sa souveraineté et sa liberté autant qu'il le prétend, ou qu'il ne sait encore réellement ni ce qu'il désire, ni ce qu'il veut.

Rentrons maintenant dans notre sujet. Ici se termine la portion la plus pénible de la tâche que je me suis imposée. Après vingt-cinq années de

crimes et de désordres de tous genres, la société peut enfin respirer. La France révolutionnaire avait renversé ses autels et le trône de ses rois, mais elle est revenue à son Dieu; elle célèbre aujourd'hui, par des hymnes joyeuses, la présence de son légitime souverain; l'Europe, dont le sol a si longtemps tremblé, porte ses regards vers un meilleur avenir; la paix renaît et fleurit; les chefs des nations, oubliant leur vieille inimitié, sont tous assis au même banquet, ne songeant qu'à prévenir le retour des maux dont ils ont été les victimes; les peuples sympathisent avec eux; le souvenir des malheurs qu'ils ont éprouvés les rapproche les uns des autres. La société européenne peut enfin se reconstituer sur les bases de morale et de justice dont l'ébranlement l'a plongée dans une longue série de calamités. Le monde attend. Voyons maintenant comment peuples et rois profitèrent des leçons du passé.

IV.

1814—1828.

Nous avons signalé le déplorable égarement d'un peuple livré au désordre de ses passions, et courant au milieu de ruines sanglantes après la réalisation d'utopies présentées habilement par ses adulateurs. Nous avons vu la puissance magique qu'exerçaient sur son esprit certaines idées abstraites de liberté, d'indépendance et d'égalité non définies, ouvrant par conséquent une vaste carrière à son imagination bouillante, idées d'autant plus dangereuses qu'elles lui faisaient croire à l'existence d'un mal qu'il ne ressentait pas, et provoquaient le désir immodéré d'un bien qu'il ne pou-

vait obtenir; enfin, nous avons encore vu le désordre tomber devant le despotisme, et celui-ci ne disparaître que devant l'influence bienfaisante de la religion et de la légitimité politique.

Après d'aussi puissants enseignements, nous n'aurons plus qu'à interroger le passé pour connaître l'avenir. C'est pourquoi, si nous voulons songer à la reconstruction de l'édifice social en France, il nous faudra d'abord, par un oubli réciproque de ce passé, réunir en un seul faisceau les fractions éparses de la vieille société française et celles qu'a créées un état de choses plus récent; puis, nous chercherons à leur donner une vie, une direction nouvelle et à établir leur influence sur les bases indestructibles de la morale et de la religion. Nous nous rappellerons encore que, de même que certaines images enflamment les sens, certaines idées exagérées embrasent aussi l'imagination. Enfin, nous indiquerons franchement au peuple quel est la part de bonheur dont il peut espérer de jouir ici-bas; mais nous éviterons de le lancer à la poursuite de biens chimériques qu'on ne doit sagement ni lui promettre ni lui laisser entrevoir, puisqu'on ne peut pas les lui donner.

Toute déviation de ce système amènera d'abord un malaise dans la société, puis un ébranlement, puis finalement un désordre complet. La nature

du mal indiquerá donc la gravité des résultats, car le passé n'est pas assez éloigné de nous pour que l'expérience ne puisse nous éclairer, et c'est aussi cette expérience qui me dispensera de rentrer dans des détails inutiles tendant à rattacher les effets de ce mal, s'il venait à se présenter, aux causes qui l'ont produit.

Mais ma tâche, quoique ainsi abrégée, n'en sera guère plus légère : des difficultés d'un nouveau genre vont se presser sous mes pas; en parcourant l'époque de la restauration, j'aurai à m'occuper d'événements dans lesquels j'ai figuré comme témoin et comme acteur; j'aurai même à répondre à des accusations que la colère a enfantées, que la mauvaise foi a exploitées, qu'une malveillante crédulité a accueillies. On a voulu faire peser sur moi un passé auquel j'étais étranger; on m'a rendu responsable des résultats d'une position forcée que m'avaient léguée mes prédécesseurs, et que d'imprudents amis, comme de perfides ennemis de la monarchie, avaient à la fois concouru à créer. On a parlé de fautes que j'avais faites, mais on s'est tu sur celles qu'avaient commises mes devanciers : celles-ci cependant expliquaient les autres. Ainsi amené malgré moi sur le champ de bataille, je me vois obligé de songer à ma propre défense : je parlerai donc avec franchise et sincé-

rité; mais, tout en révélant ma pensée, je m'efforcerai de ne point sortir des bornes d'une réserve et d'une modération qu'on a, je dois le dire, peu conservées à mon égard. J'aurai, je le sais, beaucoup de contradicteurs : ni leur nombre ni leurs noms ne m'effrayent; la vérité ne saurait transiger, et je crois l'avoir de mon côté; au reste, si je suis dans l'erreur, je désire qu'on m'éclaire; mais si je dis vrai, je demande au moins qu'on m'écoute.

Retournons à notre sujet.

Jamais occasion aussi belle de réorganiser l'état social sur des bases solides, ne s'était offerte et ne s'offrira peut-être de longtemps aux souverains de l'Europe, que celle qui se présenta lorsque Louis XVIII remonta sur le trône de ses pères : la révolution était terrassée; ses principes antireligieux et antimonarchiques, comprimés sur le sol français par Bonaparte et par sa soif de domination, ne trouvaient guère plus d'asile que dans le cœur ulcéré de quelques vieux républicains; on était heureux en France d'être délivré du joug humiliant du despotisme; mais ce bonheur ne s'exhalait pas en regrets du passé; il s'épanchait plutôt dans les douces illusions d'un meilleur avenir. Le moment était donc indiqué : l'auguste aréopage réuni à Paris eût pu faire entendre des paroles de

sagesse aux peuples attentifs; en signalant le danger auquel tous avaient échappé, il lui était facile, par de prudents conseils, de les prémunir contre le retour de semblables périls, et de leur tracer une ligne de conduite propre à maintenir la paix dans leurs foyers et à faire comprendre à tous le besoin de l'union : sa voix eût été écoutée, le bonheur rend confiant.

Màis cette voix resta muette ; la victoire n'inspira rien pour le bien-être moral de la société européenne; elle ne songea qu'à des bouleversements de territoires; on vit des rois courir à la curée des peuples, comme on a vu depuis la révolution de juillet voler à la curée des places. Chacun voulut s'agrandir aux dépens de son voisin, sans égard pour de vieux souvenirs, sans respect pour d'anciennes affections. La Belgique catholique fut donnée à la Hollande protestante; Gênes la Superbe passa sous la domination du Piémont, qui démembra en faveur de la France une partie de sa fidèle Savoie; Venise devint tributaire de l'Autriche ; Varsovie et son territoire ci-devant polonaise, puis prussienne, fut abandonnée à la Russie, sa plus vieille ennemie; la Norwége que de douces habitudes rattachaient depuis près de cinq cents ans aux destinées du Danemark, en fut violemment arrachée par rancune contre le mo-

narque danois et servit à consolider en Suède une récente usurpation; la Saxe, dont le monarque avait également indisposé contre lui l'aréopage des souverains réunis dans la capitale de la France, allait être effacée du nombre des nations. Louis XVIII s'interposa; la Prusse se contenta donc de saisir une partie du territoire saxon, mais en compensation, et quoique luthérienne, on plaça sous ses lois les provinces catholiques qui bordent le Rhin; enfin, l'Angleterre retint entre ses mains Malte, dont les preux chevaliers avaient plus d'une fois protégé la société chrétienne contre les envahissements de l'islamisme; elle retint encore le cap de Bonne-Espérance qu'elle enlevait ainsi à la Hollande son alliée, et finalement l'Ile-de-France, Sainte-Lucie et Tabago dont elle dépouillait le roi de France.

Tel devait donc être le résultat de vingt-cinq ans de guerres civiles, de discordes, de massacres et de sacriléges de tous genres! Pensait-on sérieusement qu'en introduisant le désordre dans le sein des relations politiques, on pût faire cesser la perturbation qui avait si longtemps agité la société; et ne prévoyait-on pas, en jetant ainsi au sort les destinées des peuples, ce que le secret mécontentement de ceux-ci pouvait enfanter de mécomptes et faire éclater d'orages? Ce n'est pas sans motifs

que je place ici ces observations : elles me seront utiles lorsque j'aurai plus tard à peindre la physionomie morale et politique de la société actuelle.

Ce n'est pas tout : par une inconséquence peut-être plus fatale encore, on réhabilita bientôt les principes révolutionnaires que Bonaparte avait étouffés. Un sentiment mal entendu de générosité porta l'empereur Alexandre à opérer cette réaction : le cœur de ce monarque était grand, ses intentions droites, mais son ancien gouverneur, républicain de naissance et philosophe d'opinion, n'influençait que trop ses déterminations (1). L'empereur parut tout à coup redouter en France les résultats du triomphe de la légitimité ; il se fit l'apôtre des opinions dites alors *libérales*, et se déclara le soutien des intérêts révolutionnaires ; les fidèles amis de la monarchie furent considérés par lui comme impuissants à faire le bien du pays ; tous les emplois devaient rester entre les mains de ceux qui n'avaient cessé de combattre contre leur roi, et l'établissement d'une constitution qui garantit les intérêts démocratiques nés de la révolution de 1789, lui parut une chose indispensable. Ses augustes collègues, trop occupés des démem-

(1) M. de La Harpe. Il était né dans le canton de Genève.

brements futurs qu'ils méditaient, le laissèrent agir librement.

Louis XVIII avait également compris la nécessité d'apporter de notables changements dans les anciennes institutions françaises; plusieurs de ces vieilles institutions avaient totalement disparu et ne pouvaient plus être rétablies. Les événements avaient fait surgir des intérêts nouveaux; il était sage de leur accorder protection en les dégageant toutefois de l'influence des principes de désordre qui les avaient enfantés. En un mot, le roi, dans tout ce qui s'était passé, consentait à reconnaître l'existence d'un *fait*, mais il se refusait à y saluer la présence d'un *droit*. Il lui répugnait surtout d'improviser des lois fondamentales qui devaient régler définitivement et à tout jamais les destinées de la France; mais il voulut avec raison que le temps et l'expérience vinssent achever une œuvre qu'il ne pouvait qu'ébaucher. L'allégresse, il est vrai, régnait partout en France; les populations des campagnes, comme celles des villes, semblaient animées d'un même sentiment, parce qu'elles avaient à exprimer une même joie; mais ce paroxysme de joie ne pouvait durer toujours : on s'accoutume si vite au bonheur! Ne fallait-il donc pas prévoir le cas où la France, depuis si longtemps tracassée par des opinions divergentes,

aurait besoin qu'on introduisît dans la charte projetée, afin de mieux concilier encore les divers intérêts de ses enfants, et dans un but même de stabilité pour les concessions déjà octroyées, quelques conditions non prévues dans le code dont on proposait d'arrêter irrévocablement les dispositions? Et n'avait-on pas à craindre alors que l'impossibilité du changement, reconnu nécessaire, ne fît naître un malaise général, et ne créât des mécontentements qui servissent de prétexte pour reprocher plus tard au bienfaiteur le bienfait qu'il avait conféré?

Ces réflexions étaient sages; car, de même qu'on ne peut en un seul jour faire croître un vieux chêne; qu'il faut d'abord en déposer le germe dans la terre, puis attendre et surveiller sa croissance, de même on ne peut pas mesurer d'un coup d'œil l'étendue des besoins futurs d'un peuple, ni prétendre en un jour réorganiser d'une manière immuable une société politique; ses éléments constitutifs, surtout après les bouleversements d'une révolution radicale et volcanique, ne peuvent et ne doivent se développer que lentement.

La manie des chartes improvisées domine l'esprit du siècle actuel; aussi n'est-il pas difficile de prévoir la courte durée de leur existence. Leur

insuffisance, pour atteindre le but qu'elles se promettent, est manifeste : ce qui s'est passé, ce qui se passe encore dans mon propre pays peut me servir d'exemple. Je soumets cet exemple sans crainte au bon sens de tous les partis. Certes, si la charte de 1814 était à refaire, douterait-on aujourd'hui que ses auteurs ne la rédigeassent autrement qu'elle ne le fut alors? Si le principe de la souveraineté du peuple triomphant en juillet avait à reconstruire la charte de 1830, à laquelle on donna, comme à l'autre, un brevet d'immuabilité, qui se refuserait à croire qu'il n'y déposât une garantie plus forte en sa faveur? Enfin si les heureux de cette époque, restés depuis à la tête des affaires, pouvaient également jouir de la faculté d'altérer les conditions de cette même œuvre de 1830, qui ne serait encore convaincu qu'ils n'en rejetassent certaines dispositious dont la présence gêne, entrave leur marche et finira peut-être par les renverser? Devant de pareils faits, jugés consciencieusement, peut-on désormais avoir confiance dans l'efficacité de ces *factums* de l'avenir des peuples et de ces *perpétuités* de quinze ans?

A tout, le temps : Louis XVIII ne l'ignorait pas; aussi, dans la reconstruction de la société française, ne voulait-il d'abord que poser les bases fondamentales de l'édifice et laisser au cours des

années à en régler et à en terminer les diverses parties. Il succomba dans la lutte : l'influence de l'empereur de Russie, augmentée par de vives instances et par des clameurs intéressées, obtint enfin du monarque une œuvre irrévocable, qui, disait-on, avait tout prévu, tout concilié, tout fixé; œuvre immuable, enchaînant l'avenir, et placée par conséquent hors des améliorations qu'auraient pu lui valoir les leçons de l'expérience. L'auguste *auteur de la charte* y déposa bien un article 14, mais cet article ne pouvait être invoqué que dans les jours de tempête, et son effet dépendait alors de la chance des événements.

Disons-le : l'étranger ne prit que trop de part à la conception et à la rédaction de la loi fondamentale de 1814. Le prestige de la victoire avait aveuglé les alliés. Satisfaits de leur ouvrage, ils se retirèrent à Vienne pour y régler définitivement leurs intérêts respectifs; mais avant de quitter la France, ils avaient jeté une pomme de discorde au milieu du pays; puis, par une fatale inconséquence, et malgré les représentations de Louis XVIII, ils reléguèrent dans l'île d'Elbe l'homme qui devait bientôt leur démontrer la fausseté de leurs calculs.

A peine la déclaration de Saint-Ouen, qui ser-

vit plus tard de préambule à la charte constitutionnelle, fut-elle connue, qu'une ardente polémique s'éleva dans le sein de tous les partis. De nombreuses brochures furent publiées; beaucoup attaquaient cette déclaration, peu la soutenaient. La presse commençait déjà son œuvre de destruction. Nous ne citerons ici que les paroles d'un magistrat civil que nous verrons plus tard chargé des destinées de la France : « La lassitude générale, disait-il, permettra peut-être de faire » marcher quelque temps cette œuvre d'égoïsme » et d'imprévoyance, mais au premier choc tout » croulera et nous rentrerons en révolution (1). » Que ne s'est-il rappelé cette prophétie aux jours de sa puissance! il eût peut-être pu en empêcher ou au moins en retarder l'accomplissement.

Le 4 juin (2), Louis XVIII apporte la charte constitutionnelle à la chambre des députés ; il en ordonne la lecture; les pairs nouvellement créés et les députés présents prêtent aussitôt serment entre ses mains, et dès ce moment cette charte devint le code politique du pays.

Je n'ai pas à m'expliquer ici sur le mérite de

(1) Observations de M. de Villèle, alors maire de Toulouse, adressées aux députés de cette ville le 20 mai 1814.
(2) 1814.

ce code qui ne réorganisait rien, et qui ne faisait tout au plus que régler et protéger des intérêts nés en l'absence de la vieille monarchie française. Les événements se chargeront de ces explications. Peut-être par la suite eût-on pu mieux tirer parti de quelques-unes de ces dispositions pour garantir la couronne contre la fureur des partis; c'est ce que nous verrons. Mais il m'est impossible de garder le silence sur un des articles de ce code, qui lui imprime, à mes yeux, une tache ineffaçable. Quelque grandes que soient les clameurs qui peut-être s'élèveront contre moi, je n'en dirai pas moins ma pensée tout entière; je ne recule point devant mes convictions.

Depuis que l'Évangile avait pénétré dans les Gaules, et que la croix du Sauveur y était invoquée comme symbole de notre délivrance, ce vaste pays, devenu France, avait toujours conservé dans toute sa pureté l'antique foi prêchée par les apôtres. Quelques dissensions intérieures, ayant la religion pour prétexte, ne purent ébranler sa croyance; la France, gouvernée par ses rois, guidée par un clergé dont les lumières servaient de flambeau à l'Église, avait traversé les siècles sans errer, sans faillir, sans apostasier. La foi catholique était devenue son plus bel apanage; elle avait fondé dans Clovis la monarchie française,

et, depuis, elle avait protégé ses chefs. Elle seule, établie en vérité, avait donc droit à ses hommages ; elle seule commandait les premiers respects.

Par quelle inconcevable inadvertance un des successeurs du monarque franc, en rédigeant les clauses de la loi fondamentale qu'il octroyait au pays, consentit-il à reléguer la foi de ses pères dans un article *exceptionnel ?* Et comment put-il considérer comme *droit public* ce qui ne pouvait tout au plus être qu'un *droit d'exception ?* D'après la charte de 1814, le droit public, placé en première ligne, était l'égalité de protection accordée à *tous* les cultes (1). Mahomet, Brahma et la Diane d'Éphèse se trouvaient ainsi élevés au même rang que Jésus-Christ. Puis, vient l'article exceptionnel : « Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État (2). » L'exception était une injure ; il eût mieux valu l'effacer ; une telle œuvre en présence des ravages encore récents de la philosophie moderne, ne pouvait attirer sur elle les bénédictions de la Providence ; on assied mal un édifice politique quand on lui donne pour base la confusion de tous les

(1) Charte constitutionnelle, art. 5.
(2) *Ibid*, art. 6.

sentiments religieux, et, dans aucun cas, un descendant de saint Louis ne doit oublier que le plus beau fleuron de sa couronne est le titre *de Fils aîné de l'Église.*

Ces articles, qui reniaient en peu de mots le passé de la France, réjouirent les incrédules et les partisans de la révolution ; mais ils attristèrent les hommes auxquels l'expérience avait enseigné que le respect dû à la religion sert de boulevard aux monarchies. Ceux-ci augurèrent défavorablement de l'avenir ; ils crurent, non sans quelque raison, que l'influence qui arrachait à la faiblesse un principe de désordre moral, serait bientôt assez forte pour introduire aussi dans la société un germe de désordre politique.

Ils ne se trompèrent pas ; à peine la charte fut-elle promulguée, qu'on vit le vieux levain révolutionnaire fermenter de nouveau ; les discours virulents prononcés dans les deux chambres, les pamphlets nombreux offerts alors à la curiosité du public du temps, ne témoignent que trop de la vérité de cette assertion ; on acceptait la charte, mais on l'envisageait comme un triomphe obtenu sur la légitimité ; on appelait Louis XVIII à régner sur la France de 89, avec les idées fausses et exagérées, avec les sentiments de violence et de répulsion contre tout ce qui tenait à l'ancien ordre

de choses, avec les espérances folles et illusoires que cette époque avait enfantées; un choc d'opinions contradictoires tenait les esprits en suspens. Les Bonapartistes surveillaient le mouvement social, et, quand ils crurent pouvoir en profiter, l'homme de l'île d'Elbe débarqua sur le sol français; l'armée courut se ranger sous ses drapeaux, protégea sa marche et le ramena bientôt à Paris. Ainsi fut, en peu de mois, emporté par la tempête l'imprévoyant ouvrage de l'étranger.

Cependant le terrain n'était rien moins que solide sous les pas de Bonaparte; il ne retrouvait plus la France qu'il avait quittée, France soumise, France humiliant son front sous les fourches caudines de son arrogant pouvoir. Les idées républicaines travaillaient déjà les esprits; des clubs, des réunions d'hommes ardents qu'un lien politique fédéralisait, se formaient de tous côtés. Bonaparte fut bientôt convaincu que son temps était passé; il reprenait de nouveau la couronne, mais elle était sans sceptre, sans puissance; son caractère altier fut forcé de plier devant les circonstances; le droit manquait à sa cause; il fallait donc qu'il caressât les espérances de ceux qui ne reconnaissent d'autre *droit* que celui que créent les passions du moment. A son tour il donna une charte à la France : c'était abdiquer l'avenir; car,

vainqueur comme vaincu à Waterloo, il ne marchait plus que sur un volcan; cette charte eut le sort de celle qui l'avait précédée, elle vit le jour et mourut.

Louis XVIII remonta sur le trône de ses aïeux; quelque grande que fût alors la commotion sociale, l'agitation anarchique n'avait pas encore eu le temps de pénétrer jusque dans les masses; les populations du midi, les populations de l'ouest, une grande partie de celles du nord et du centre du pays, avaient vu avec un profond regret la tentative criminelle de Bonaparte; plusieurs d'entre elles même se soulevèrent et recoururent aux armes pour en prévenir ou en combattre les effets; aussi toutes accueillirent alors avec des démonstrations de joies vives et sincères le retour du légitime souverain. Le monarque français revenait plus puissant que jamais; il eût pu modifier, changer, annuler même son œuvre de 1814, rien ne se fût opposé à ses désirs; la seule chambre des représentants, créée par Bonaparte, semblait encore vouloir présenter quelque résistance; mais à peine le roi eut-il fait son entrée à Paris qu'elle comprit que son rôle était fini; elle se sépara, non sans avoir préalablement consacré ses principes dans une déclaration (1) qu'elle fit imprimer

(1) Le 5 juillet 1815.

et dont il est bon de rapporter ici la substance.

On proclamait dans cet acte que : toute constitution qui n'adopterait pas les *couleurs tricolores* et qui ne serait pas d'abord délibérée par la représentation nationale, puis acceptée par le peuple, et finalement jurée par le souverain appelé à régner, ne pouvait offrir de garanties réelles; les représentants de qui émanait cette déclaration en appelaient, pour le maintien des dispositions précédentes, à tous les cœurs généreux, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures. Cet acte formulait donc en principe trois choses dont il regardait l'existence comme indispensable au bonheur et à l'indépendance du pays; savoir : *la souveraineté du peuple, la royauté élective et les couleurs tricolores*; c'était tracer aux mécontents le programme d'une révolution future : ils ne furent que trop fidèles à le suivre!

Louis XVIII était rendu à son peuple, mais la joie générale était comprimée à la vue des malheurs infinis que l'invasion de Bonaparte avait attirés sur la France. Les alliés ne s'annonçaient plus comme amis, ils arrivaient en vainqueurs. Le monarque français leur avait signalé le danger de laisser à l'île d'Elbe l'homme qu'ils avaient vaincu; la sagesse de cet avertissement fut fatale

à la France, car les puissances coalisées voulurent se venger de l'erreur qu'elles avaient commise; d'énormes contributions furent imposées. La révolte de Bonaparte coûta deux milliards à la France et plusieurs villes frontières que les étrangers retinrent entre leurs mains; on peut même dire avec toute vérité, que, sans la digne et noble attitude de Louis XVIII, sans le respect que commande toujours la présence d'un droit légitime, le *Væ victis!* eût encore été plus désastreux!

La conduite des alliés, en 1815, fut aussi impolitique que peu généreuse; ils jetaient en France un germe de haine contre eux, dont les factieux surent depuis habilement profiter; ils humiliaient gratuitement un souverain à qui ils n'avaient rien à reprocher. Cette conduite, en 1814, eût pu mieux s'expliquer; à cette époque ils avaient des injures à venger. Leurs États envahis, démembrés; leurs villes prises et quelquefois pillées ou brûlées; le sang de leurs sujets arrosant en vain le sol de la patrie; les ressources du pays épuisées par les exigences du vainqueur, tel était le sombre tableau que le passé pouvait retracer à leurs yeux. Et cependant ils se montrèrent grands alors; on vit la vengeance expirer devant le succès et la victoire désarmer le souvenir; mais, en 1815, quels motifs pouvaient-ils faire valoir pour

sanctionner leurs mesures arbitraires? Depuis leur première invasion un traité était intervenu (1). Louis XVIII l'avait signé de concert avec eux, et il y était resté fidèle. Le prisonnier de l'île d'Elbe avait, il est vrai, rompu son ban, mais le monarque français avait prévu cet événement et sa voix ne fut pas écoutée. Ce même prisonnier avait rallié autour de lui les hommes de la révolution; mais les alliés ne les avaient-ils pas protégés pendant leur séjour à Paris? N'avaient-ils pas stipulé pour leurs intérêts dans la loi fondamentale promulguée à cette époque? De quoi pouvaient-ils se plaindre? Était-ce donc à la France à supporter la peine de leur imprévoyance?

Les profondes blessures infligées dans ces temps malheureux sont maintenant guéries; que les ressentiments s'effacent donc avec elles. A l'histoire seule appartient aujourd'hui le droit de les rappeler et de les enregistrer.

Une nouvelle épreuve était encore réservée à la France : celle-là, de toutes, était la plus rude; car elle devait déposer dans le sein du pays le germe de futures commotions. La charte improvisée de 1814, mal calculée pour les besoins du moment, avait été déchirée par ceux-là mêmes en

(1) Le traité de Paris, conclu le 30 mai 1814.

faveur de qui elle avait été faite; on persista néanmoins à la maintenir dans toute son intégrité; puis, sous le prétexte que les amis de la monarchie n'avaient pas la confiance de leurs concitoyens (l'événement prouva bientôt le contraire), on appela, pour soutenir cette charte, pour en exécuter les clauses, pour en exploiter le système, des hommes dont la vie passée présentait une série d'hostilités contre la légitimité. De puissantes intrigues furent ourdies à cet effet autour de Louis XVIII. L'étranger ne craignit pas de les appuyer et de les diriger. La volonté du roi fut impuissante contre tant d'efforts réunis, et la France apprit bientôt avec stupeur qu'à la tête du conseil de son souverain figuraient l'astucieux Talleyrand et le régicide Fouché; c'était à ces deux types du crime et de l'hypocrisie qu'était confié l'avenir de la nation. Toutefois, pour être vrai, je dois ajouter avec regret, que quelques personnes attachées à la cour, mais en très-petit nombre, semblèrent approuver ces deux nominations (1).

La France, au contraire, les signala à la réprobation publique. Une nouvelle chambre des députés venait d'être convoquée. Les colléges élec-

(1) Voy. la note 5.

toraux firent leurs choix et envoyèrent à Paris la chambre de 1815, dont la seule présence renversa l'œuvre de l'étranger; à son approche le ministère Fouché-Talleyrand se retira dans l'ombre. Un autre ministère lui succéda; le duc de Richelieu en devint le chef, homme désintéressé, loyal, attaché à la monarchie légitime; du reste, tant soit peu imbu des principes philosophiques de 1789; ne portant qu'avec embarras le titre qu'il tenait de sa naissance; prenant l'irrascibilité pour de la fermeté, et en appelant à l'absolutisme pour imposer l'amour du roi aux hommes de la révolution, et aux royalistes l'amour des idées libérales. On comprend tout ce qu'un semblable caractère, par ses contrastes, devait susciter d'embarras.

C'est sous de pareils auspices que s'ouvrit la session de 1815. La plupart des mécontents s'abritèrent sous les ailes du nouveau ministère, obtenant sa protection pour prix d'une soumission peu sincère, tandis que leurs amis, plus francs et moins conciliants, se chargèrent, dans leurs écrits, dans leurs discours et dans leurs votes à la chambre, de défendre et soutenir, dans toute leur pureté, les principes révolutionnaires qu'ils avaient toujours professés. Les premiers eurent le profit des places, les autres l'honneur du combat.

Quant aux royalistes qui composaient, à eux

seuls, la majorité de la chambre, ils prévirent l'immensité de la lutte qui devait bientôt s'engager; mais ils se promirent, tout en respectant la lettre de la charte, d'empêcher que des mains ennemies n'en tirassent des conséquences qui pussent être fatales au maintien de la monarchie légitime. Nous ferons connaître quels étaient leurs principes politiques; il importe de les enregistrer, car jamais à aucune époque leurs vœux ne furent plus unanimes, jamais ne fut plus fort le lien qui les unissait; mais avant de passer outre, qu'il me soit permis de détourner un moment l'attention de mes lecteurs, pour la reporter sur un incident personnel qui fit alors trop de bruit pour que j'omette d'en parler.

J'ai fait observer plus haut combien me paraissait inconvenante la place exceptionnelle qu'occupait la religion de l'État dans la charte de 1814; cette opinion était partagée par tous ceux qui avaient, comme moi, la ferme conviction que la religion doit être le fondement indispensable de toute société. L'apparition du ministère Fouché-Talleyrand et des bruits relatifs à une nouvelle organisation épiscopale en France, firent craindre que la foi religieuse de nos pères n'obtînt point le respect qui lui était dû à tous égards : un ancien évêque apostat et un prêtre défroqué,

couvert du sang de son roi, semblaient d'étranges protecteurs d'une religion qui enseigne la miséricorde et la fidélité. La chute de ce ministère ne put même dissiper les craintes qui agitaient les esprits, car l'indifférence religieuse des principaux membres du nouveau ministère était déjà connue. Enfin Louis XVIII avait annoncé qu'on reviserait la charte constitutionnelle, et l'on pouvait redouter que dans cette révision, une influence peu religieuse ne vînt ébranler encore les droits mal assurés que la loi fondamentale avait paru vouloir réserver à la foi catholique.

Sur ces entrefaites, nous apprîmes, l'avant-veille de l'ouverture de la session, que le serment que devaient prêter, à la séance royale, les pairs et les députés du royaume, n'était plus le même que celui de l'année précédente, qu'il avait subi quelques modifications; une réunion fut indiquée pour le lendemain : des membres des deux chambres et de vénérables ecclésiastiques y assistaient. Quelques personnes présentes à l'assemblée, rapportèrent que le duc de Richelieu avait refusé de faire connaître quelle était cette modification; alors on délibéra sur le parti qu'il convenait de prendre en cette circonstance. Il fut d'abord reconnu, en thèse générale, qu'un serment n'était exigible qu'autant que la personne qui devait le

prêter avait préalablement donné son consentement aux clauses qu'il renfermait; que, notamment en ce qui concernait la chambre des pairs, les membres de cette chambre avaient, l'année précédente, discuté entre eux et arrêté la formule du serment qu'ils avaient à prêter; que cette formule avait reçu la sanction royale, qu'elle était consignée dans les règlements de la chambre (1), et que des ministres ne pouvaient prétendre en altérer les expressions sans l'aveu de ceux qui l'avaient déjà librement délibérée et adoptée. Néanmoins, prenant en considération les embarras nombreux qui entravaient encore la marche du ministère, sans toutefois perdre de vue les craintes qui s'étaient manifestées dans le pays par rapport à la religion, il fut résolu, afin de séparer, dans la charte, les questions politiques des questions religieuses, et pour ne point s'engager témérairement sur un terrain encore inconnu, que les pairs et les députés, présents à la réunion, prêteraient le lendemain, à la séance royale, le serment tel qu'il leur serait proposé; mais en faisant des réserves à haute et intelligible voix, contre tout ce qui, par la suite, en vertu du serment prêté, pourrait être exigé d'eux qui portât atteinte au respect

(1) Tit. IX, art. 78.

dû à la religion et à l'intégrité de la foi catholique. J'assistai comme pair à cette réunion, j'en étais le plus jeune et je gardai le silence; mais j'écoutai, j'approuvai et je résolus d'agir en conséquence. Cependant le lendemain, à mon grand étonnement, le comte de la Bourdonnaye-Blossac et moi, parmi les pairs, plus quelques députés, fûmes les seuls qui, à la séance royale, fîmes au serment que nous prêtâmes les réserves indiquées à la réunion dont je viens de parler. Soit que les autres membres aient eu connaissance du nouveau serment et aient eu le temps d'en peser les termes, soit que quelques motifs, dont je n'ai pas dû m'informer (car la question qu'impliquaient ces réserves était toute de conscience), fussent venus influer sur leur détermination, le fait est qu'aucun d'entre eux ne suivit la résolution adoptée la veille. Quelques jours après, le grand aumônier, cardinal de Périgord, le comte (depuis maréchal) de Vioménil, et le marquis (depuis duc) de Rivière, absents lors de la séance royale, envoyèrent leur serment avec les mêmes réserves que le comte de la Bourdonnaye et moi avions cru devoir faire. La chambre des députés commença ses travaux sans s'occuper de la question du serment, en quoi elle agit sagement; elle comprit que les réserves apportées par quelques-uns de ses membres à la

portée religieuse de la charte, offraient une garantie de plus de la fidélité scrupuleuse avec laquelle ceux-ci maintiendraient la partie politique de cette même charte. La chambre des pairs suivit une marche contraire, malgré les paroles éloquentes d'un de ses membres (1); elle exigea une rétractation qui lui fut refusée; elle crut alors devoir annoncer son mécontentement par un ordre de non-admission dans son sein.

Les pairs non admis sentirent la nécessité de faire connaître au public les motifs qui avaient guidé leur conduite; un mémoire fut rédigé et signé sous les yeux du grand aumônier : il était adressé au roi. Le cardinal le présenta à S. M. qui le remit au duc de Richelieu. Ce mémoire démontrait l'inconvenance de quelques articles de la charte sous le rapport religieux. Pour en éviter la publicité, le ministre s'empressa de proposer des voies de conciliation aux pairs non admis. Ceux-ci en référèrent au grand aumônier qu'ils autorisèrent de traiter en leur nom. Il fut enfin agréé de part et d'autre que, dans le discours d'ouverture de la prochaine cession, il serait introduit un paragraphe dans lequel le roi annoncerait aux chambres réunies sa ferme intention

(1) Le marquis de Fontanes.

de respecter les dogmes de la foi catholique et de lui conserver la prééminence qui lui était due, rejetant ainsi, dans *l'ordre civil,* d'autres libertés déjà accordées. Cette garantie royale parut suffisante pour dissiper les craintes que le doute avait fait naître : elle fut donnée à la session suivante, et les pairs non admis prirent aussitôt part aux travaux de leur chambre après avoir prêté serment (1). Le mémoire indiqué ci-dessus dut alors rester ignoré; mais ce document appartient à l'histoire, et l'on peut le lui rendre aujourd'hui que l'insurrection populaire a brisé la charte de 1814 (2). Les passions de l'époque s'emparèrent de l'incident que je viens de rapporter pour me prêter des projets qui étaient loin de ma pensée; cela devait être : elles ne croyaient pas à la sainteté d'un serment.

Cependant la session de 1815 venait de s'ouvrir : les opinions politiques se classaient, on pouvait en indiquer les diverses fractions par les

(1) Voici, dans le discours de la couronne prononcé le 4 novembre 1815, le passage auquel il est fait allusion. « Attaché » par notre conduite, comme nous le sommes de cœur, aux » divins préceptes de la religion, soyons-le aussi à cette » charte qui, *sans toucher au dogme*, assure à la *foi de nos* » *pères la prééminence qui lui est due* et qui, dans l'*ordre* » *civil*, garantit à tous une sage liberté, etc. »

(2) Voyez la note 6.

places qu'occupaient dans la chambre législative les députés qui leur appartenaient : j'adopte cette classification, elle servira de dénomination aux partis. A la droite siégeaient les royalistes; à la gauche étaient assis leurs plus fougueux adversaires; le centre était occupé par les députés revêtus d'emplois et par ceux qui, de bonne foi ou feignant de l'être, soutenaient le système ministériel. La droite défendait la monarchie; la gauche exploitait la charte; le centre appuyait tous les ministères. La première fraction, plus nombreuse que les deux autres, vota les projets de loi apportés par les ministres, tant que ces projets lui parurent utiles à la stabilité du trône; elle rejeta ceux qui tendaient à fortifier les idées révolutionnaires. La gauche, au contraire, repoussa les mesures qui devaient consolider la monarchie, et n'accueillit que celles qui pouvaient réintégrer la révolution dans la société; le centre accordait tout; le ministère, froissé, irrité, venait échouer contre les deux principes opposés qui se partageaient la chambre, il désirait le maintien de la légitimité, mais avec les idées du jour. Ni la droite ni la gauche ne pouvaient reconnaître une semblable alliance : chacune d'elles rejetait la seule chose que l'autre voulût accepter. Fatigués de cette lutte opiniâtre, mais persistant dans leur

système, les ministres conçurent le projet de briser cette double opposition au profit du centre. Le roi les y autorisa, et le 5 septembre 1815, une ordonnance annonça la dissolution de la chambre des députés.

Une nouvelle chambre fut convoquée pour le 4 novembre de la même année. Le ministère mit en avant le nom du roi dans le but d'influencer le choix des colléges électoraux dans un sens favorable à ses opinions: il réussit, la majorité lui fut acquise; elle se formait d'hommes semi-royalistes et semi-libéraux, composition qui devait plaire au pouvoir; mais la minorité royaliste, renvoyée à la chambre, fut néanmoins encore assez nombreuse pour balancer le succès. Héritière des sentiments exprimés par la majorité de la dernière chambre, elle légua ses sentiments aux minorités royalistes qui se succédèrent dans le cours des sessions suivantes. Celles-ci ne furent pas sourdes à cet appel, elles luttèrent avec la persévérance de l'homogénéité de leurs principes; l'appui qu'elles trouvèrent en dehors de leur sein de la part des personnes qui entraient en communauté de pensées avec elles, l'encouragement que leur donnèrent leurs constituants, dont le nombre augmentait tous les jours, et plus encore, les événements qui vinrent justifier leur prévoyance, por-

tèrent enfin leurs chefs à la tête des affaires.

Nous le répétons, jamais les vœux des royalistes ne furent plus unanimes, jamais un accord plus parfait ne régna dans leurs rangs que pendant le cours des six années que dura cette lutte mémorable. Leurs principes politiques étaient les mêmes, leur union fut indissoluble; la victoire ne pouvait que couronner leurs efforts. Quels étaient ces principes? Il est bon de les faire connaître, puisqu'ils eurent pour objet de préparer, sans sortir des conditions mêmes de la charte, la reconstruction de l'édifice social. Cette loi fondamentale n'avait rien fondé; bâtie sur un sable mouvant, elle n'avait en dehors d'elle aucun appui dans la société; ses dispositions servaient même d'aliment à la fureur des partis, qui tous les interprétaient dans le sens le plus favorable à leur opinion. Il sera bon encore de faire connaître ces principes, afin de mieux juger, par la suite, si nous autres royalistes, nous y sommes toujours restés fidèles, et si nous n'avons pas, en substituant des intérêts individuels aux intérêts généraux qui, seuls, nous occupaient alors, privé de ses véritables soutiens un trône que nos convictions comme nos sentiments nous faisaient une loi de défendre.

Le programme des principes dont il est ici question n'a sans doute pas été délibéré en com-

mun, comme le fut celui que la chambre des cent-jours promulgua peu d'instants avant sa séparation; mais les discours, les votes, les écrits des royalistes de cette époque en proclament la substance. Un illustre écrivain se chargea, en quelque sorte, de les recueillir et d'être l'interprète des sentiments de ses amis politiques d'alors, et quand son travail parut, tous y donnèrent leur entière adhésion, car chacun y lut sa pensée. Écoutons donc ses paroles! Voici ce qu'elles nous apprendront. Nous serons aussi bref que possible.

« Les royalistes de ce temps voulaient la charte, » mais avec la religion comme base du nouvel édi- » fice, avec les honnêtes gens, avec les choses po- » litiques de la révolution, et non avec les hommes » politiques de la révolution (1).

» Car ces hommes, croyaient-ils, ne se soucient » nullement de la charte et de la liberté dont ils » invoquent sans cesse les noms. Ce qu'ils veulent, » c'est le pouvoir (2). La haine de la religion est » leur caractère distinctif.

» Les royalistes pensèrent toutefois,

» Qu'il ne fallait pas confondre les intérêts *ma-*

(1) *Monarchie selon la charte*, par le vicomte de Châteaubriand, 2e partie, chap. LII.

(2) *Idem*, 2e partie, chap. XXX.

» *tériels* révolutionnaires et les intérêts *moraux* » de la même espèce ; que les premiers devaient » être protégés, mais qu'il fallait poursuivre, dé- » truire, anéantir les seconds (1). »

Quels étaient ces intérêts *moraux* de la révolution, sinon ceux qu'avait enfantés la philosophie du siècle dernier; ceux qui avaient déjà renversé la monarchie et bouleversé la société? Ainsi la position entre les royalistes et leurs adversaires était nettement définie. Comme Français, comme citoyens, tous pouvaient, tous devaient même vivre unis ensemble; mais au jour où recommençait la lutte politique, chacun reprenait son rang et son drapeau.

Cette ligne de séparation une fois tracée, les royalistes portaient aussi leurs regards vers l'avenir. Ils n'ignoraient pas, comme le constate l'histoire :

« Qu'aucun changement politique, chez un peu- » ple, n'a pu se consolider qu'il n'ait eu pour base » l'ancien ordre politique auquel il a succédé (2).

» Qu'il fallait donc, autant que possible, mêler » les intérêts et les souvenirs de l'ancienne France » dans la nouvelle, au lieu de les en séparer ou de

(1) *Monarchie selon la charte*, 2e partie, chap. xv.
(2) *Idem*, 2e partie, chap. XLVIII.

» les immoler aux intérêts révolutionnaires; qu'il » fallait bâtir le gouvernement représentatif sur la » religion, au lieu de laisser celle-ci comme une » colonne isolée au milieu de l'État (1).

» Qu'en conséquence,

» Il serait avantageux que le clergé devînt *pro-» priétaire*, ou du moins trouvât une existense » honorable dans les propriétés de l'Église; qu'on » lui rendît, partout où cela serait possible, la » *tenue des registres de l'état civil*; enfin que l'é-» ducation publique fût remise entre les mains » des *ecclésiastiques* et des *congrégations reli-» gieuses*, aussitôt que faire se pourrait (2). »

La religion est sans contredit la première base constitutive de toute société; mais il en est une autre dans l'ordre politique qui n'est pas moins essentielle pour son bien-être, sa force et sa stabilité, c'est celle qui repose sur la propriété avec les accessoires qui s'y rattachent dans un but utile pour l'État. Aussi les royalistes pensaient-ils que, puisque la chambre des pairs, d'après la charte, représentait l'ancienne aristocratie française,

« Il manquait encore à cette chambre, non dans » ses intérêts particuliers, mais dans ceux du roi

(1) *Monarchie selon la charte*, 2e partie, chap. LXIX.
(2) *Idem*, 2e partie, chap. L.

» et du peuple, des priviléges, des honneurs et de » la fortune (1).

» Qu'il faudrait donc, tôt ou tard, rétablir pour » les pairs l'usage des *substitutions* par ordre de » primogéniture;

» Et que tel était le moyen de rétablir en France » des familles aristocratiques, *barrières* et *sauve-* » *garde* du trône (2). »

En résumé, l'opinion royaliste de l'époque dont il est ici question, était de repousser tout principe qui se rattachait aux intérêts moraux qu'avait créés la révolution, de combattre ceux qui les soutenaient et de prendre pour bases du nouvel édifice social la *religion* et la *propriété*.

Les ministres d'alors et leurs successeurs immédiats voulaient au contraire s'appuyer sur les intérêts moraux nés de la révolution. L'illustre écrivain que je viens de citer foudroya ce système avec sa plume éloquente, et sa voix trouva bientôt un écho dans tous les cœurs royalistes. Cependant le même publiciste, déchirant le voile qui couvrait l'avenir, prévit en frémissant le moment où les principes, dont il était le noble interprète, ne seraient plus aussi vaillamment soutenus par leurs

(1) *Monarchie selon la charte*, 1re partie, chap. XIII.
(2) *Idem*, 1re partie, chap. XIV.

vieux défenseurs : la lassitude révèle les faiblesses du cœur humain, et traçant en peu de mots le tableau de ces faiblesses, il semblait craindre que l'*ambition trompée*, la *séduction* de la faveur, une *piété faible et timorée*, un désir de protéger la *liberté* et les *résultats politiques* de la révolution, enfin une *frivolité pusillanime* qui engendre le goût des *plaisirs tranquilles* et le besoin du repos, n'amenassent un jour au profit de la révolution la dissolution graduelle des nœuds qui unissaient les royalistes entre eux; puis, donnant tout à coup à ses craintes l'apparence de la réalité, et franchissant l'espace qui le séparait de ce temps désastreux, il s'écrie d'un ton prophétique, en parlant de ceux de ses amis que de semblables faiblesses auraient jetés hors de leurs rangs :

« Toutes ces personnes ne trahissent pas la mo-
» narchie légitime, mais elles servent d'instrument
» à la faction qui la trahit. En les voyant soutenir
» des hommes pervers et des opinions révolution-
» naires, la foule, qui ne raisonne pas, croit que
» la raison est du côté de ces opinions et de ces
» hommes pervers; ils entraînent ainsi par l'auto-
» rité de leur exemple et affaiblissent le bataillon
» des fidèles. Quand l'événement viendra les ré-
» veiller; quand, surpris par la catastrophe, ils
» s'apercevront qu'ils ont été les dupes des misé-

» rables qu'ils protégent, qu'ils ont servi de mar-
» che-pied à l'usurpation, alors ils se feront loya-
» lement tuer aux pieds du monarque, mais la
» monarchie sera perdue (1). »

Les événements justifieront-ils cette prophétie? C'est ce que l'histoire nous apprendra.

Deux célèbres recueils littéraires parurent à l'époque indiquée plus haut; tous deux habilement écrits, mais tous deux rédigés dans un sens opposé. *Le Conservateur* arborait la couleur royaliste; il exposait les principes des défenseurs de la monarchie et en désignait les noms. *La Minerve* ralliait autour d'elle les secrets adversaires de cette monarchie. Elle publiait leurs doctrines, elle encourageait leurs efforts, elle les signalait à la France comme les seuls protecteurs de ses libertés. Dès lors plus de méprise. Les deux camps étaient clairement dessinés : *hommes et drapeaux* étaient connus.

Cependant une nouvelle loi d'élection (2) vint faire pencher la balance en faveur des partisans des doctrines appelées alors improprement *libérales*. Elle eut pour effet d'augmenter dans la chambre les rangs du côté gauche, et de donner plus de hardiesse aux ennemis du trône. Placées

(1) *Monarchie selon la charte*, 2e partie, chap. XLV.
(2) Février 1817.

en dehors des chambres parlementaires, plusieurs conspirations éclatèrent; elles furent comprimées, mais elles ne purent ouvrir les yeux aux ministres qui, s'appuyant toujours sur les intérêts révolutionnaires, livraient les emplois aux défenseurs de ces intérêts, leur laissaient exploiter la charte à leur gré et ne craignaient point d'éloigner du trône ses seuls et véritables soutiens.

Après avoir mis à l'écart les royalistes, on osa diriger des attaques contre l'héritier présomptif de la couronne. Monsieur, depuis Charles X, désapprouvait la marche du ministère; il prévoyait les dangers qu'il en pouvait résulter, il avait plus d'une fois exprimé ses craintes aux conseillers de son frère. Les propos les plus calomnieux furent aussitôt répandus contre lui; on parla d'intrigues tramées sourdement au pavillon Marsan, de contre-police, de gouvernement occulte, toutes choses que je déclare ici, en âme et conscience, être entièrement fausses; on enleva à Monsieur le commandement des gardes nationales du royaume, dont il était le colonel général, sous le prétexte que les nominations qu'il faisait étaient entachées de royalisme; on en vint enfin à inventer cette fameuse conspiration du bord de l'eau, dans laquelle ce prince devait jouer le rôle d'usurpateur; le ridicule en fit bientôt justice.

Le plan était profondément conçu : les partisans de la révolution pardonnaient à Louis XVIII sa présence sur le trône, car ils avaient l'oreille de ses ministres ; mais ils voulaient rendre après lui toute succession impossible, et cherchaient dans ce but à dépopulariser l'héritier de ses droits. Et cependant le seul crime de l'auguste prince qu'ils calomniaient aussi odieusement, était d'avoir lu dans leurs pensées et d'avoir démasqué leurs projets. Sa conduite loyale ne se démentit pas un instant ; malgré les outrages dont on voulait l'abreuver, il ne discontinua pas à recommander aux royalistes l'obéissance et la modération, mais aussi la persévérance à soutenir les intérêts de la couronne. Une fois seulement, il se permit de soumettre à son frère, dans une lettre respectueuse, les craintes que lui inspiraient les dangers du moment ; mais Louis XVIII pouvait-il lui reprocher une semblable intervention, lui qui, sous le règne de Louis XVI, et alors fort éloigné du trône, se permettait de tracer par écrit et de remettre à ce monarque de fréquentes notes, renfermant ses propres observations sur la situation de la France. Monsieur, héritier présomptif de la couronne, ne devait-il pas songer à l'avenir de ses enfants, et lorsqu'il voyait cet avenir compromis, sa position ne lui imposait-elle pas le devoir d'en prévenir son

frère? Hélas! ses prévisions ne devaient pas tarder à se réaliser d'une manière cruelle pour son cœur paternel (1).

Cependant le duc de Richelieu venait de signer le traité d'Aix-la-Chapelle (2); l'armée d'occupation se retirait, la France redevenait libre, mais les alliés emportaient son or. La confiance que ce ministre inspirait à l'empereur Alexandre avait contribué à hâter la conclusion du traité. Cet acte terminé, la présence du duc de Richelieu au ministère n'était plus que gênante pour le ministre dominant de l'époque (3), d'autant plus que le duc commençait à redouter les effets de la nouvelle loi électorale. Le jeune ministre mit à profit son influence sur l'esprit du monarque; le duc se retira, un personnage insignifiant occupa momentanément sa place; puis, évincé à son tour, M. Decazes fut enfin nommé le chef du nouveau ministère; il venait de briser la majorité de la chambre des pairs par une nomination de soixante et un nouveaux membres, faute impardonnable qui servit de précédent à une faute semblable, commise plus tard par un ministre royaliste.

(1) Voyez note 7.
(2) 9 octobre 1818.
(3) M. Decazes.

A son avénement à la tête des affaires, les partisans secrets de la révolution durent compter sur leur triomphe prochain; la presse était devenue libre. Une loi avait supprimé la censure (1), ils s'en servirent aussitôt pour répandre leurs principes séditieux, et bientôt un collége électoral osa nommer un conventionnel à la chambre des députés (2); bientôt aussi le *Moniteur*, journal du gouvernement, représenta la charte comme n'étant qu'un pacte fait entre la *légitimité* et la *révolution!*

Les défenseurs de la monarchie s'alarmèrent et serrèrent leurs rangs; l'agitation régnait dans tous les esprits; cette fièvre révolutionnaire franchit les Pyrénées; Quiroga, Riego levèrent l'étendard de la révolte. La Galice, l'Aragon, la Catalogne s'insurgèrent en proclamant les mêmes doctrines que leurs protecteurs propageaient de l'autre côté des monts; l'Espagne était en feu; la France couvait un incendie, lorsqu'un cri de terreur, parti du sein de ce dernier pays, fit suspendre l'accomplissement des projets révolutionnaires; la presse avait armé le bras d'un assassin : le duc de Berry tomba sous le poignard de Louvel; ce misérable

(1) Loi du mois d'avril 1819.
(2) Grégoire. Il ne fut toutefois pas admis.

avait espéré frapper une dynastie tout entière, mais il ne fit que hâter la révélation d'une nouvelle aurore qui devait un jour briller sur la France (1).

Cette catastrophe amena la chute du ministère (2) ; le duc de Richelieu reprit le timon des affaires, il fit changer la loi électorale, mais le peu de confiance qu'inspira son retour au pouvoir l'empêcha d'y rester; fatigué, découragé, il ne songea bientôt plus qu'à se retirer.

Toutefois l'esprit de sédition tourmentait toujours la France et les pays voisins. Des troubles éclataient dans la capitale; une conspiration militaire, ayant pour but de renverser le trône, fut découverte à temps (3). Grenoble voulait arborer les couleurs tricolores (4), à l'extérieur, la révolte se propageait à Naples, en Portugal, en Piémont (5) ; les souverains de ces royaumes se trouvaient dans l'obligation d'abdiquer ou d'accepter, comme l'avait fait le roi d'Espagne, la constitution qui leur était imposée. C'est au milieu de

(1) Interrogé publiquement à la cour des pairs sur les causes de son exaltation criminelle, Louvel répondit froidement : *La lecture des doctrines constitutionnelles.* — Présent à la séance, j'entendis distinctement cette réponse.

(2) 20 février 1820.

(3) Juillet 1820.

(4) En mars 1821.

(5) En 1820 et 21.

cette commotion sociale que naquit le royal enfant qu'attendait la France (1). L'allégresse publique ralentit un instant la fureur des partis; toutefois Dieu préparait de cruelles épreuves à ce jeune rejeton des lis; le flambeau des discordes avait éclairé son berceau; l'exil attendait son enfance. Mais qu'il se console, en se rappelant les paroles du Seigneur : *Ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie* (2).

Tandis que la Providence promettait ainsi un bonheur lointain à la France, elle enlevait de ce monde l'homme dont la présence avait accumulé tant de malheurs sur cet infortuné pays. Bonaparte expirait sur le rocher de Sainte-Hélène (3). Respectons ses derniers moments, ils ont dû être remplis d'amertume; repentant, le souvenir de ses crimes, celui des flots de sang qu'il avait inutilement versés, ont pu épouvanter sa pensée; impénitent, il n'a vu à ses pieds que des lauriers flétris.

Les révolutions qui venaient de se consommer dans les États méridionaux de l'Europe, avaient cependant effrayé l'Autriche, la Prusse et la

(1) Le duc de Bordeaux, 29 septembre 1820.

(2) *Qui seminant in lacrimis in exaltatione metent.* (Ps. 125.)

(3) 5 mai 1821.

Russie. Elles songèrent à en préserver leur pays ; les trois monarques se réunirent d'abord à Troppau, puis à Laybach. Une armée autrichienne rétablit successivement sur leurs trônes respectifs le roi de Naples et le roi de Sardaigne. Les alliés agirent, en cette circonstance, avec noblesse et magnanimité : ils ne se firent point payer les services qu'ils rendaient. A leur départ de Laybach (1), ils publièrent une proclamation dans laquelle ils déposèrent les vrais principes d'une politique conservatrice. « Éclairés par les leçons de l'expérience,
» ils signalaient à l'Europe les *fausses doctrines*
» qui servaient d'encouragement à la révolte, le
» projet d'un *changement universel dans les prin-*
» *cipes constitutifs de la société* que ces doctrines
» avaient en vue, leur danger pour le bonheur des
» peuples, les *criminelles associations* sur les-
» quelles elles fondaient leur espoir de succès.
» Enfin, après avoir déclaré que la justice et le
» désintéressement qui venaient de présider à
» leurs délibérations, régleraient désormais leur
» politique; ils annonçaient au monde qu'ils ne
» s'écarteraient jamais des principes qui venaient
» en cette circonstance de guider leur conduite. »
C'était la première fois, depuis la révolution

(1) 12 mai 1821.

de 1789, que des monarques réunis s'étaient occupés des intérêts de la société européenne, en mettant de côté leurs propres intérêts. Si un tel langage eût été tenu en 1815, si les actes surtout y eussent correspondu, cette même société n'éprouverait pas aujourd'hui l'agitation intérieure qui la dévore et qui menace encore son repos.

Un événement attendu et désiré depuis longtemps changea bientôt après la face des choses en France. Le duc de Richelieu s'était retiré du ministère avec ses collègues, et les royalistes arrivèrent au pouvoir. Les adversaires de ceux-ci, dans le but de les tenir éloignés des affaires, les avaient toujours représentés comme incapables de s'occuper utilement des intérêts publics. Il se trouva cependant qu'à dater de l'époque à laquelle les royalistes prirent les rênes de l'État, la France sortit de la position secondaire dans laquelle elle était placée, qu'elle prit rang parmi les premières puissances de l'Europe, et que ses avis furent souvent demandés et toujours écoutés ; il se trouva encore qu'à l'intérieur ses finances, maintenant un équilibre parfait entre les recettes et les dépenses, malgré deux guerres qui survinrent, celle d'Espagne et celle d'Afrique, permirent d'opérer un dégrèvement sur la propriété foncière, de racheter une partie notable de la dette publique,

sans cesser néanmoins d'encourager, de protéger le commerce et l'industrie dont la prospérité ne fut jamais plus grande.

Quelles causes, me demandera-t-on alors, ont donc pu, malgré l'état de bien-être qu'éprouvait le pays, préparer, puis amener la révolution de 1830. Les voici en peu de mots :

Je l'ai déjà fait observer, la charte n'avait rien fondé : elle n'avait vu que la surface de la société, surface toujours mouvante et qui ne peut servir de base solide à aucun édifice social. Hors des chambres, le trône n'avait point d'appui ; aucun corps, ni politique ni religieux, créé dans un but conservateur, ne pouvait lui prêter de force dans les jours critiques, ni défendre les intérêts monarchiques, comme protecteurs-nés de ses propres intérêts ; la France n'était composée que d'individualités isolées les unes des autres et ne trouvant de centre commun que celui que pouvait offrir le classement des mêmes haines, du même amour et des mêmes regrets. L'opinion publique était ainsi livrée aux passions du moment. Changeante déjà par sa nature quand aucun grand intérêt social ne peut arrêter son essor ni lui imprimer une direction utile, elle était maintenue dans ses oscillations continuelles par l'influence que la presse périodique exerçait sur elle, et celle-ci n'ignorait

pas que sa voix trouverait toujours un écho, lorsque, sous prétexte du bien public, elle susciterait de fausses craintes sur l'état présent et réveillerait de coupables espérances pour l'avenir; aussi ne s'en fit-elle pas faute. Ainsi, en butte aux conflits de tous les partis, sans soutiens naturels hors des chambres, ce n'était donc que des chambres seules que le trône pouvait tirer force et secours : telle était la position précaire que lui avait créée la charte; son existence ne dépendait que d'une simple question de majorité parlementaire.

On objectera peut-être qu'il en est ainsi en Angleterre : je le nie. En dehors du parlement, la couronne a pour appui, pour soutien, les deux plus puissants intérêts qui concourent à la stabilité de toute société sagement organisée ; l'intérêt du clergé et celui de la propriété territoriale : ces deux intérêts supportent encore aujourd'hui le trône britannique; ils en sont les appendices nécessaires, et en reçoivent en échange une protection utile pour la force et la tranquillité des trois royaumes. Toutefois nous verrons ailleurs, lorsque nous aurons à nous occuper de l'Angleterre, comment une déviation récente au système d'union que je viens d'exposer, peut un jour amener, dans ce pays, de désastreuses complications.

Or, en France, l'intérêt du clergé, l'intérêt de

la propriété territoriale n'existaient pas; des lois antisociales avaient été rendues dans le but de les annuler. A chaque session, on votait aux chambres le pain annuel qu'on accordait aux ministres du culte, et le morcellement des propriétés territoriales s'augmentait journellement sous la surveillance de l'autorité. Il n'était donc que trop vrai que la royauté se trouvait placée dans la dépendance des majorités parlementaires, lesquelles étaient elles-mêmes soumises à l'influence de ce sentiment vague, insaisissable, crédule, passionné, amoureux de nouveauté, fantasque, volontaire, qu'on était convenu de désigner sous le nom d'*opinion publique,* la seule puissance de fait que la charte eût créée en France, pour remplacer des intérêts sociaux fortement organisés. Ceci explique les changements fréquents de majorités parlementaires, de ministères, de systèmes politiques qui ont rempli les quinze années de la restauration.

Nos lois électorales tendaient à augmenter encore la force de cette puissance désorganisatrice. Les colléges électoraux réunis n'avaient mission que de nommer un député tel quel; mais les membres de ces colléges comptaient parmi eux des agriculteurs, des commerçants, des manufacturiers, des avocats, des littérateurs et des savants, tous, par conséquent, attachés à des professions

différentes, également utiles et glorieuses pour le pays. Aucune de ces professions ne pouvait être représentée à la chambre, car les électeurs votaient tous ensemble, et nul d'entre eux n'eût d'ailleurs voulu charger son voisin, étranger à la profession à laquelle il appartenait, du soin de protéger et défendre l'intérêt de cette profession. Les sentiments politiques, avec leurs passions, pouvaient donc seuls grouper les votes jetés dans l'urne électorale, et ce n'était dès lors que des opinions personnelles que les électeurs envoyaient représenter à la chambre élective; aussi peut-on dire avec vérité, que dans cette chambre les divers intérêts du pays ne furent jamais sérieusement représentés.

Ces explications m'étaient nécessaires pour faire comprendre à mes lecteurs quelles sont les difficultés que les royalistes eurent à combattre dès leur entrée au pouvoir, et je désigne ici sous la dénomination de royalistes ceux qui voulaient sincèrement maintenir le sceptre de saint Louis dans les mains de la branche aînée des Bourbons, selon les lois fondamentales du royaume. Ils avaient à défendre un trône mal assuré, mal soutenu; certes l'attaque était plus facile que la défense; car en égarant, en viciant l'opinion publique, cette grande faiseuse de révolutions, toujours boudeuse

et jamais satisfaite, les ennemis du trône devaient espérer, avec l'aide des majorités parlementaires, pouvoir enfin frapper la couronne d'impuissance et rendre le gouvernement impossible, quitte, après le triomphe, à se débarrasser, comme ils le pourraient, du joug de cette puissance redoutable évoquée au jour de la destruction.

Toutefois, si la désunion ne se glisse pas dans les rangs des royalistes; si de dangereuses susceptibilités, de secrets dépits, ne troublent point l'harmonie qui jusqu'à présent a régné parmi eux; si, d'un autre côté, en se servant habilement des majorités parlementaires qu'ils ont à leur disposition, ils se hâtent, avec le secours de la charte, de fonder dans la société des appuis utiles et permanents pour le trône, ils pourront alors braver longtemps encore le génie infernal des révolutions, peut-être même en éteindront-ils le flambeau. Mais une double victoire leur sera nécessaire : il leur faudra vaincre leurs adversaires et se vaincre eux-mêmes, c'est-à-dire maîtriser les faiblesses inhérentes à la fragilité de notre nature.

A l'avénement des royalistes au ministère, de vastes conspirations s'ourdirent sur plusieurs points de la France; de secrètes associations, jusqu'alors languissantes, embrasèrent bientôt presque toutes les provinces. Le carbonarisme, exilé

d'Italie depuis la chute des gouvernements révolutionnaires de Naples et du Piémont, se réunit à ces sociétés ténébreuses, et bientôt les domina par sa forte organisation. Des tentatives insurrectionnelles eurent lieu ; elles furent comprimées, mais au prix du sang de quelques-uns des meneurs. Les chefs de ces divers mouvements, plus prudents et mieux avisés, se tinrent cachés dans l'ombre. Plusieurs d'entre eux siégeaient à la chambre des députés. Un célèbre réquisitoire (1) révéla l'organisation du carbonarisme, qui, peu après, se subdivisa en plusieurs ramifications; elles formèrent depuis de nouvelles sociétés secrètes dont nous aurons plus tard à nous occuper.

L'exemple de l'Espagne en révolution entretenait évidemment en France de coupables espérances parmi les propagateurs de la révolte; il était temps de mettre un terme à cet état de choses : quand un incendie éclate, il faut d'abord s'occuper de l'éteindre. Les royalistes voulaient la guerre ; ce fut sur cette question que se divisa le ministère. Le ministre des affaires étrangères (2) jugeait cette guerre urgente; un de ses collè-

(1) Celui de M. de Marchangy, avocat général à Paris. Septembre 1822.

(2) Le vicomte Mathieu de Montmorency.

gues (1) préférait temporiser. Sur ces entrefaites le congrès de Vérone s'ouvrit; le vicomte de Montmorency s'y rendit et y fit adopter son opinion. Les puissances devaient retirer ensemble leurs représentants de Madrid; la France se chargeait seule de la guerre contre la Péninsule; cependant l'Angleterre refusa toute participation à cette détermination. A son retour à Paris, le vicomte de Montmorency fut créé duc par le roi, en récompense de ses services; mais M. de Villèle, devenu président du conseil en l'absence de son collègue, persévérant dans son système de temporisation, le duc Mathieu se vit bientôt forcé de donner sa démission (2). Deux jours après, le vicomte de Châteaubriand, un des plénipotentiaires français à Vérone, le remplaça au département des affaires étrangères (3).

L'esquisse rapide que je présente à mes lecteurs ne saurait admettre de détails sur les causes qui ont amené ce brusque changement dans le ministère; ces détails appartiennent à des mémoires particuliers. Le duc Mathieu de Montmorency emporta avec lui d'unanimes regrets. Une erreur

(1) M. de Villèle.
(2) 26 octobre 1822.
(3) 28 octobre 1822.

de jeunesse (1), bien noblement réparée depuis, lui avait appris que la défiance de soi-même et la modération envers les autres, sont deux vertus chrétiennes dont on ne doit pas se séparer, même dans les agitations politiques. Aussi, amis et ennemis lui apportaient-ils le tribut de leur affection et de leur estime ; protecteur du pauvre et de l'être souffrant, les bonnes œuvres du matin lui donnaient cette paix de l'âme qui rend facile le travail de la journée ; doué d'une conception prompte, d'une élocution élégante, il était toujours à la hauteur des affaires qu'il avait à traiter. Ses paroles n'avaient rien d'acerbe et rien de faux, car il demandait à Dieu ce qu'il devait dire aux hommes. D'aussi nobles qualités couvraient un pareil ministre d'une égide contre les traits de la malveillance, et ne laissaient plus à ses adversaires que la ressource honteuse de la calomnie (2).

La retraite du duc Mathieu ne fit qu'ajourner à quelques mois la rupture avec l'Espagne révolutionnaire. L'impulsion était donnée ; la majorité de la chambre des députés demandait hautement la guerre : il fallut la lui accorder. Le discours du

(1) Le vicomte de Montmorency, entraîné par l'illusion du moment, avait demandé, en 1790, à l'assemblée constituante, la suppression des armoiries.

(2) Voy. la note 8.

trône, à l'ouverture de la session suivante (1), annonça à l'Europe que cent mille Français, sous les ordres du duc d'Angoulême, allaient passer les Pyrénées pour *conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe.* L'opinion royaliste était satisfaite. Cette guerre fut conduite avec habileté. MM. de Villèle et de Châteaubriand méritent à ce sujet de justes éloges. Nos armées pacifièrent promptement la Péninsule, car la révolution n'était qu'à la surface du pays ; une minorité factieuse la tenait en échec : c'est à peu près l'histoire de toutes les révolutions. Nous devons dire ici, à l'honneur de nos troupes et à la gloire de leur auguste chef, que l'exacte discipline maintenue dans tous les rangs de l'armée préserva l'Espagne des malheurs qu'entraîne presque toujours après elle une occupation étrangère, même faite dans un but de secours et d'amitié. Tout fut payé, rien ne fut pillé; c'était une chose nouvelle. Aussi, s'écriait plaisamment un de nos maréchaux (2), *c'est la première fois que j'ai vu, à la guerre, un hussard reculer devant un poulet.* La mission de Mgr le duc d'Angoulême étant

(1) Le 28 janvier 1823.
(2) Le maréchal duc de Reggio.

glorieusement terminée, le prince généralissime revint à Paris, où il fut reçu au bruit des acclamations générales.

Peu de jours après, la chambre des députés fut dissoute (1). La circonstance était bien choisie pour en former une nouvelle. Le souvenir récent d'une campagne heureuse influença en effet le vote électoral; les Français agissent toujours sous l'impression du moment. La majorité de droite devint encore plus nombreuse qu'elle ne l'était auparavant, disposée à prêter cordialement son appui à toute loi qui servirait de base à la reconstruction de l'édifice social; le ministère eût dû mettre à profit cette bonne volonté, il ne s'occupa que de détails d'administration intérieure, utiles sans doute, mais qui laissaient toujours l'avenir entre les mains des ennemis du trône et des partisans de la propagande révolutionnaire. La réduction de la rente, la septennalité, la loi de compensation pour les spoliations commises au commencement de la révolution sur diverses familles françaises, loi qui par son exécution fiscale indisposa contre le gouvernement plutôt qu'elle ne lui créa des amis : telles furent les principales mesures qui occupèrent le ministère. Aucune tentative ne fut

(1) 24 décembre 1823.

faite pour placer la dotation du clergé en dehors du vote annuel des chambres; pour remettre de droit l'éducation entre les mains des corporations religieuses; pour donner à la propriété la part d'influence qu'elle doit avoir dans l'État; pour rendre notre code plus moral et y fonder la puissance paternelle, la plus sainte de toutes les puissances; pour briser ces individualités territoriales appelées *départements* et réveiller d'antiques souvenirs de gloire en rétablissant les dénominations des vieilles provinces françaises, au sein desquelles on eût pu plus tard élaborer les principaux projets de loi dont l'examen devait être soumis aux chambres législatives, ce qui eût rendu nos sessions moins longues et moins orageuses. Rien enfin ne fut essayé pour arracher le sceptre à cette opinion publique toujours brûlante et passionnée, ni pour la forcer à courber le front devant la présence des vrais intérêts du pays, grands ou petits. Elle resta maîtresse des chambres, elle y siégea en reine et put à loisir y semer des germes de discorde.

La majorité monarchique de 1824 et celle des deux années suivantes, eussent soutenu un ministère dont la ferme volonté eût été de présenter des lois complètes, dans un but d'ordre et de stabilité à venir. Et quand même le succès n'eût été que

partiel, quand même le vote de la première chambre eût momentanément paralysé de si nobles efforts, la marche eût été tracée, tôt ou tard on l'eût suivie ; car, dans les grandes agitations politiques, un vaste système d'idées coordonnées, liées ensemble et propres à ramener la société dans son premier état de force et de repos, finit toujours par attirer l'attention du plus grand nombre.

La session de 1824 venait de s'ouvrir (1); trois semaines s'étaient à peine écoulées lorsque le vicomte de Châteaubriand reçut brusquement sa démission (2); l'absence de formes, le peu d'égards qui accompagnèrent cette mesure, dut causer et causa en effet un juste mécontentement. Ce ministre n'approuvait pas le projet de loi relatif à la conversion des rentes; néanmoins il avait promis de garder le silence et il le garda; le projet, adopté à la chambre des députés, fut rejeté à la chambre des pairs; ce rejet fut la cause apparente du renvoi : il n'en était au fond que le prétexte.

Ceux qui connaissaient personnellement le président du conseil d'alors et le ministre des affaires étrangères, prévoyaient depuis longtemps que leur

(1) 23 mars 1824.

(2) 6 juin 1824. Le baron de Damas le remplaça peu de temps après.

union ne serait que temporaire. Le caractère des deux ministres ne sympathisait pas; leur humeur particulière les poussait tous deux vers un même esprit de domination, et bien que M. de Villèle ne voulût réellement de la domination, que le pouvoir qu'elle apporte, et que M. de Châteaubriand n'en recherchât surtout que l'éclat qu'elle donne, néanmoins ce partage, quoique inégal, devait nécessairement amener des froissements, engendrer des dissentiments, et finalement entraîner une rupture. Ce n'est pas que, dans le cours ordinaire de la vie intérieure, personne fût d'un commerce plus facile et plus doux que l'était l'illustre écrivain; ami fidèle, indulgent ennemi, à moins que ses susceptibilités ne fussent éveillées, il écoutait volontiers, il consultait même de plus petits que lui. On eût sans doute désiré rencontrer dans ses opinions politiques la constance et la fixité qu'on retrouve toujours dans ses sentiments privés; mais toute lumière a son ombre ici-bas; or, le génie, par sa nature, est mobile, il vole, il ne s'arrête pas; l'espace est son domaine. Après tout, la place qu'occupera M. de Châteaubriand dans l'histoire de nos divisions politiques, restera sans cesse grande, car il n'est donné qu'à un colosse d'ébranler un empire par sa chute.

La retraite des affaires du duc Mathieu de

Montmorency n'avait opéré aucune altération dans la majorité ministérielle, lui-même avait fortement exprimé ce désir; ses amis politiques portèrent donc le même vote au ministère, mais le devoir plus que la confiance en faisait l'offrande. Quels que fussent les motifs de ce vote, M. de Villèle s'en contenta; il espéra sans doute obtenir un pareil résultat après le départ de M. de Châteaubriand; il se trompa. Chacun de ces deux ministres supporta sa disgrâce selon son caractère : le premier confia ses ressentiments au ciel, le second révéla les siens à la terre.

M. de Châteaubriand, dont le cœur, comme il nous l'apprend lui-même, *n'a jamais beaucoup battu pour les rois* (1), se jeta dans l'opposition avec violence; il s'y créa de nouveaux amis, parmi ceux-là mêmes contre lesquels il avait jadis écrit avec tant d'éloquence. Dès lors la lutte s'engagea entre lui et le président du conseil, lutte d'abord insignifiante, mais qui prit bientôt un caractère dangereux avec le secours de cette arme redoutable des mécontents, la presse périodique, refuge de toutes les colères, de toutes les haines comme de toutes les calomnies. La division se glissa insensiblement dans les rangs royalistes; cette di-

(1) *Congrès de Vérone*, IIe vol., page. 217.

vision se manifesta également dans la chambre élective qui se fractionna en portions plus nombreuses. Trois grandes fractions, nous l'avons dit plus haut, servaient à classer les opinions politiques de cette chambre : la droite, le centre et la gauche; le centre se scinda en deux, une portion soutint mollement le ministère et fut appelée *centre droit;* l'autre portion se rapprocha des opinions du côté gauche, sans les adopter en entier, et se nomma *centre gauche.* La droite avait déjà subi une légère transformation ; plusieurs de ses adhérents s'en étaient depuis quelque temps détachés et formèrent *l'extrême droite;* son chef était le comte de la Bourdonnaye, antagoniste implacable de M. de Villèle, homme de cœur pour l'attaque, faible pour la défense; nous le verrons plus tard à l'œuvre. D'après cette nouvelle classification, cinq fractions divisaient la chambre des députés : *l'extrême droite*, dont le zèle monarchique était souvent intempesif et un peu exigeant; la *droite* soutenant les prérogatives de la couronne selon la charte, et demandant des lois organiques qui prêtassent un puissant appui au trône; *le centre droit*, donnant ses votes au ministère dont il recevait ou attendait des emplois; *le centre gauche*, plaçant la charte avant le roi, et l'invoquant sans cesse comme si quelque dan-

ger la menaçait; enfin *la gauche*, fidèle à son ancien programme de 1815, et ne reconnaissant d'autre souveraineté que celle qui émanait du peuple.

Les lignes de démarcation qui séparaient ainsi les opinions proches les unes des autres, n'étaient pas toutefois tellement déterminées que les limites ne s'en effaçassent quelquefois au profit de la fraction adjacente; c'est ainsi qu'une partie du centre droit vint, plus tard, se fondre dans la fraction du centre gauche, et que celle-ci, à laquelle s'adjoignit, en apparence, le côté gauche, finit par obtenir une majorité qui renversa le ministère; mais le côté gauche avait seul le secret de la révolution; il dominait ses nombreux auxiliaires avec cet ascendant que donne toujours un principe politique fixe, sur de simples opinions exposées au caprice des partis. Sans ralentir la marche des organisations mystérieuses déjà répandues dans l'intérieur du pays, il comprima toute tentative imprudente qui en pouvait surgir; il transporta l'arène du combat dans le sein de la chambre élective; là, ses anciens ennemis lui prêtaient leurs armes à leur insu; la prudence lui commandait de s'en servir et d'attendre. Tel est le tableau que présentait la situation des partis, lors de la chute de M. de Villèle; un changement de règne avait néan-

moins servi de temps d'arrêt aux espérances des ennemis du trône. Charles X avait succédé à son frère (1), et malgré les craintes coupables que la malveillance s'était plu à répandre, l'avénement du nouveau monarque ne fut le signal d'aucun trouble ni d'aucune réaction; l'irritation des esprits parut au contraire se calmer un moment. « Charles *le Bon*, écrivit à cette époque un illus- » tre publiciste, Charles *le Bon*, qui mériterait » mieux ce surnom populaire qu'un grand prince » de sa race, se montre digne de sa destinée; il » subjugue tous les cœurs; il accueille tous ses » sujets, dans quelque position qu'ils aient ja- » dis été placés. On trouve avec ravissement un » monarque tout l'opposé du portrait qu'en avait » tracé la calomnie révolutionnaire, modéré, in- » dulgent sans cesser d'être juste, il écoute, il ob- » serve, il étudie la France ; son oreille n'est fer- » mée à aucune réclamation. Il assemble souvent » ses conseils, se livre avec une assiduité reli- » gieuse à ses devoirs de roi; on voit qu'il en » connaît l'étendue, qu'il sent le poids du sceptre, » et, pour se soulager dans ses fonctions sacrées, » il associe son glorieux fils à ses travaux (2). »

(1) Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824.

(2) Première lettre à un pair de France, par M. le vicomte de Châteaubriand.

L'opposition parlementaire s'était attendue à un changement de ministère; son espoir fut déçu. Elle reprit alors ses attaques avec une nouvelle vigueur. Les pompes religieuses du sacre ne furent pour elle qu'un objet de distraction et non un motif de rapprochement. L'opposition de gauche n'y vit qu'une insulte à la souveraineté populaire.

Tandis que la France saluait son nouveau monarque, un autre peuple pleurait sur le tombeau du sien. L'empereur Alexandre expirait à Taganrog (2). Ce souverain était bon, humain; son cœur était épris de tous les genres de gloire, mais il n'en considérait guère que l'éclat qui passe et non les résultats qui demeurent; il avait mal vu, mal jugé notre révolution. Toutefois son esprit, naturellement droit, fut promptement éclairé; il gémit alors sur une erreur dont il ressentait déjà les fatales conséquences dans son propre pays. Enclin à la piété, son imagination s'empara de ce sentiment, et lui fit concevoir le traité si connu sous le nom de Sainte-Alliance, œuvre mystique qui reflétait son noble caractère, mais qui manquait de force et de vie; cette œuvre devait mourir et mourut, en effet, de langueur. Ce n'était que

(1) 1er décembre 1825.

le rêve d'un homme de bien. Vers la fin de ses jours, l'empereur Alexandre s'associa aux remords d'hommes coupables dont il n'avait point partagé le crime. Le courroux du ciel se présentait sans cesse à ses yeux : la perte d'un enfant chéri, unique fruit d'une faiblesse de cœur, la terrible inondation qui, à la même époque, dévasta sa capitale et la couvrit d'un crêpe de deuil, lui parurent des signes non équivoques de la colère de Dieu. Il s'humilia sous la main du Très-Haut; il implora le secours des lumières divines; le Tout-Puissant les lui envoya, et sur son lit de mort, éclairé par elles, il expira dans le sein de l'Église catholique. Son auguste épouse, succombant peu de mois après sous le poids de sa douleur, imita ce pieux exemple (1).

Cependant l'agitation qui régnait en France, dans les chambres parlementaires, trouvait un écho hors de leur enceinte; aux questions politiques on mêla des questions religieuses qui envenimèrent les esprits; un cri d'improbation s'éleva contre les établissements d'éducation publique te-

(1) Des pièces déposées aux archives des affaires étrangères, en France, ne laissent aucun doute sur l'exactitude de ce double fait, et principalement de celui qui se rapporte à l'empereur Alexandre.

nus par les pères de la foi (1); quelque peu nombreux que fussent ces établissements, on se plut à les représenter comme étant le résultat d'un système religieux-politique, tendant à renverser *la religion, la société et le trône;* c'est ce que prétendit prouver un mémoire envoyé aux chambres législatives et aux tribunaux (2). Une congrégation purement religieuse, consacrée à la sainte Vierge, fut dénoncée au public comme n'étant qu'un foyer politique dans le sein duquel se préparaient, se tramaient de sourdes intrigues royalistes; on proclama l'existence d'un parti prêtre qu'on supposait vouloir engloutir à son profit les libertés nationales; toutes ces calomnies, reconnues telles par leurs auteurs depuis la révolution de juillet, trouvèrent néanmoins des dupes dans tous les partis. A l'époque dont nous parlons, une niaise crédulité, des craintes irréligieuses, réunirent des hommes que la politique avait désunis. La presse périodique faisait remonter jusqu'au trône la cause des alarmes qu'elle-même s'efforçait de répandre, et la vertu, la piété du monarque, publiquement ridiculisées, étaient signalées comme un présage

(1) Dénomination récente, adoptée depuis quelque temps par les anciens jésuites.

(2) M. de Montlosier fut l'auteur de ce mémoire.

de la réalisation prochaine des dangers qui menaçaient l'État.

Effrayé des progrès de la malveillance, les conseillers de la couronne présentèrent à la chambre élective un projet de loi sur la police de la presse (1). Ce projet provoqua les plus vives attaques contre le ministère; l'Académie française, en dehors de toute polémique par sa constitution, eut le tort de s'associer à ces attaques, et par contre, le gouvernement commit la faute de s'en formaliser. Au reste, le projet, mutilé par la chambre des députés, fut porté à la chambre des pairs, puis fut définitivement retiré avant la discussion (2). Cet échec ministériel excita les plus vifs transports de joie dans les rangs de l'opposition; la tranquillité de Paris s'en ressentit; l'esprit de parti transforma presque en émeute le triomphe qu'on venait de remporter; des masses d'ouvriers furent mises en mouvement; elles provoquèrent, dans les quartiers les plus populeux de la capitale, de nombreuses illuminations, volontaires ou forcées, et l'on entendit dans les rues les cris mille fois répétés de *Vive la liberté de la presse!* poussés par des gens dont la plupart ne savaient probablement ni lire ni écrire.

(1) 29 décembre 1826.
(2) 17 avril 1827.

Une mesure adoptée quelques jours après par le ministère, augmenta l'effervescence populaire. La garde nationale de Paris fut licenciée après avoir été passée en revue par le roi. Des clameurs irrespectueuses contre les ministres se firent, dit-on, entendre en présence du monarque; mais plusieurs légions avaient gardé le silence, et toutes néanmoins furent frappées à la fois.

Ainsi, quelques causes dépendantes et beaucoup d'autres indépendantes du ministère, tendaient journellement à lui enlever la majorité dans la chambre élective. Déjà celle de la chambre des pairs lui était toute contraire. L'opinion publique, travaillée on tous sens, s'avançait toujours plus menaçante et plus envenimée. On ne tenait plus compte au président du conseil, ni de l'ordre qu'il avait apporté dans les finances, ni du dégrèvement des impositions, ni de la stabilité du crédit public, ni enfin des mesures prises à l'extérieur pour assurer l'indépendance de la Grèce, alors insurgée contre la Turquie, et dont les conséquences furent le combat de Navarin (1). Un règne administratif de six années fatiguait déjà l'impatience française; la presse réclamait hautement le renvoi du ministère comme une conces-

(1) 20 octobre 1827.

sion indispensable pour calmer l'irritation des partis. M. de Villèle espéra retarder sa chute par la convocation d'une nouvelle chambre, il ne fit qu'en hâter le moment.

Une ordonnance royale prononça la dissolution de la chambre des députés (1) : soixante et seize membres de cette chambre furent créés pairs de France dans le but de neutraliser l'effet d'une promotion inconsidérée faite par un ministère précédent. Les colllèges électoraux s'assemblèrent et l'époque de leur réunion devint, pour la capitale, le signal de troubles qui durèrent deux jours (2). Le résultat des élections trompa l'attente du ministère; force lui fut de se retirer devant une majorité hostile (3). M. de Villèle et ses collègues quittèrent alors les affaires, et M. de Châteaubriand, en parlant du président du conseil, put s'écrier avec vérité : *Il ignorait la force des opinions; plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre, mais enfin il tomba* (4)!

(1) 5 novembre 1827.

(2) Les 19 et 20 novembre 1827.

(3) Le 3 janvier 1828.

(4) *Congrès de Vienne*, vol. II, page 397.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE PREMIÈRE.

PHILOSOPHES DU XVIIIe SIÈCLE.

J'ai cru devoir mettre ici sous les yeux de mes lecteurs un court exposé des doctrines morales et politiques des philosophes du XVIIIe siècle, d'après les écrits mêmes de ces prétendus régénérateurs de la société : on pourra mieux ainsi se convaincre de la perversité de leurs intentions ; je ne fais que citer.

— Voltaire, encore simple étudiant en rhétorique au collége de Louis-le-Grand, avait déjà mérité de s'entendre dire par le jésuite Le Jay, son professeur : *Malheureux, tu seras le porte-*

étendard de l'impiété! (*Vie de Volt., édit. de Kell, et Dict. hist. de Feller.*)

— « Je suis las, disait le même philosophe, de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi » pour établir le christianisme, et j'ai envie de » leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le dé- » truire. » (*Vie de Volt. par Condorcet.*)

— « Serait-il possible, écrivait-il à d'Alembert, » que cinq ou six hommes de mérite qui s'enten- » draient, ne réussissent pas, après l'exemple de » douze faquins qui ont réussi? » (*Lettre de Volt. à d'Alemb., 24 juillet* 1760.) C'est ainsi qu'il désignait les douze apôtres.

Tout l'évangile de Calvin n'était pour Voltaire *que les sottises de Jean Chauvin.* (*Lettre à Damila.*, 18 *août* 1766.)

N. B. Dans leur correspondance, les philosophes désignaient notre Sauveur sous le nom de l'*infâme.* Cette dénomination s'appliquait également à la religion du Christ comme à sa divine personne.

— « Damilaville doit être bien content, écri- » vait à d'Alembert le patriarche de Ferney, et » nous aussi, du mépris où l'*infâme* est tombé » chez tous les honnêtes gens de l'Europe. C'était » tout ce qu'on voulait et tout ce qui était néces- » saire. On n'a jamais prétendu éclairer *les cor-*

» *donniers et les servantes;* c'est le partage des » apôtres. » (*Lettre de Volt. à d'Alemb.*, 2 *septembre* 1768.)

« Quelque parti que vous preniez, écrivait le » même à Diderot, je vous recommande l'*infâme* » (la religion); il faut la détruire chez les hon- » nêtes gens, et la laisser à la canaille pour qui » elle est faite. » (*Lettres de Volt. à Did.*, 25 *septembre* 1762.)

« Écraser l'*infâme*, répétez-vous sans cesse, » écrivait d'Alembert à Voltaire. Eh! mon Dieu! » laissez-la se précipiter elle-même, elle court » plus vite que vous ne pensez... Pour moi, qui » vois tout en ce moment couleur de rose, je vois » d'ici les jansénistes mourant de leur belle mort » l'année prochaine, après avoir fait périr cette » année les jésuites de mort violente, la tolérance » s'établir, les protestants rappelés, les prêtres » mariés, la confession abolie, et le fanatisme » écrasé sans qu'on s'en aperçoive. » (*Lettre* 100.)

Frédéric II, roi de Prusse, adopte dans sa correspondance avec les philosophes du XVIIIe siècle, les mêmes dénominations de *superstition christicole* et d'*infâme* pour désigner le christianisme et son divin fondateur. (*Voy. lett. du roi de Prusse,* 143, 145, 153, *an* 1767, etc.)

— « Les jésuites, disait d'Alembert, sont à

» présent aux prises avec les gens du parlement, » qui trouvent que la société de Jésus est con- » traire à la société humaine, comme la société » de Jésus trouve de son côté que l'ordre du par- » lement n'est pas l'ordre de ceux qui ont un sens » droit; et la philosophie jugerait que la société » de Jésus et le parlement ont tous deux raison. » (*Lett. de d'Alemb. à Volt.*, 88[e] *lettr.*, *an* 1760.)

— Peu après, d'Alembert écrit au même au sujet des jésuites : « Par ma foi, ceci est très-sé- » rieux, les classes du parlement n'y vont pas de » main morte; ils croient servir la religion, mais » ils servent *la raison sans s'en douter*. Ce sont » des exécuteurs de la haute justice pour la phi- » losophie, dont ils prennent les ordres sans le sa- » voir. » (*Lettre* 100, *de d'Alemb. à Volt.*)

— Enfin, lorsque l'expulsion des jésuites fut arrêtée par le gouvernement français, d'Alembert l'annonce ainsi : « Le 6 du mois prochain nous » serons délivrés de la canaille jésuitique, mais la » raison en sera-t-elle mieux, et l'*infâme* plus » mal? » (102[e] *Lettre.*)

— Frédéric II n'était pas moins haineux que ses amis philosophes contre les jésuites : lorsque cette société fut expulsée de Portugal et de France, il écrivait à Voltaire : « Les philosophes sapent » ouvertement les fondements du trône apostoli-

» que, *on persifle le grimoire du magicien* (le » souverain pontife), *on éclabousse l'auteur de* » *la secte*, etc. » (154ᵉ *Lettre, an* 1767.)

— Plus tard, lorsque les jésuites furent aussi expulsés d'Espagne, le même souverain ne put contenir sa joie, et il adressa à Voltaire les lignes suivantes : « Voilà pourtant un nouvel avantage » que nous venons d'emporter en Espagne. Les » jésuites *sont chassés du royaume*. De plus, les » cours de France, de Vienne, de Madrid, ont » demandé au pape la suppression d'un grand » nombre de couvents. On dit que le saint-père » sera obligé d'y consentir quoique enrageant. » Quelle révolution! A quoi ne doit pas s'attendre » le siècle qui suivra le nôtre! La cognée est mise » à la racine de l'arbre; d'une part, les philoso- » phes s'élèvent contre les abus d'une supersti- » tion révérée; d'une autre, les abus de la dissipa- » tion forcent les princes à s'emparer des biens » de ces reclus, les *suppôts* et les trompettes du » fanatisme. Cet édifice, sapé par ses fondements, » va s'écrouler, et les nations transcriront dans » leurs annales, que Voltaire fut le promoteur de » cette révolution, qui se fit au dix-neuvième siè- » cle dans l'esprit humain. » (*Lettre du* 5 *mai* 1767.)

Toutefois, par une bizarrerie difficile à expli-

quer, ce souverain, malgré l'insistance de ses amis philosophes, malgré leurs reproches même, ne supprima pas la société des jésuites dans ses États après leur expulsion de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples. Voici comme il se justifie dans une de ses lettres à Voltaire : « J'ai con» servé cet ordre tant bien que mal, tout *hérétique* » que je suis, et puis encore *incrédule.* On ne » trouve dans nos contrées aucun catholique let» tré, si ce n'est parmi les jésuites. Nous n'avions » personne pour tenir les classes; nous n'avions » ni pères de l'Oratoire, ni puristes; il fallait donc » conserver les jésuites ou laisser périr les éco» les, etc. » (*Lettre à Volt. du* 18 *novembre* 1777.)

Les philosophes voulaient aussi fonder un établissement maçonique pour propager leur doctrine : « Que les philosophes véritables, écrivait » Voltaire, fassent une confrérie comme les » francs-maçons; qu'ils s'assemblent, qu'ils se » soutiennent, et qu'ils soient fidèles à la confré» rie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette » académie secrète vaudra mieux que celle d'A» thènes et toute celle de Paris; mais chacun ne » songe qu'à soi, et on oublie que le premier des » devoirs *est d'écraser l'infâme.* » (85e *Lettre de Volt. à d'Alemb., en* 1761.)

Les principaux philosophes avaient entre eux

des noms de guerre : dans leur correspondance, *Duluque* est assez souvent celui de Frédéric II. (*Voy. lettre* 77[e] *de d'Alemb.*) D'Alemb. est désigné sous le nom de ***Protagoras.*** (*Lettre de Volt. à Thiriot,* 26 *janv.* 1762.) Quelquefois il prend celui de ***Bertrand.*** (*Lettre* 90.) Quand d'Alembert s'appelle ***Bertrand***, c'est Voltaire qui est ***Raton.*** (*Lett.,* 22 *mars* 1774.) Diderot est quelquefois ***Platon,*** et d'autres fois Tonplat (*Lettre de Volt. à Damilaville,* 11 *août* 1766.) Le nom général des conspirateurs est *Cacouac* : un *bon Cacouac* signifie entre eux un de leurs fidèles. (*Lettre* 76[e] *de d'Alemb.*) Mais souvent, Voltaire surtout, les appelle *frères,* comme font entre eux les maçons.

Un des principaux moyens d'attaque contre la religion, employé par les philosophes, fut de pervertir la morale publique par des écrits irréligieux et licencieux. Un déluge de productions impies inonda la France et l'Europe; ces productions sortirent principalement des ateliers de l'académie impure qui tenait ses séances habituelles dans la maison du baron d'Holbach (1); craignant quel-

(1) Voici la liste d'une partie de ces productions : — L'antiquité dévoilée. — Le Christianisme dévoilé. — La Contagion sacrée, ou histoire naturelle de la superstition. — Esprit du clergé, ou le christianisme primitif vengé des entreprises et des excès de nos prêtres modernes. — De l'imposture sa-

quefois la surveillance de la police française, qui néanmoins les gênait peu, surtout vers la fin du règne de Louis XV, les philosophes s'adressèrent, par l'intermédiaire de leur chef reconnu, Voltaire, à Frédéric II, roi de Prusse, pour les aider à parvenir au but qu'ils se proposaient : « Sire, lui » écrivait Voltaire, ne pouvez-vous pas sans vous » compromettre, faire encourager quelques librai-

cerdotale. — David, ou l'Histoire de l'homme selon le cœur de Dieu. — Dernier chapitre du militaire philosophe, ou difficultés sur la religion proposées au père Malbranche. — Examen critique des prophéties qui servent de fondement à la religion chrétienne. — Lettres à Eugénie, ou préservatif contre les préjugés. — Lettres philosophiques sur l'origine des préjugés du dogme de l'immortalité de l'âme et de l'idolâtrie. — Les prêtres démasqués, ou intrigue du clergé chrétien. — Théologie portative, ou dictionnaire abrégé de la religion chrétienne. — De la cruauté religieuse. — L'Enfer détruit, ou examen raisonné du dogme de l'éternité des peines. — L'intolérance convaincue de crime et de folie. — L'Esprit du judaïsme, ou examen raisonné de la loi de Moïse et de son influence sur la religion chrétienne. — Essai sur les préjugés, ou de l'influence des opinions sur les mœurs et sur le bonheur des hommes. — L'Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul. — Histoire critique de Jésus-Christ, ou Analyse raisonnée des évangiles, avec l'épigraphe : *Ecce homo*. — Recueils philosophiques, ou mélange de pièces sur la religion et la morale. *N. B.* Dans ce dernier ouvrage se trouvent des réflexions sur les craintes de la mort, et sur les quatre articles suivants : 1° La religion est-elle

» rés de Berlin à les imprimer (ces livres irréli-
» gieux) et à les faire débiter dans l'Europe à un
» bas prix qui en rende la vente facile? » (*Du 5 avril* 1767.) A quoi le roi philosophe répondit: « Vous pouvez vous servir de nos imprimeurs
» selon vos désirs; ils jouissent d'une liberté en-
» tière; et comme ils sont liés avec ceux de Hol-
» lande, de France et d'Allemagne, je ne doute
» pas qu'ils n'aient des voies pour faire passer des

nécessaire à la morale et utile à la politique? 2° Sur l'immortalité de l'âme. 3° Dissertation sur le suicide. 4° Le Christianisme aussi ancien que le monde, extrait tiré du livre anglais du Tindal. — Système de la nature. — Tableau des saints, ou Examen de l'esprit et des personnages que le christianisme propose pour modèle. — Le bon sens, ou idées naturelles opposées aux idées surnaturelles. — La Politique naturelle, ou discours sur les vrais principes du gouvernement. — Système social, ou principes naturels de la morale et de la politique avec un examen de l'influence du gouvernement sur les mœurs. — La morale universelle, ou les devoirs de l'homme fondés sur la nature, etc. Ces productions étaient publiées sous des noms empruntés et souvent sans nom d'auteur; d'où vient que les plus remarquables d'entre elles, telles que *L'Antiquité dévoilée, Le Christianisme dévoilé, La Contagion sacrée*, les *Lettres à Eugénie*, l'*Essai sur les préjugés*, le *Système de la nature*, le *Bon sens*, le *Système social*, etc., sont quelquefois attribuées à deux auteurs différents : tant y est, que toutes virent le jour dans cette académie irréligieuse que présidait le baron d'Holbach.

» livres où ils le jugent à propos. » (*Lettre du 5 mai* 1767.) Bientôt, sous la protection et l'influence du comte Shouvallow, la Russie fit demander à Diderot la permission *d'être honorée de l'impression de l'Encyclopédie*, œuvre presque entièrement due à ce philosophe moderne, et dans laquelle se trouve déposé tout le venin de cette secte impie; Voltaire fut chargé d'annoncer ce triomphe à Diderot. (*Lettre de Volt. à Did.*)

— Voyons maintenant quelles étaient les doctrines et les maximes répandues dans ces ouvrages dont la propagation tenait tant au cœur des philosophes modernes. Citons encore :

« La cause universelle, ce dieu des philosophes, » des juifs et des chrétiens, n'est qu'une chimère » et un fantôme. — L'imagination enfante tous » les jours de nouvelles chimères, qui excitent » dans eux les mouvements de la terreur, et tel » est le *fantôme de la divinité.* » (*Fréret, lett. de Trasybule à Leucype, pages* 164 *et* 254.)

« Tout ce qu'on appelle esprit ou âme n'a pas » plus de réalité que les fantômes, les chimères » et les sphinx. » (*Fréret, lett. de Trasybule.*)

« On a tort de faire de l'âme un être spirituel; » cette âme n'est pas un être distinct du corps. » (*Helvétius, Extrait de l'esprit, et de l'homme et de son éducation, nos* 4 *et* 5.)

« L'immortalité de l'âme n'est qu'un dogme » barbare, funeste, désespérant et contraire à toute » législation. » (*Antiquité dévoilée, page* 15, *attribué à Boullanger.*)

« Les idées de justice et d'injustice, de vertu et » de vice, de gloire et d'infamie, sont purement » arbitraires et dépendantes de l'habitude. » (*Lett. de Trasybule par Fréret.*)

Helvétius nous apprend *que la vertu, la probité, par rapport aux particuliers, n'est que l'habitude des actions personnellement utiles, que l'intérêt personnel est l'unique et universel appréciateur du mérite des actions des hommes.* (*De l'esprit, discours* 24.)

Le même auteur nous apprend encore *que les remords ne sont que la prévoyance des peines physiques auxquelles le crime nous expose; qu'un homme au-dessus des lois, commet sans repentir l'action malhonnête qui lui est utile.* (*De l'homme, tome* 1er, *sect.* 2, *chap.* 7.) Enfin, ce même auteur ne craindra point de dire aux enfants, *que le commandement d'aimer ses père et mère, est plus l'ouvrage de l'éducation que de la nature.* (*De l'homme, chap.* 8.) Et d'annoncer aux époux, *que la loi qui les condamne à vivre ensemble, est une loi barbare et cruelle aussitôt qu'ils cessent de s'aimer.* (*De l'homme, section* 8, etc.)

Le système de la nature et *Le Bon sens*, ouvrages attribués au baron d'Holbach, professent ouvertement l'*athéisme.*

« — Jean-Jacques Rousseau écrivait à Voltaire » que l'athée ne peut être coupable devant Dieu; » que si la loi portait peine de mort contre les » athées, il faudrait commencer par faire brûler » comme tel quiconque viendrait en dénoncer un » autre. » (*Lett. à Volt. tome* 12.)

« La vraie monarchie, écrivait Helvétius, n'est » qu'une constitution imaginée pour corrompre » les mœurs des peuples et pour les asservir. » (*Extrait de l'homme, tome* 2, *note sur la section* 9.)

Jean-Jacques avait appris au peuple à penser, *que si l'autorité des rois vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain.* (*Émile, tome* 4, *et Contr. Soc.*) Raynal avait dit : *Ces rois sont des bêtes féroces qui dévorent les nations.* (*Hist. phil. et polit., tome* 4, *liv.* 19.) Un troisième sophiste, le baron d'Holbach, imprimait ces paroles : « Vos rois sont les » premiers bourreaux de leurs sujets; la force et » la stupidité sont les seules origines de leur » trône. » (*Syst. de la raison.*) Helvétius avait enseigné de son côté, « que s'il nous faut absolu- » ment des rois, au moins faut-il nous souvenir

» qu'un roi ne devrait être autre chose que le *pre-* » *mier commis* de sa nation. » (*De l'homme.*) Raynal, s'adressant aux adeptes du philosophisme, s'écrie : « Sages de la terre, philosophes de toutes » les nations, apprenez *que la liberté vient de* » *Dieu et l'autorité des hommes*. Révélez les mys- » tères qui tiennent l'univers à la chaîne et dans » les ténèbres ; et que s'apercevant combien on se » joue de leur crédulité, les peuples éclairés ven- » gent la gloire de l'espèce humaine. « (*Hist. pol. et phil., tome* 1er.)

— On sait que Diderot, dans sa rage ou sa folie impie et révolutionnaire, ne cessait de s'écrier : « *Quand verrai-je donc le dernier des rois étran-* » *glé avec les boyaux du dernier des prêtres.* » L'auteur du Système raisonné, apostrophant les rois, leur dit : « *Tigres déifiés par d'autres tigres,* » *vous croyez donc passer à l'immortalité?* » Puis le même auteur ajoute : « *Fléau du genre* » *humain, illustres tyrans de vos semblables,* » *rois, princes, monarques, chefs, souverains...* » *je vous assigne au tribunal de la raison... Si ce* » *globe a été votre proie... ce n'est pas à la sa-* » *gesse de vos prédécesseurs, ni aux vertus des* » *premiers humains que vous en êtes redevables,* » *c'est à la stupidité, à la crainte, à la barbarie,* » *à la perfidie, à la superstition, voilà vos titres.* »

—Voltaire, pour mieux cacher ses projets hostiles contre la religion, s'affublait souvent du masque de l'hypocrisie. On le voyait affecter de s'approcher de la sainte table, et voici comme il s'en excusait auprès de ses disciples : « Je sais » qu'il y a des gens qui disent du mal de mes » pâques, et qui plus est, j'ai rendu le pain béni » en personne... Après cela je défierai hardiment » les jansénistes et les molinistes. » (*Lettre du 27 avril* 1768.) « A votre avis, écrivait-il encore » à d'Alembert sur le même sujet, que doivent « faire les sages lorsqu'ils sont environnés d'in- » sensés barbares? Il est des temps où il faut *imi-* » *ter leurs contorsions, parler leur langage,* MU- » TEMUS CLYPEOS (changeons nos boucliers). Au » reste, ce que j'ai fait cette année, je l'ai déjà fait » plusieurs fois, et s'il plaît à Dieu je le ferai en- » core. » Et ce philosophe hypocrite terminait cette lettre par des imprécations contre le christianisme en disant : « *Il faut qu'il y ait cent mains* » *invisibles qui percent le monstre et qu'il tombe* » *enfin sous mille coups redoublés.* » (1er *mai* 1768.)

« Tout ce que je vois, écrivait Voltaire, jette » les semences d'une révolution qui arrivera *im-* » *manquablement* et dont je n'aurai *pas le plaisir* » *d'être témoin.* Les Français arrivent tard à tout,

» mais ils arrivent. La lumière s'est tellement ré-
» pandue de proche en proche, qu'on éclatera à
» la première occasion, *et alors ce sera un beau*
» *tapage*. Les jeunes gens sont bien heureux, ils
» verront de belles choses. » (*Lettre à M. de Chau-*
» *velin*, 2 *mars* 1764.)

Les philosophes du XVIII[e] siècle comptaient dans leurs rangs des disciples protecteurs placés aux premiers échelons de la société. Outre Frédéric II, roi de Prusse, un des premiers et des plus zélés, en voici quelques autres qu'ils nomment eux-mêmes dans leur correspondance : « Grimm assure
» que l'empereur est des nôtres ; cela est heureux,
» car la duchesse de Parme sa sœur est contre
» nous, » (*Lett. de Voltaire. à d'Alemb.*, 28 *octobre* 1769.) Plus tard, Voltaire écrit à Frédéric :
« Vous m'avez flatté que l'empereur était aussi
» dans la voie de perdition, voilà une bonne ré-
» colte pour la philosophie. » (*Lettre* 181.) En effet, Frédéric avait écrit peu de mois auparavant à ce chef du philosophisme : « Je pars pour la Si-
» lésie, et vais trouver l'empereur qui m'a invité
» à son camp de Moravie... Ce prince est très-ai-
» mable et plein de mérite ; *il aime vos ouvra-*
» *ges et les lit autant qu'il peut ; il n'est rien*
» *moins que superstitieux.* » (18 *août* 1770.)

D'Alembert se plaignant à Voltaire des obstacles

appelés par lui *persécution*, que l'autorité, en France, mettait encore de temps à autre aux progrès de l'impiété, s'en consolait en ajoutant : « Mais » nous avons pour nous l'impératrice Catherine, » le roi de Prusse, le roi de Danemark, la reine » de Suède et son fils, beaucoup de princes de » l'empire et toute l'Angleterre. » (*Lettre du 23 septembre* 1770.) Vers le même temps Voltaire écrivait à Frédéric : « Je ne sais ce que pense Mus» tapha (sur l'immortalité de l'âme), je pense » qu'il ne pense pas : pour l'impératrice de Rus» sie, la reine de Suède, votre sœur, le roi de » Pologne, le prince Gustave (fils de la reine de » Suède), j'imagine que je sais ce qu'ils pensent. »

Au nombre des adeptes du philosophisme, il faut bien mettre encore, d'après la correspondance de ces mêmes philosophes, Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, Louis-Eugène, duc de Wurtemberg, et Louis, prince de Wurtemberg, Charles-Théodore, électeur palatin, la princesse d'Anhalt-Zerbst, Wilhelmine, margrave de Bareith. (*Lettre de Volt., 9 septembre* 1767.—*Lettre de d'Alembert, 1er mai* 1754; 38e *lettre, an* 1762; 1er *fév.* 1765; 25 *juin* 1766.—9e *et* 39e *lettre de la princesse d'Anhalt à Volt.* — *Lettres de la margrave de Bareith, du* 25 *décembre* 1751, *du* 1er *nov.* 1752, *du* 12 *nov.*

1770.)—Dans sa joie, Voltaire écrivait à son cher comte d'Argental : « Il n'y a pas à présent un » prince allemand qui ne soit *philosophe*, de la » philosophie *de l'incrédulité.* » (26 *sept.* 1766.) — Plus tard, Frédéric ne s'apercevant que trop des effets politiques que produisaient les doctrines de cette philosophie moderne, se brouilla avec les soi-disant philosophes, il écrivit contre eux : il se fit le dénonciateur public de ces mêmes encyclopédistes qui devaient une si grande partie de leurs succès à sa protection. Il avertit les rois, que le grand objet de la secte était de les livrer à la multitude; d'apprendre aux nations, *que les sujets doivent jouir du droit de déposer leur souverain lorsqu'ils en sont mécontents.* (*Réfutat. du syst. de la nation, par le roi de Prusse.*) Il dit ailleurs : « Les encyclopédistes réforment tous les gouver- » nements. La France doit devenir un État répu- » blicain dont un géomètre sera le législateur... » Les encyclopédistes sont une secte de soi-disant » philosophes formés de nos jours..... *A l'effron-* » *terie des cyniques*, ils joignent l'impudence de » débiter tous les paradoxes qui leur tombent dans » l'esprit... Tantôt c'est un livre sur l'esprit, tan- » tôt un système de la nature; cela ne finit point. » Un tas de *polissons*, soit par air, soit par mode, » se comptent parmi leurs disciples ; ils affectent

» de les copier, et s'érigent en sous-précepteurs » du genre humain. » (1er *Dialogue des morts, par le roi de Prusse.*) Plus loin, dans le même dialogue, Frédéric souhaiterait qu'on leur donnât à gouverner une province *qui mérite d'être châtiée.* « Ils apprendraient, ajoute-t-il, par leur expé» rience, après qu'ils y auraient tout mis sens » dessus dessous, qu'ils sont des ignorants; que » la critique est aisée, mais que l'art est difficile; » et surtout qu'on s'expose *à dire des sottises* » *quand on se mêle de ce qu'on n'entend pas.* »

Ces paroles étaient justes, mais trop tardives, le mal était déjà fait. Frédéric, de concert avec ses anciens amis, avait creusé l'abîme qui menaçait d'engloutir la société.

NOTE II.

SUR L'ILLUMINISME.

Jean Weishaupt, plus connu dans la secte des illuminés sous le nom de *Spartacus*, né en Bavière, était professeur en droit à l'université d'Ingolstadt lorsque, échauffé par les doctrines philosophiques du siècle, il s'occupa de fonder la société secrète des illuminés; homme ardent, persévérant dans ses idées, profond observateur, il posa les bases d'un ordre qui devait bientôt embrasser l'Allemagne; il trouva des disciples zélés dans tous les rangs de la société. Cette nouvelle secte avait, comme celle des francs-maçons, plusieurs classes, dont les supérieures restaient ca-

chées aux adeptes qui appartenaient aux classes inférieures: le secret absolu était obligatoire pour tous les initiés. Cette conspiration contre toute société chrétienne et civile, fut enfin découverte, mais non éteinte en 1785 : Weishaupt fut déposé de sa chaire de professeur en droit à Ingolstadt; il se réfugia à Ratisbonne, alors ville impériale, d'où il continua ses sourdes menées. Le gouvernement bavarois n'avait pas encore acquis de données certaines sur l'étendue de ses complots; mais plus tard, par suite de quelques révélations obtenues, des magistrats (*le* 11 *octobre* 1786), par ordre de l'électeur de Bavière, se transportèrent dans la maison de Xavier Zwack, surnommé *Caton*, conseiller aulique, l'un des plus intrépides et des plus zélés partisans de la doctrine de Weishaupt, lequel habitait à Landshut.

D'autres magistrats se rendirent au château de Sanderdorff, appartenant au baron de Bassus, surnommé *Hanibal*, également un des propagateurs les plus ardents de l'illuminisme; on trouva dans ces deux maisons une partie des archives des illuminés. La conspiration de Weishaupt parut alors tellement monstrueuse, que la cour de Bavière crut devoir rendre publics les projets, statuts, le code de cette secte impie, ainsi que les discours et lettres écrites par plusieurs de ces chefs. Ce re-

cueil parut à Munich, en 1787, sous le titre de *Écrits originaux de l'ordre de la secte des illuminés*. En tête du premier volume et sur le frontispice du second, se trouvait cet avertissement remarquable inséré par ordre de l'électeur : « *Ceux » qui auraient quelque doute sur l'authenticité » de ce recueil, n'ont qu'à s'annoncer aux archi- » ves secrètes de Munich, où on a l'ordre de leur » montrer les pièces originales.* » (*Munich, le* 26 *mars* 1787.)

Déjà quelques initiés dans l'ordre des illuminés avaient tellement été dégoûtés des principes qu'ils voyaient propager, qu'ils s'étaient séparés de leurs confrères avant même d'avoir atteint les grades supérieurs. De ce nombre furent : l'*abbé Renner*, le *prêtre Cosandey*, l'un et l'autre professeurs d'humanités à Munich, le *conseiller aulique Utzschneider* et *M. Grünberger*, de l'Académie des sciences. Ils ne révélèrent pas toutefois les secrets de l'ordre, ou au moins n'entrèrent-ils pas d'abord dans des détails suffisants pour éclairer la justice du souverain. Mais en 1785, ils reçurent l'ordre de comparaître devant le tribunal de l'ordinaire, pour y déclarer sur serment ce qu'ils avaient vu, chez les illuminés, de contraire aux mœurs et à la religion.

C'est ainsi qu'on apprit par le professeur Ren-

ner une partie de l'organisation des illuminés, et par les dépositions de MM. Cosandey, Utzschneider et Grùnberger, quels étaient les principes qui dirigeaient l'ordre et que propageaient ses adèptes.

En voici les principaux :

— Pour être promu au grade plus élevé, il faut que l'initié dépose tous les préjugés religieux. Il doit être libre de toute religion.

— Quand la nature nous impose un fardeau trop pesant, c'est au suicide à nous en délivrer. *Patet exitus.*

— Rien par raison, tout par passion.

— Nul prince ne peut mettre à l'abri celui qui nous trahit.

— Les gouverneurs des peuples sont des despotes, lorsqu'ils ne sont pas dirigés par nous. Ils n'ont aucun droit sur nous, hommes libres.

— Le but sanctifie le moyen.

— Tous les rois et tous les prêtres sont des fripons et des traîtres.

— Il faut anéantir la religion, l'amour de la patrie et celui des princes, parce que la religion et cet amour de la patrie et celui des princes restreignent les affections de l'homme à des états particuliers, et le détournent de l'objet bien plus vaste de l'illuminisme.

— Il faut faire le bien de l'ordre, quand même

il serait contraire à celui des souverains. Il faut aussi que les souverains passent par les grades inférieurs de l'ordre; ils ne doivent être promus au plus haut que lorsqu'ils ont bien saisi les bons desseins de l'ordre, dont tout le but est de délivrer les peuples de l'esclavage des princes, de la noblesse et du clergé, d'établir l'égalité des conditions, de religion, de rendre les hommes libres et heureux.

Ces dépositions, qui cependant ne donnaient point encore la connaissance de l'organisation des grades supérieurs, ni des principes qui les animaient, parurent suffisantes pour ôter à Weishaupt, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, la chaire de droit qu'il occupait à Ingolstadt; mais après que le gouvernement bavarois se fut emparé, en 1786, d'une partie des archives de l'ordre, on eut la révélation complète des projets de Weishaupt et de ses adeptes; en effet, il ressort des papiers imprimés par ordre du gouvernement bavarois, sous le titre de *Écrits originaux de la secte des illuminés*, que tel était dans son ensemble le principe dirigeant de cet ordre et de cette secte impie :

« L'égalité et la liberté sont les droits essentiels » que l'homme, dans sa perfection originaire et » primitive, reçut de la nature; la première at-

» teinte à cette égalité fut portée par la propriété;
» la première atteinte à la liberté fut portée par
» les sociétés politiques, ou les gouvernements;
» les seuls appuis de la propriété et des gouver-
» nements sont les lois religieuses et civiles; donc,
» pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs
» d'égalité et de liberté, il faut commencer par
» détruire toute religion, toute société civile, et
» finir par l'abolition de toute propriété. »

Les deux adeptes dans lesquels Weishaupt avait le plus de confiance, étaient Xaxier Zwack, conseiller aulique (surnommé Caton) et le baron de Knigge, né Hanovrien et au service de Brême (surnommé Philon). Ce dernier était surtout d'une activité remarquable. Déjà très-avancé dans les hauts grades francs-maçonniques, il conçut l'idée de former une union entre l'ordre des francs-maçons et celui des illuminés, mais au profit bien entendu de l'illuminisme, dont il trouvait l'organisation plus forte encore que celle qui existait dans la franc-maçonnerie. Une célèbre réunion tenue à Wilhelmsbad vers l'an 1780, à laquelle presque toutes les loges franc-maçoniques, existant tant en Europe qu'en Amérique, envoyèrent des députés, donna occasion à Knigge d'atteindre le but qu'il se proposait. Une grande partie de ces députés furent admis dans l'ordre des illuminés,

mais il n'y avait parmi eux que ceux qui appartenaient aux plus hauts grades de cet ordre, qui connussent Weishaupt comme fondateur et chef de cet ordre. A dater de cette époque, l'illuminisme acquit un plus grand développement. Il embrassa toute l'Allemagne, une partie de l'Autriche, s'étendit même jusque dans le nord de l'Italie. Weishaupt, inconnu de tous comme général, excepté des douze affidés les plus hauts en grade, qui se nommaient les aréopagistes, gouvernait tout l'ordre du fond de sa retraite d'Ingolstadt. Le centre apparent et actif de l'illuminisme fut placé à Francfort-sur-le-Mein, où Knigge demeurait.

Knigge, le plus fougueux et le plus ardent des aides de camp de Weishaupt, blâmait souvent sa circonspection et lui représentait que toutes les épreuves et les longues préparations qu'il faisait subir à ses adeptes allemands avant de les avancer en grade, pouvaient être nécessaires dans les provinces catholiques, mais qu'il n'était pas de même *dans les pays protestants, beaucoup plus avancés dans l'esprit philosophique.* (*Derniers éclairciss. de Philon*, pages 35 *jusqu'à* 55). Mais Weishaupt, plus prudent, mesurait sa marche selon les circonstances et savait modérer l'impatience et même le zèle de ses adeptes.

Voici quels étaient les grades de l'ordre des illuminés d'après leur division.

La première classe était celle des préparations. Les grades qu'elle renfermait étaient ceux du *novice, du minerval, de l'illuminé mineur, de l'illuminé majeur.*

Puis venait la classe des *mystères ;* lesquels se divisaient *en petits et grands mystères ;* aux petits mystères se rattachaient le sacerdoce de la secte et son administration, deux grades appelés, l'un celui de ses *prêtres* ou *époptes,* et celui de ses *régents* ou *princes illuminés.*

Les grands mystères renfermaient les grades de *mages* ou *philosophes,* et enfin celui de *l'homme-roi.* L'élite des derniers composait le conseil et le grade d'*aréopagistes.* (*Voy. Écrits orig., t.* 2, *part.* 2, *page* 8, *et Nouveaux éclaircis. de Philon, page* 80, etc.)

Voici maintenant quel était le gouvernement de l'ordre : *Spartacus* (Weishaupt), général de tout l'illuminisme, avait sous lui immédiatement l'aréopage illuminé, composé des douze premiers adeptes ; c'est par eux qu'il dirigeait tout l'ordre. Les *aréopagistes* avaient sous eux les *directeurs nationaux,* c'est-à-dire ceux qui avaient la direction des intérêts de l'ordre chez une nation ; les directeurs nationaux avaient sous eux des

inspecteurs, des provinciaux et des directoires chargés de la surveillance des mêmes intérêts, d'après les divisions et subdivisions des provinces de chaque pays. On reproduit ci-dessous un tableau géographique et politique des loges allemandes illuminées, tel qu'on le trouve tracé, par Knigge lui-même, dans les papiers imprimés en 1786, par ordre de l'électeur de Bavière.

TABLEAU GÉOGRA

DES LOGES ALLE

Spartacus Weishaupt, gé

DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLEMAGNE.	Premier inspecteur.	Provincial de directoires écossais, à (Bavière.)	Munich....... Salzbourg... Ratisbonne.. Preising.....
		Provincial de directoires écossais, à (Souabe.)	Augsbourg.. Stuttgard.... Oettingen.... Carlsruhe....
		Provincial de directoires écossais, à (Franconie.)	Eichstadt.... Wurtzbourg. Bareith....... Memmingen.
	Deuxième inspecteur.	Provincial de directoires écossais, à (Electorats du Rhin.)	Manheim .... Heidelberg.. Mayence..... Coblentz..... Trèves........ Bonn.......... Cologne......
		Provincial de directoires écossais, à (Cercle du Haut-Rhin.)	Cassel........ Wetzlar...... Francfort.... Darmstadt... Spire.........
		Provincial de directoires écossais, à (Westphalie.)	Neuvied...... Munster...... Paterborn... Oldenburg.. Dresde.......
	Troisième inspecteur.	Provincial de directoires écossais, à (Basse Saxe.)	Leipsik...... Berlin........ Weimar...... Gotha........ Dessau.......
		Provincial de directoires écossais, à (Basse Saxe.)	Hanovre..... Brunswick.. Brême........ Strelitz......

PHIQUE ET POLITIQUE

NANDES ILLUMINÉES.

néral de tout l'Illuminisme.

Sur le duché de Bavière.
— l'archevêché de Salzbourg.
— Ratisbonne, Passau, Sternberg, Ottenburg, Leutemberg, Sultzbach.
— Le haut Palatinat, Preising, Neubourg.
Sur Augsbourg, Constance, Kempten.
— Wurtemberg, Zoflern et villes impériales.
— Oettingen, Furstenberg, Abbayes, villes impériales.
— Bade, villes seigneuriales et impériales.
Sur Eichstadt, pays de Bareith et villes impériales.
— Wurtzbourg et Bamberg.
— Bareith, comtés et seigneuries.
— Villes de l'ordre Teutonique et Henneberg.
Sur le Palatinat du Rhin.

— L'électorat et Beilstein.

— L'archevêché de Trèves.

— Cologne, Arenberg, Reineck, Isenbourg.
Sur Hesse-Cassel.
— Wétéravie, villes impériales et seigneuriales.
— Fulde, Hanovre, Issembourg, Francfort.
— Darmstadt, Hambourg, Ussingen.
— Spire, Worms, Deux-Ponts.
Sur les pays de Vied-Seyn, Moeurs, Thorn, Essen.
— Osnabruck, Juliers, Clèves.
— Paderborn, Minden, Corvey, Nassau.
— Ferden, Hoye, Shœmbourg.
Sur l'électorat de Saxe, prévôtés et Zeitz.

— Brandebourg et Poméranie.

— Les duchés de Saxe et Schwartzbourg.
— Anhalt, Mansfeld, Stolberg et Querfurt.
Sur l'électorat, Celle, Grubenhagen.
— Wolfenbuttel, Magdebourg, Halberstadt.
— Brême, le Holstein, Hambourg, Mildesheim.
— Mecklenbourg, Lubeck, Ratzbourg.

On concevra difficilement qu'une secte prêchant le renversement de toute religion, de tout gouvernement et de toute société, ait pu compter un aussi grand nombre d'adeptes dans son sein qu'en a compté l'ordre des illuminés. Il est néanmoins certain que ce fait inconcevable a existé, et qu'au moment de la révolution française, des personnages placés en Allemagne, dans les plus hauts rangs de la société, tels que des gens de titres, des ministres de souverains, des princes de l'empire, des ducs régnants, faisaient partie de cette secte impie; il est fort à présumer ou au moins à espérer que tous n'ont pas été initiés aux derniers secrets de l'ordre, mais il n'est pas douteux qu'ils l'aient couvert de leur protection, puisque cette protection s'est étendue sur Weishaupt et sur plusieurs de ses adhérents, lorsqu'après la découverte des archives de l'ordre ils furent exilés de leur patrie. Tant est, que ces protecteurs élevés de la conjuration la plus manifeste contre tout ordre social, ne pouvaient ignorer que la première condition pour entrer simplement comme *novice* dans l'ordre des illuminés, était d'être *libre de toute religion,* c'est-à-dire de ne croire à aucune; ils savaient donc que l'irréligion servait de base à l'établissement de cette société.

Or l'admission, dans l'ordre des illuminés, des

hauts personnages ci-dessus indiqués, n'est que trop patente, ainsi que le prouvent les papiers livrés à l'impression par l'électeur de Bavière et les journaux de l'époque.

On trouve dans ces papiers une liste de quelques-uns des principaux affiliés à l'illuminisme avec leur nom, leur titre, et de plus leur nom de guerre. Il paraît que l'électeur de Bavière n'a pas permis l'impression de tous les noms que révélaient les notes, lettres et papiers saisis chez les conjurés, mais ceux qu'on y lit encore suffisent pour démontrer avec quels succès le philosophisme du XVIII[e] siècle, avec l'ordre de l'illuminisme, avait propagé ses principes.

Voici la liste des personnages dont on vient de parler.

Liste des principaux illuminés, depuis la fondation de la secte jusquà la découverte de ses écrits originaux en 1786.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
SPARTACUS. . . .	WEISHAUPT, professeur en droit à Ingolstadt, fondateur de la secte.
AGRIPPA.	WILL, professeur à Ingolstadt.
AJAX.	MASSENHAUSEN, conseiller à Munich.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
ALCIBIADE.	MOHENEICHER, conseiller à Preising.
ALEXANDRE. . . .	Comte de PAPPENHEIM, général et gouverneur d'Ingolstadt.
ALFRED.	Comte SEINSHEIM, vice-président à Munich, exilé d'abord comme illuminé, ensuite envoyé de Deux-Ponts à Ratisbonne, et enfin de retour et en place à Munich.
ARRIEN.	Comte de COBENZL, trésorier à Eischtadt.
ATTILA.	SAUER, chancelier à Ratisbonne.
BRUTUS.	Comte SAVIOLI, conseiller à Munich.
CATON.	Xavier ZWACK, conseiller aulique et de la régence, exilé comme adepte.
CELSE.	BAADER, médecin de l'électrice douairière.
CLAUDE.	Simon ZWACK.
CONFUCIUS.	BAIERHAMMER, juge à Diessen.
CORIOLAN.	TROPONERO, conseiller à Munich.
DIOMÈDE.	Marquis de CONSTANZA, conseiller à Munich.
ÉPICTÈTE.	MIEG, conseiller à Heidelberg.
ÉPIMÉNIDES. . . .	FALCK, conseiller et bourgmestre à Hanovre.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
EUCLIDE.	RIÈDE, conseiller à Munich.
HANNIBAL.	Baron de BASSUS, grison.
HERMÈS.	SOLCHER, curé à Haching.
LIVIUS.	RUDORFER, secrétaire des états, à Munich.
LOUIS DE BAVIÈRE. .	LORI, exclu de l'ordre.
MAHOMET.	Baron SCHROCKENSTEIN.
MARC-AURÈLE. . . .	KOPPE, premier prédicateur de la cour et conseiller du consistoire à Hanovre.
MARIUS.	HERTET, chanoine exilé de Munich.
MENELAUS.	WERNER, conseiller à Munich.
MINOS.	Baron DITTFURTH, conseiller à la chambre impériale à Wertzler.
MOENIUS.	DUFRESNE, commissaire à Munich.
MUSÉE.	Baron de MONTGELAS, exilé de Munich, accueilli et placé à Deux-Ponts.
NUMA.	SONNENFELS, conseiller à Vienne, et censeur.
NUMA-POMPILIUS. .	Comte LODRON, conseiller à Munich.
PÉRICLÈS.	Baron PECKER, à Amberg.
PHILON.	Baron KNIGGE, au service de Brême.

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
PHILON DE PIBLOS. .	Le prélat HASLEIN, vice-président du conseil spirituel à Munich, évêque *in partibus*.
PYTHAGORE. . . .	DRESEL, bibliothécaire à Munich.
RAIMOND-LULLE. . .	FRONHOVER, conseiller à Munich.
SIMONIDES.	PUILING, conseiller à Hanovre.
SOLON.	MICHT, ecclésiastique à Preising.
SPINOSA..	MIMTER, procureur à Hanovre.
SYLLA.	Baron MENGENHOFEN, capitaine au service de Bavière.
TAMERLAN.	LANG, conseiller à Eischtadt.
THALÈS.	Secrétaire du comte TATTENBACH.
TIBÈRE.	MERZ., exilé de Bavière, puis secrétaire de l'ambassadeur de l'empire, à Copenhague.
VESPASIEN.	Baron HORNSTEIN, à Munich.

Addition à la liste précédente.

AARON.	Prince Ferdinand de BRUNSWICK.
ACCACIUS.	Docteur KOPPE, surintendant, d'abord à Gotha, ensuite à Hanovre. (*P.* 123.)
AGATHOCLÈS. . . .	SCHMERBER, marchand à Francfort-sur-le-Mein. (*P.* 10.)

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
AGIS.	KROEBER, gouverneur des enfants du comte de Stolberg, à Neuvied. (*Id.*, *p.* 181.)
ALBÉRONI.	BLENBETREN, ci-devant juif, ensuite conseiller de la chambre, à Neuvied. (*Ibid.*)
AMÉLIUS.	BODE, conseiller intime à Weimar. (*Id.*, *p.* 213, 221, *etc.*)
ARCHELAUS. . . .	De BARRES, ci-devant major en France. (*Id.*, *p.* 183.)
ARISTODÈME. . . .	CAMPE, bailli à Wienbourg, pays d'Hanovre.
BAYARD.	Baron de BUSCHE, hanovrien, officier au service de la Hollande. (*P.* 185.)
BÉLISAIRE.	PÉTERSON, à Worms. (*P.* 206.)
CAMPANELLA. . . .	Comte de STOLBERG, oncle maternel du prince de Neuwied, et avec lui toute la cour, favoris, secrétaires, conseil, tous sans exception. (*P.* 69 *et* 189.)
CRESCENZ.	Baron de DALBERG, coadjuteur de Mayence. (Mémoires, lettres, journaux allemands.)
CHRYSIPPE.	KOLBORN, secrétaire du coadjuteur, à Mayence. (*T.* II, *p.* 73 *et* 100.)
CYRILLE.	SCHWEICKARD, à Worms.

NOMS DE GUERRE.	VRAIS NOMS DES ADEPTES.
GOTESCALE. . . .	MOLDENHAUER, professeur protestant de théologie, à Kiel, dans le Holstein. (*T.* II, *p.* 198.)
MÉGÉSIAS.	Baron de GREIFENCLAU, à Mayence. (*Id.*, *p.* 196.)
LEVELLER-NIVELEUR.	LEUCHSENRING, Alsacien, instituteur des princes de Hesse-Darmstadt, chassé de Berlin, réfugié à Paris.
LUCIEN.	NICOLAI, libraire et journaliste à Berlin. (*T.* II, *p.* 28.)
MANÉTHON.	SCHMELZER, conseiller ecclésiastique, à Mayence. (*P.* 196.)
MARC-AURÈLE. . . .	FEDER, professeur, à Gottingue. (*Id.*, *p.* 81.) MUNTER, professeur en théologie, à Copenhague. (*P.* 123.)
NUMÉNIUS.	Comte de KOLLOWRATZ, à Vienne. (*P.* 199.)
PIERRE COTON. . .	VOGLER, médecin, à Newied. (*P.* 188.)
PIC DE LA MIRANDOLE.	BRUNNER, prêtre à Tiefenbach, dans l'évêché de Spire. (*P.* 174.)
THÉOGNIS.	FISCHER, ministre luthérien, en Autriche. (*P.* 204.) KOENTGEN, ministre protestant, à Petzum, Frise orientale. (*P.* 184.)
TIMOLÉON.	ERNEST-LOUIS, duc de Saxe-Gotha. (*Mémoires.*)
WALTER FURST. . .	AUGUSTE, de Saxe-Gotha. (*Ibid.*)

Noms de guerre.	Vrais noms des adeptes.
ESCHYLE.	CHARLES-AUGUSTE de Saxe-Weimar. Ce prince s'est, depuis, ouvertement retiré de l'ordre des illuminés.

Je n'ajouterai que quelques observations aux faits exposés plus haut; il n'est pas rare de voir en France confondre les illuminés de Weishaupt avec ceux du Suédois Swedenburg, mort en 1772, à l'âge de 85 ans. Cependant la différence est grande entre eux. Les disciples de Swedenburg ne formaient et ne forment encore qu'une secte religieuse, croyant à la divinité du Christ, à la plupart de nos livres saints, prétendant expliquer les mystères de la vie future, mais s'occupant fort peu des affaires du monde d'ici-bas. Leur nombre s'élève à peine à deux mille en Suède où ils sont tolérés; on en rencontre en Angleterre et dans quelques localités d'Allemagne; leurs communautés les plus considérables se trouvent aujourd'hui aux Indes orientales, aux États-Unis d'Amérique, et dans la partie méridionale de l'Afrique. On voit, d'après ce qu'on a lu ci-dessus, que les illuminés de Weishaupt, loin de prétendre former une section religieuse, rejetaient, au contraire, toute religion et tout culte quelconque: l'incrédulité était la base sur laquelle reposait

leur société; la destruction de tout sentiment religieux dans le cœur de l'homme, dans le but d'amener plus sûrement la chute de tous les gouvernements existants, était l'objet de leurs constants efforts. Lorsque le fameux Mirabeau fut envoyé en mission secrète en Prusse, par M. de Calonne, il ne tarda pas à être initié aux plus hauts mystères de l'illuminisme de Weishaupt, et bien qu'il ait publié depuis son *Essai sur les illuminés*, il paraît certain qu'il n'eut l'intention dans cet écrit que de donner le change au public, puisque à son retour en France il introduisit dans la loge franc-maçonique à laquelle il appartenait, quelques-uns des nouveaux mystères auxquels il avait été initié en Allemagne. Plus tard, appelés par ses soins, Amélius Bode, successeur de Weishaupt comme chef de l'ordre des illuminés, et le baron de Busche, dont le nom de guerre était *Bayard,* opérèrent une étroite union entre l'illuminisme allemand et la franc-maçonnerie française, du sein de laquelle sortit depuis ce terrible club, connu sous le nom de *club des jacobins*, digne fruit d'une semblable alliance.

NOTE III.

A Varsovie, le 26 février 1803.

M. Meyer, président de la régence de Varsovie, fut introduit auprès du roi le 26 février 1803, en qualité d'envoyé du cabinet de Berlin. Il était chargé d'annoncer à S. M. que Bonaparte était disposé à lui assurer des indemnités en Italie, si elle voulait renoncer, ainsi que les membres de sa famille au trône de France. S. M. répondit sur-le-champ :

« Je ne confonds pas M. Buonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talents militaires; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon

peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout perdu, fors l'honneur.*

» — L'influence de Buonaparte s'étend sur toute l'Europe. N'est-il pas à craindre, dit M. Meyer, qu'il ne force les souverains dont Votre Majesté reçoit des subsides, à les lui retirer?

» — Je ne crains pas la pauvreté, répliqua le roi; s'il le fallait, je mangerais du pain noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs; mais ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là; j'ai une autre ressource dont je ne crois pas devoir user tant que j'ai des amis puissants; c'est de faire connaître mon état en France, et de tendre la main, non au gouvernement usurpateur, cela jamais, mais à mes fidèles sujets; et, croyez-moi,

je serais bientôt plus riche que je ne le suis. »

L'envoyé persista, et fit pressentir au roi que Bonaparte pourrait contraindre la plupart des puissances européennes à lui refuser un asile.

« Je plaindrai le souverain, ajouta S. M., qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre, et je m'en irai. »

NOTE IV.

Il est difficile, dans des temps de discordes civiles, de détruire l'effet d'un bruit injurieux, émis et propagé par l'esprit de parti : quelque erroné qu'il soit, il suffit souvent qu'il ait été accueilli pour qu'on le croie fondé; si la voix de celui qu'il accuse s'élève pour le combattre, cette voix est bientôt étouffée par la clameur publique; si elle se tait, le silence sert alors de preuve à la culpabilité. Voici le fait qui donne lieu à cette observation, dont nos dissensions intérieures ont bien des fois justifié l'exactitude.

J'étais président du conseil, lorsqu'un jour je reçus un mot de madame de Caulaincourt, duchesse de Vicence, dans lequel elle demandait à me voir : je répondis que je me présenterais à son hôtel; elle ne voulut pas y consentir, et l'entrevue

eut lieu au ministère même des affaires étrangères.

Elle se plaignit vivement à moi des bruits injurieux qui poursuivaient encore la mémoire de son mari, le duc de Vicence, en l'indiquant comme complice du meurtre du duc d'Enghien, assassiné juridiquement à Vincennes, par ordre de Bonaparte. Le bruit public accusait en effet M. de Caulaincourt d'avoir conduit le prince, dans sa propre voiture, de Strasbourg à Paris, et de l'avoir ainsi livré entre les mains de ses bourreaux. Je partageais moi-même cette opinion, et je ne le déguisai pas à madame la duchesse de Vicence. Elle me proposa de mettre sous mes yeux les preuves de l'innocence de son mari; j'acceptai, tout en me permettant de lui faire observer que ces preuves étaient un peu tardives : elle en convint, toutefois elle me représenta que M. de Caulaincourt n'ayant pu, dès le début de la restauration, réussir à faire entendre sa justification, s'était depuis ce temps résolu, mû sans doute par un faux sentiment de dignité, à garder un silence absolu ; mais qu'à son lit de mort il avait ouvert en entier son cœur à monseigneur l'archevêque de Paris, qui depuis longtemps guidait sa conscience et qui reçut ses derniers soupirs. Madame la duchesse de Vicence ajouta qu'en considération de ses en-

fants, elle croyait de son devoir d'établir aujourd'hui une justification trop longtemps retardée. En conséquence, elle me remit, dans l'entrevue suivante que j'eus avec elle, une masse considérable de papiers qu'elle m'invita à parcourir à loisir, puis elle manifesta le désir que, l'examen de ces papiers une fois fait, je demandasse au roi l'autorisation de nommer une commission composée, tout entière, de royalistes qui n'eussent jamais suivi d'autre drapeau que le drapeau de la monarchie légitime : c'est à l'honneur et à la conscience des membres d'une commission ainsi composée que j'en appelle, me dit madame de Caulaincourt; qu'elle examine les preuves que je remets entre vos mains, et qu'elle prononce. Cette proposition était trop loyale pour ne pas être accueillie, je l'accueillis en effet.

Je me mis donc, non à parcourir, mais à lire, relire et étudier chacune des pièces que madame la duchesse de Vicence m'avait données; c'étaient des pièces originales, et j'acquis bientôt la conviction que les bruits de complicité avec Bonaparte, du meurtre de monseigneur le duc d'Enghien, qui si longtemps avaient poursuivi M. de Caulaincourt, n'étaient nullement fondés. On l'accusait d'avoir présidé aux préparatifs de l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim, d'avoir

attendu le prince à Strasbourg, et de l'avoir lui-même conduit à Paris. Or les pièces que j'avais entre les mains prouvaient qu'à cette mémorable époque, le comte de Caulaincourt, depuis duc de Vicence, n'était même pas dans la capitale de l'Alsace; que, par mission spéciale, il était alors occupé à inspecter les places fortes le long de la ligne du Rhin; qu'il ne revint à Paris qu'après avoir rempli cette mission, et que l'assassinat du dernier rejeton des Condés, dans les fossés de Vincennes, avait précédé, de quelques jours, son retour dans cette ville. Bien que convaincu dès lors de la non-culpabilité du comte de Caulaincourt, je dus voir néanmoins et je vis en effet monseigneur de Quélen, archevêque de Paris. Ce respectable prélat, qui avait assisté le duc de Vicence pendant tout le cours de la maladie dont il mourut, me dit qu'il ne doutait point non plus que M. de Caulaincourt n'eût été victime de bruits calomnieux; que, jusqu'à son dernier soupir, il avait protesté de son innocence, et que, si sa vie se fût prolongée, il en eût donné lui-même, au public, les preuves qu'un amour-propre mal entendu lui avait fait tenir cachées. L'archevêque avait effectivement obtenu de lui qu'il s'occuperait de nouveau d'établir sa justification; la mort l'empêcha de réaliser ce désir; mais il en légua l'ac-

complissement à la duchesse de Vicence, qui se trouvait ainsi avoir à remplir à la fois un devoir conjugal aussi bien que maternel.

Je ne manquai pas de rendre aussitôt compte au roi des faits que je viens de relater. Dissidence d'opinion, hostilité même contre sa personne, tout cédait, dans le cœur de Charles X, devant un sentiment de justice. Il fut frappé des explications que je lui donnai, et m'autorisa à nommer une commission, ainsi que madame la duchesse de Vicence en avait exprimé le désir, laquelle devait être chargée d'examiner les pièces qui lui seraient remises, et d'en faire l'objet d'un rapport spécial au roi; cette commission devait être nommée immédiatement après la crise électorale dans laquelle nous entrions, car nous étions alors presque à la fin de juin 1830; mais cette crise emporta la monarchie. Les papiers relatifs à l'affaire du duc de Vicence tombèrent entre les mains des hommes de juillet; j'ignore ce qu'ils sont devenus.

Il me paraît donc bien juste de publier aujourd'hui les détails que je viens de mettre sous les yeux de mes lecteurs; ils peuvent servir à rectifier leur opinion sur la même question. Je n'ai jamais connu M. de Caulaincourt, et j'ai toujours combattu sous un drapeau qui n'était pas le sien; mais la vérité doit imposer silence à l'esprit de

parti ; et je crois en conséquence devoir déclarer que le feu duc de Vicence, quelles qu'aient été d'ailleurs sa conduite et ses opinions politiques, dont je n'ai pas à m'occuper ici, est innocent, à mes yeux, de toute participation au crime odieux commis par Bonaparte sur la personne de monseigneur le duc d'Enghien.

NOTE V.

Pendant les Cent Jours, le roi m'envoya dans le midi de la France, sur la rive gauche du Rhône, pour réunir autour de moi ceux qui, demeurés fidèles à la cause royale, consentiraient à prendre une part active au mouvement général qui s'organisait sur les divers points du royaume. La Provence et le Dauphiné étaient placés sous ma direction; plusieurs volontaires royaux vinrent en effet me rejoindre au moment indiqué. Le lieutenant-colonel Colomb d'Arcine, depuis maréchal de camp sous la restauration, remplit l'emploi de chef d'état-major de cette petite troupe. Dans le courant de la courte campagne que nous eûmes à faire, nous fûmes assez heureux pour sauver et conserver au roi tout le matériel, assez considérable en fait d'armes et de canons, renfermé dans

le fort Barreaux, et dont les Autrichiens voulaient s'emparer. Après la prise de Grenoble, appelés à Lyon par les habitants royalistes de cette ville, nous y arrivâmes à temps pour détourner l'effet d'un accord secret fait avec le comte de Bubna, commandant les forces autrichiennes dans la province, en vertu duquel accord la ville était autorisée à conserver les couleurs tricolores. Elle arbora néanmoins les couleurs royales, à la satisfaction générale. Trois mois auparavant, et dans cette même ville, le maréchal Macdonald et moi, enveloppés par les troupes de Bonaparte qui revenait de l'île d'Elbe, nous ne dûmes notre salut qu'à la rapidité de nos chevaux. Les événements les plus opposés se succèdent vite en France! Pendant mon séjour à Lyon, on m'apporta des papiers, saisis chez un des fédérés des Cent Jours; la fédération, organisée à cette époque dans plusieurs provinces, eût, en cas de triomphe, ramené le régime de 1793; ses principes en font foi. Ils renfermaient la même haine contre toute autorité, la même horreur contre toute religion. Un des bataillons de fédérés de Grenoble avait inscrit sur ses drapeaux cette devise impie : « A bas Dieu, vive l'enfer. » Les devises des autres bataillons n'étaient pas moins caractéristiques, et révélaient les sentiments révolutionnaires qui animaient les

affiliés. Les papiers qu'on m'avait remis présentaient l'organisation entière de la fédération. Le nom de Fouché s'y trouvait souvent relaté; on voyait qu'il avait évidemment été le promoteur et le protecteur de cette fédération. Muni de cette pièce importante, j'en fis l'objet d'un rapport que j'allais transmettre au roi, lorsque, à ma grande surprise, je lus dans le *Moniteur* la nomination de ce même Fouché au ministère de la police. Je mis mon rapport au néant, et je retournai tout de suite à Paris, gémissant sur les maux qu'un semblable choix présageait à ma patrie. Avant de terminer cette note, j'ajouterai que les rassemblements royalistes, formés alors dans le but de s'opposer aux progrès de la fédération révolutionnaire, furent également nombreux. Le plus considérable de tous fut celui qui eut lieu en Bretagne, et dont le général Dessol de Grisolles était le chef. Ce brave officier, qui avait servi dans les plus beaux jours de la Vendée, puis sous les ordres de Georges Cadoudal, avait la confiance du paysan breton. Dix-sept blessures attestaient son courage; treize années de captivité constataient la fermeté de son caractère; il sut empêcher, en 1815, l'entrée d'un corps prussien en Bretagne; l'officier général, commandant ce corps, s'engagea, par suite d'une convention signée, à se retirer de tous les lieux oc-

cupés par les troupes du général de Grisolles. L'influence de ce chef breton sur les départements que son exemple et sa voix avaient soulevés pour le roi, lui devint fatale. Craint longtemps par les ministres de Louis XVIII, il fut mis à l'écart, et ne put enfin, pour récompense de son long et constant dévouement, qu'obtenir le minime emploi de gouverneur du château de Pau. Pour se créer de nouveaux et vrais amis, il faut savoir être fidèle aux anciens.

NOTE VI.

Observations respectueuses et explicatives touchant les réserves apportées par quelques pairs, au serment proposé à la séance royale du 7 octobre 1815.

Sire,

Il nous a été proposé, à la séance royale du 7 octobre de cette présente année, un serment conçu en ces termes :

« Je jure fidélité au roi, obéissance à la charte
» constitutionnelle et aux lois du royaume, et de
» me conduire en tout comme il appartient à un
» bon et loyal pair de France. »

Nous avons prêté ce serment avec des réserves

explicatives sur les dispositions de la charte qui nous ont paru contraires à notre sainte religion.

Votre Majesté connaît trop bien notre attachement à sa personne pour attribuer ces restrictions à tout autre motif qu'à la crainte de porter atteinte à la foi de nos pères. Mais pour montrer plus entièrement et la droiture de nos intentions, et notre respectueuse confiance en Votre Majesté, nous prenons la liberté de mettre sous ses yeux les raisons particulières qui nous ont engagés à établir ces réserves, en observant d'abord que les annales de notre histoire nous offrent des exemples de semblables réserves consignées dans les formules de serment et approuvées par nos rois (1).

Toute loi fondamentale d'un État, sire, ayant pour but de former ou de maintenir un peuple en société et de faire régner dans son sein la paix, l'ordre et la morale, base essentielle du bonheur et de la stabilité d'un empire, doit nécessairement se trouver en rapport avec la religion dominante de cet État. En effet, les lois politique d'un État ne peuvent concourir à sa conservation et à sa prospérité, qu'autant qu'elles portent en elles-

(1) Hincmar, tome II, nº 61, page 834. Serment prêté avec restriction par M. l'Évêque, membre de la chambre constituante, le 4 janvier 1791. (Procès-verbaux de l'assemblée.)

mêmes la garantie et le caractère sacré de leur inviolabilité. Sans cela, elles n'ont point ce principe intérieur de vie qui leur assure, autant que possible, une existence indépendante des vicissitudes humaines. Leur force et leur autorité ne sont autres que celles de la puissance qui les fait exécuter. Si cette puissance est faible, chancelle ou tombe, de telles lois éprouvent naturellement le même sort et le font éprouver à l'État dont elles sont lois constitutives. Or les lois n'ont elles-mêmes cette garantie et ce caractère d'inviolabilité, qu'autant que le peuple les croit autorisées et comme sanctionnées par une puissance supérieure à qui tout doit être soumis, le souverain et le sujet; et cette puissance, sire, est celle de Dieu même, protecteur naturel de la société humaine et inévitable vengeur de toute contravention à ses lois.

Ces éternelles vérités, déjà sensibles pour des lois de moindre importance, acquièrent encore bien plus d'évidence lorsqu'elles sont applicables à une loi fondamentale et constitutive, à un contrat passé entre un roi et son peuple, dans les dispositions duquel toutes les lois de l'État doivent puiser leur force et leur antorité. Oui, sire, nous ne craignons pas de dire : la religion seule peut former un pacte solide entre les peuples et les

rois; elle doit présider à de semblables contrats (1).

Avec quelle douleur, sire, l'examen de certaines dispositions contenues dans la charte, nous a-t-il

(1) La distinction justement observée ici entre la charte, comme loi fondamentale et constitutive, comme contrat d'alliance passé entre le roi et son peuple, et le mot collectif « Loi, » explique la raison pour laquelle on établit une différence entre la prestation pure et simple d'un serment d'obéissance aux lois, ou celle d'un serment d'obéissance à la charte. En effet, tout contrat politique semblable à celui que présente la charte, demande un examen sévère, par la raison que c'est sur sa stabilité que repose la stabilité même du gouvernement. Ces dispositions doivent donc être pesées scrupuleusement, car elles établissent, elles fixent les droits politiques de chacun, et, dans ce cas, l'engagement que l'on prend par serment d'y obéir doit être fait avec pleine et entière connaissance du sens qu'elles expriment, attendu qu'il équivaut à une reconnaissance publique de la justice de leur influence et de la nécessité de leur application. Quant à ce qui concerne la prestation pure et simple du serment d'obéissance aux lois, attendu qu'il est moralement impossible d'avoir une connaissance complète de toutes les lois directrices d'un État, dont le nombre peut s'élever à plusieurs milliers, lesquelles, de plus, varient selon les temps et les circonstances, le serment d'obéissance aux lois prises collectivement, ne peut raisonnablement renfermer qu'une idée purement relative au sens que présente en général le mot « Loi, » dont le but principal est de maintenir le bon ordre dans la société publique d'un État. (*Cette note se trouve dans le texte même.*)

démontré que la loi de nos pères, que la religion chrétienne s'y trouvait blessée dans des points sensibles et importants.

Pénétrés de regrets, mais déterminés par un sentiment de confiance, nous crûmes devoir apporter des réserves à la partie du serment qui la concernait; car le serment étant un acte religieux par lequel on appelle en témoignage la Divinité, il nous a paru inconséquent, même offensant, de la faire intervenir pour ratifier un contrat qui serait en opposition avec elle-même.

Il ne fallait rien moins, sire, que des raisons de cette importance pour déterminer notre conduite. Votre Majesté pourra apprécier la pureté des motifs qui nous animent, et elle nous permettra de lui transmettre quelques observations succinctes sur les articles suivants de la charte, qui nous paraissent inconciliables avec les lois de Dieu.

Article 5. « Chacun professe sa religion avec » une égale liberté, et obtient pour son culte la » même protection. »

D'après cet article, non-seulement toute la croyance chrétienne, mais tous les cultes du monde, sont appelés à venir jouir en France d'une égale liberté. La loi promet à tous la même protection, elle n'en excepte aucun. L'article 7 de la charte le déclare d'une manière sensible, et le judaïsme, le

mahométisme et l'idolâtrie, également autorisés et protégés, peuvent offrir, dans les États du roi très-chrétien, le spectacle d'outrages continuels dirigés contre l'autel du vrai Dieu.

Sire, qu'il nous soit permis d'observer qu'il est constant, par l'enseignement de l'Église, que tout faux culte est une abomination aux yeux de Dieu, que tout faux culte est en révolte ouverte avec le culte de Dieu. Or, de donner indistinctement une protection égale à tous les cultes de l'univers, c'est s'élever contre Dieu, qui n'aime et ne peut aimer que le culte qu'il a lui-même établi; c'est faciliter aux fausses doctrines le moyen de s'introduire, de se maintenir, de s'accroître; c'est combattre la vérité, l'obscurcir et la confondre; c'est enfin déclarer hautement qu'on emploie contre Dieu une puissance dont il n'a cédé l'usage que pour la gloire de son nom et l'établissement de son règne.

Les paroles de la vérité, apportées dans le monde par le divin auteur de la religion chétienne, foudroyèrent les erreurs du paganisme, et les paroles de la charte décernent les mêmes honneurs et les mêmes triomphes au mensonge comme à la vérité.

Article 6. « Cependant la religion catholique, » apostolique et romaine est la religion de l'État. »

Si la charte veut ici accorder une faveur particulière à notre sainte religion, cette faveur lui serait injurieuse, attendu que c'est à titre de droit et non de grâce qu'elle doit être priviligiée. De plus, cette faveur est illusoire, puisque, de fait, la religion catholique n'obtient ni droit ni privilége exclusif qui la place dans un rang plus éminent que les autres croyances chrétiennes.

Mais si l'intention de la charte est seulement d'exprimer un fait, savoir, que la religion catholique est celle de l'État, c'est inutilement qu'elle exprime ce fait, puisque son existence ne dépend en rien de la loi, mais uniquement de la volonté individuelle. Cette disposition de la charte, n'emportant donc avec elle aucune signification sensible, n'eût pas dû y trouver place; elle ne renferme pour la religion catholique qu'une offensante inutilité, attendu que l'intention de prééminence qu'elle indique ne peut avoir d'effet.

Article 7. « Les ministres de la religion catho- » lique, apostolique et romaine, et ceux des autres » cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements » du trésor royal. »

Cet article développe et confirme, par un seul mot, le sens renfermé dans le cinquième article; non-seulement la charte se refuse à reconnaître la religion dominante en France, mais elle déclare

ici expressément que la protection indiquée dans l'article 5 s'étend indistinctement dans toutes les religions, même celles antichrétiennes, toutes les religions du monde sont également protégées, puisqu'il résulte de cette réserve : « Les ministres » des autres cultes chrétiens sont les seuls qui » jouiront d'un traitement, » que la charte en reconnaît d'autres. Et qui peuvent-ils être, si ce ne sont les ministres qui professent le judaïsme, le mahométisme et l'idolâtrie? Ainsi, Rome idolâtre et la France chrétienne consacreront également la confusion de tous les cultes, la première dans son Panthéon, et la seconde dans la loi fondamentale qui doit fixer ses destinées.

Non, sire, qu'il nous soit permis de le dire, le sens exprimé par les dispositions de la charte ci-dessus énoncées, n'est pas celui que votre cœur religieux a dû concevoir; votre piété, le plus brillant héritage du fils de saint Louis, nous en offre la plus consolante garantie. Les expressions touchantes sorties de votre bouche, au jour de la séance royale, nous confirment dans la rassurante idée que de travailler à réparer les injures faites à la religion de nos pères, sera pour vous le plus pressant des devoirs. Pénétrés des mêmes sentiments qui vous animent, sire, allant en quelque sorte au-devant de votre intime pensée, et frappés

de l'impossibilité de concilier dans la charte la disposition dont l'examen vient d'être soumis à Votre Majesté, avec les lois divines auxquelles notre religion nous impose obéissance, nous avons cru devoir apporter, au serment proposé dans la séance royale, des réserves conservatrices des lois de Dieu et de son Église ; et cependant ces réserves ont été repoussées! Comment, sire, exprimer notre étonnement, puisque (nous ne craignons pas de le dire) le sens qu'elles renferment ne pouvait qu'être d'accord avec l'intention religieuse de Votre Majesté et de MM. les membres de la chambre des pairs, et que, de plus, par ces réserves, notre garantie envers le souverain et la nation acquérait plus de force, ces réserves devenant l'expression d'un sentiment religieux plus vif et plus pressant pour la conscience.

On a prétendu nous amener à prêter ce serment sans restriction, en alléguant la possibilité de modifier, d'après les formes voulues par la charte, les articles de cette charte qui blessent la religion ; mais on n'a pas observé sans doute que tout tribunal, se disant compétent pour juger une question, s'accorde nécessairement le droit d'approbation et d'improbation ; on n'a pas observé, de plus, que ce qui est visiblement défendu par Dieu, cesse, quant à l'examen, d'être du ressort de tout tribu-

nal humain, puisque autrement ce serait prétendre balancer l'autorité du Tout-Puissant. Dé ces observations il résulte, sire, que revêtir une décision divine d'une sanction humaine, pour augmenter sa force, deviendrait un blasphème, comme la lui refuser serait une impiété.

Mais si, dans les raisons alléguées ci-dessus, on a seulement prétendu exprimer l'intention, non pas d'accorder à la chambre des pairs un droit d'approbation ou d'improbation sur des questions déjà décidées par Dieu même, mais seulement de l'investir d'un droit d'examen tendant à décider jusqu'à quel point les dispositions qui forment ici l'objet de la discussion, sont de nature à être admises dans la charte sans blesser, par leur insertion, les dogmes de notre sainte religion, nous objecterons, sire, que la volonté de Votre Majesté n'a sans doute pas été d'accorder à la chambre des pairs aucun droit d'investigation en matière spirituelle. De semblables questions sont du ressort des tribunaux ecclésiastiques; eux seuls en doivent décider.

Dans aucun cas, sire, nous ne pourrions donc, comme pairs, nous regarder compétents, soit pour frapper de condamnations des cultes déjà réprouvés par Dieu, s'il s'agissait de préjuger du fond de la question, soit pour déterminer exactement

les modifications relatives à la religion, que la charte peut admettre, afin d'établir un plus grand accord entre nos lois politiques et religieuses.

Des observations que nous avons eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté, il nous paraît résulter, sire,

1° Que toute loi fondamentale d'un État doit être en harmonie avec la religion dominante de cet État;

2° Que cette condition première, sans laquelle la tranquillité d'un État ne peut être que précaire, ne se trouve pas remplie dans les articles de la charte royale qui donnent admission et protection égale à tous les cultes du monde;

3° Que l'examen réfléchi de ces articles, pour le moins obscurs dans leur rédaction, mais surtout outrageants pour la religion dans leur résultat, prouve que la prestation du serment d'obéissance à ces mêmes articles est incompatible avec la fidélité que nous devons à la foi de nos pères;

4° Enfin que, frappés de cette vérité, nous avons cru devoir mettre au serment proposé des réserves qui ne blessent en rien ni l'attachement dû à la personne sacrée de Votre Majesté, ni l'obéissance prescrite à la partie politique de la charte royale, et qui offrent même une garantie de la loyauté de

nos intentions et de la scrupuleuse fidélité que nous apporterons à tenir nos engagements.

De semblables sentiments, sire, seront-ils donc méconnus sous votre règne? Et le premier effet de cette charte, berceau de toutes nos espérances, serait-il d'enchaîner la conscience? Non, nous en appelons à votre cœur généreux qui sait si bien entendre le langage de la vérité; nous en appelons au jugement de la postérité, qui, en repassant dans nos annales l'époque à laquelle nous nous trouvons, s'étonnera de voir le premier corps de l'État repousser irrégulièrement de son sein des membres dont la vie a été une longue épreuve de fidélité et de dévouement, et dont la conduite actuelle n'a été dirigée que par un motif pur et toujours respectable.

Les intérêts de l'autel et du trône, sire, sont à nos yeux inséparables; les sentiments qui nous portent à les défendre se confondent dans nos cœurs; ils deviennent pour nous le plus saint des devoirs.

Nous déposons aux pieds de Votre Majesté l'hommage de notre entier dévouement et de notre inviolable fidélité.

Signé :

Alex. Ang., arch. duc de Reims,

Le comte de Vioménil,
Le comte Jules (depuis prince) de Polignac,
Le comte de la Bourdonnays (1).

Ce 14 novembre 1815.

(1) Plus tard, le marquis ensuite duc de Rivière, alors absent, a envoyé son adhésion à ces observations.

NOTE VII.

J'ai en ma possession la copie originale, avec les corrections faites de la main même du feu roi Charles X, de la lettre qu'il adressa à son frère Louis XVIII en l'année 1818. Je crois pouvoir, sans indiscrétion, me permettre d'insérer ici l'extrait suivant, qui ne servira qu'à constater l'identité des opinions politiques de ce prince avec celles des royalistes sincères et dévoués de l'époque. Les sentiments de Monsieur n'ont jamais été un mystère pour personne : tout déguisement répugnait à la loyauté de son caractère : aussi verra-t-on qu'il était loin, comme ses ennemis alors le prétendaient, de conseiller à son auguste frère de sortir des limites posées par la charte.

Sire, mon frère et seigneur,

Un plus long silence de ma part, dans les circonstances actuelles, me semblerait contraire à mes devoirs.

Si le contenu de cette note présente un tableau affligeant pour le cœur du roi, qu'il juge, d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour sa personne, combien sont puissants à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur momentané qui résulte pour lui d'une trompeuse sécurité.

Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposée la monarchie, est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère; un système suivi avec persévérance, malgré les maux évidents qui en découlent; l'emploi des moyens incompatibles avec le but qu'il est question d'obtenir; la persécution exercée contre les amis du roi et de la royauté, le mépris des institutions monarchiques, l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social, la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part, ou despotiques de l'autre, la protection accordée à ceux qui en font l'apologie, les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion

publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat de concessions arrachées à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance; enfin l'agitation générale qui règne dans les esprits, tout semble faire une loi au roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de sa famille.

De si terribles effets ne peuvent exister sans causes, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis longtemps les funestes conséquences. Vos ministres, mon frère, doivent vous l'avoir dit; je leur ai plus d'une fois développé franchement mes opinions et confié mes craintes. La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir confondu les effets de la révolution avec ses causes morales; ils ont cru que la sanction accordée par la charte aux intérêts matériels de la révolution, les autorisait à garder un ménagement qu'ils ont souvent poussé jusqu'au respect envers les causes qui ont donné naissance à ces intérêts; ils ont, dis-je, confondu le principe et la conséquence: de là viennent tous nos maux. Cette méprise formant la base de leur système, toute opposition contre un développement du principe leur a paru attaquer la conséquence; de là les accusations dirigées au commen-

cement de leur administration contre les royalistes, accusations imprudentes tendant à les représenter comme repoussant les bienfaits de la charte, et dont les discussions, qui ont eu lieu dans les chambres pendant les dernières sessions, ont démontré le peu de fondement.

Un hommage semblable rendu à l'idole de la révolution, devait placer la force ministérielle hors de la ligne naturelle et légitime; elle s'appuya donc sur le colosse révolutionnaire; elle choisit la plupart de ses auxiliaires parmi ceux dont ce colosse était l'ouvrage. Ceci vous explique, mon frère, comment les ennemis naturels du trône devinrent bientôt les plus ardents soutiens du système de vos ministres; ceci vous explique encore les motifs de l'opposition que le ministère rencontra dans ceux que le trône légitime avait regardés comme ses plus zélés partisans. Ces derniers pénétrèrent bientôt les intentions perfides que leurs adversaires voilaient aux yeux de vos ministres sous le masque d'un dévouement apparent; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si ces apôtres insidieux de la conduite ministérielle se pressaient autour du trône, en gardaient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine; ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des ser-

vices que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement : ils ne se trompèrent point.

Les soutiens du système ministériel demandèrent des garanties, exigèrent des concessions. Tout fut accordé. L'ordonnance du 8 septembre brisa la digue qui mettait un frein à leur impatience ; à dater de cette époque, ils envahirent les places, les emplois; habiles à profiter de leurs succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée : effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son roi, ils voulurent enlever à la couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux chambres.

C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abîme au bord duquel est aujourd'hui placé le trône; on ne saurait plus maintenant se méprendre sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire; cette influence couvre toute la France; elle s'est parée pendant un temps de la couleur royale, pour mieux parvenir à ses fins ; mais, plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle. Sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force : les conspira-

tions, dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée, attestent cette vérité; cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens et sous toutes les formes; elle s'alarme des trophées militaires de la Vendée dont elle voudrait désarmer les fidèles et paisibles habitants, tandis qu'elle obtient le réarmement des agitateurs du département de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules; elle travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de destitution des officiers de nos armées, dont les sentiments et le dévouement leur donnaient droit d'espérer une récompense à leurs travaux, et enfin menace le trône dont elle éloigne les défenseurs naturels.

Il est donc temps, sire, de mettre fin à un système qui mène à de semblables résultats. J'ai, jusqu'à ce moment, gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans lequel le ministère est plongé; mais le cri public s'élève trop haut pour que, placé sur les marches du trône, je puisse paraître rester plus longtemps indifférent; ma voix doit aussi se faire entendre; mon frère lui-même blâmerait un jour mon silence, etc. . . . .
. . . .

Paris, 23 janvier 1818.

NOTE VIII.

J'ai éte tendrement uni d'amitié avec le duc Mathieu de Montmorency et sa perte a toujours laissé en moi un vide impossible à combler : ses vertus, ses belles et nobles qualités sont connues de toute la France, mais il y a des traits qui honorent son caractère et qui sont encore resté ignorés. J'en vais choisir un qui se rapporte au sujet que j'ai traité dans le courant de cet écrit.

Après que le duc Mathieu de Montmorency eut quitté le ministère, il jeta sur le papier l'historique du congrès de Vérone : c'était justice, il y avait eu la plus grande part; son opinion avait été adoptée par les augustes souverains présents au congrès, et, selon ses désirs, la guerre contre l'Espagne avait été résolue nonobstant l'opposition qu'y avait mise le gouvernement anglais. Si d'autres entre-

prirent et conduisirent à bien cette guerre, il n'en fut pas moins le premier moteur. Les souverains signataires au congrès de Vérone le reconnurent ainsi; car dès que le succès de la guerre d'Espagne fut assuré, ils lui en adressèrent leurs remercîments, et lui envoyèrent, contrairement à l'usage généralement reçu, leurs premiers ordres en témoignage de leur satisfaction.

J'ai vu cette histoire du congrès de Vérone, et la candeur, la véracité de mon noble ami, ainsi qu'une partie de sa correspondance avec moi, que j'ai encore entre les mains, ne me laissèrent aucun doute sur l'exactitude des faits dont il rendait compte. Quelques mois après sa retraite, son ouvrage étant terminé, le duc Mathieu eut l'intention de le livrer au public. Il crut néanmoins devoir préalablement le mettre sous les yeux de Monsieur, frère du roi. Ce prince le lut avec attention, et quelques jours après il remit le manuscrit au duc Mathieu en disant : que la lecture qu'il avait faite de cet ouvrage l'avait vivement intéressé, qu'il en reconnaissait l'exactitude; mais que toute vérité n'était pas bonne à dire, et que, craignant que la publicité de cet écrit n'amenât des dissentiments d'opinions qui pourraient altérer l'union existant en ce moment entre les conseillers de la couronne, il croyait en conscience devoir lui

demander le sacrifice de son ouvrage. Le duc Mathieu représenta l'avantage de faire connaître au public la vérité tout entière : « Elle sera mal » comprise, répliqua Monsieur, et pourrait créer » des oppositions nuisibles à la bonne harmonie » qu'il est important de maintenir. Mathieu, con- » tinua le prince, je conçois quelles peuvent être » vos justes susceptibilités comme auteur; aussi » n'est-ce pas à l'auteur que je m'adresse, c'est » au chrétien.—Il suffit, monseigneur, » reprit le duc, puis, s'approchant de la cheminée, il livra son manuscrit aux flammes.

Ces temps sont déjà loin de nous, et s'il reste encore une copie de ce précieux manuscrit; si dans ses dernières volontés, le duc Mathieu n'a pas exprimé le désir que son travail ne fût point livré à l'impression, je prends la liberté d'engager ici sa noble famille d'en révéler l'existence au public. L'époque rapportée avec tant de simplicité par le duc Mathieu joue un grand rôle dans nos annales contemporaines; et *deux histoires du congrès de Vérone* ne seront pas de trop.

FIN DU TOME PREMIER.